



L'IMMIGRATION EN BELGIQUE EFFECTIFS, MOUVEMENTS ET MARCHÉ DU TRAVAIL

Rapport 2009

Direction générale Emploi et marché du travail



Cette brochure peut être obtenue gratuitement:

- par téléphone au 02 233 42 14
- par commande directe sur le site du SPF: <http://www.emploi.belgique.be>
- par écrit à la Cellule Publications du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale
rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Fax: 02 233 42 36
E-mail: publications@emploi.belgique.be

Cette brochure peut également être consultée sur le site Internet du SPF: <http://www.emploi.belgique.be>

Deze publicatie is ook verkrijgbaar in het Nederlands.

©SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
Tous droits réservés pour tous pays. Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de la Direction de la communication du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, de reproduire totalement ou partiellement la présente publication, de la stocker dans une banque de données ou de la communiquer au public, sous quelque forme que ce soit. Toutefois, si la reproduction de textes de cette brochure se fait à des fins informatives ou pédagogiques et strictement non commerciales, elle est autorisée moyennant la citation de la source et, s'il échet, des auteurs de la brochure.

La rédaction de cette brochure a été achevée le 15 octobre 2009

Coordination: Direction de la communication

Rédaction: Division des Etudes de l'emploi et du marché du travail de la Direction générale Emploi et marché du travail

Mise en page: Rilana Picard

Fond de couverture: Isabelle Rozenbaum

Impression: Imprimerie Bietlot

Diffusion: Cellule Publications

Editeur responsable: Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale

Dépôt légal: D/2009/1205/55

H/F

Les termes "personnes", "étrangers", "travailleurs", et "employeurs" utilisés dans cette brochure désignent les personnes des deux sexes.



Avant-propos

Le Système d'observation permanente des migrations (SOPEMI) de l'OCDE publie chaque année un rapport sur les migrations internationales¹. Ce rapport se base en grande partie sur les rapports fournis par une trentaine de correspondants nationaux. Le présent document constitue la contribution belge au rapport SOPEMI de 2009. Il rend compte des tendances migratoires récentes et de l'évolution des politiques d'immigration et d'intégration en Belgique en 2007.

La première partie décrit les populations belge et étrangère qui résident sur le territoire belge et l'accroissement qu'elles ont connu de 1983 à fin 2007. C'est également dans ce premier chapitre que sont analysées les évolutions relatives à l'accroissement naturel (les naissances moins les décès) et aux acquisitions de la nationalité belge jusqu'en 2007.

La deuxième partie se penche sur les mouvements migratoires des Belges et des étrangers et sur l'évolution du solde migratoire entre 2006 et 2007.

Le troisième chapitre présente la situation des demandeurs d'asile et des réfugiés. On y aborde des questions telles que: Combien de demandes d'asile ont été introduites entre 1995 et 2007 ? Quel est le parcours du demandeur d'asile ? Combien d'entre eux sont reconnus comme réfugiés ? Quelles sont les nouvelles lois qui régissent les questions d'asile et de protection des personnes menacées dans leur pays d'origine ?

Dans le quatrième chapitre, la situation des étrangers est examinée sous l'angle de l'emploi et du chômage. Après avoir présenté les conditions d'accès des étrangers au marché de l'emploi belge, nous

¹ « Perspectives des migrations internationales ». Le rapport de 2009 a été publié le 02 juillet 2009.



examinerons l'évolution du nombre d'entrées de travailleurs étrangers enregistrées en Belgique en 2007. Enfin, on procédera à une estimation de la population active totale, belge et étrangère, jusque 2007 et à une comparaison de leurs taux d'emploi et de chômage à partir de différentes données administratives.

Dans le cinquième chapitre, nous nous pencherons sur les données de l'enquête sur les forces de travail de 2007. Ces données nous permettront d'étudier la position des personnes d'origine étrangère (et non plus uniquement de nationalité étrangère) sur le marché du travail ainsi que de nouveaux indicateurs portant notamment sur les niveaux de qualification ou le travail à temps partiel.

Le sixième et dernier chapitre abordera l'actualité politique dans le domaine des migrations.

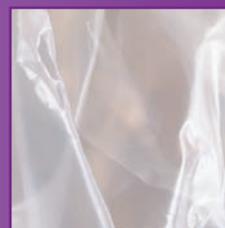
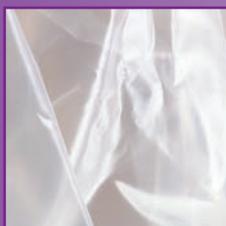


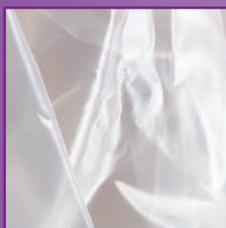
Table des matières

Avant-propos	3
Table des matières	5
Liste des tableaux et graphiques	8
Liste des abréviations	9
1 Effectifs et structure de la population étrangère en Belgique	11
1.1 Caractéristiques démographiques de la population étrangère	12
1.1.1 Nationalités des étrangers résidant en Belgique	12
1.1.2 Répartition par sexe et âge de la population étrangère en Belgique	13
1.1.3 Répartition des étrangers selon la région en Belgique	13
1.2 Composantes de l'accroissement de la population totale et étrangère	14
1.2.1 Croissance naturelle	15
1.2.2 Acquisitions de la nationalité belge	15
2 Mouvements migratoires de et vers la Belgique	19
2.1 Immigrations	19
2.2 Emigrations	21
2.3 Solde migratoire ou immigrations nettes	22
3 Demandeurs d'asile et réfugiés	23
3.1 Nombre de demandes d'asile introduites	23
3.2 La procédure et le nombre de réfugiés reconnus	24
3.2.1 La procédure d'asile	24
3.2.2 La protection subsidiaire	25
3.2.3 Nombre de réfugiés reconnus	25
3.2.4 Régularisation des longues procédures de demandes d'asile	26
3.3 L'accueil des demandeurs d'asile	27
4 Emploi et chômage des travailleurs étrangers: sources administratives	29
4.1 Accès au marché du travail: législation	29
4.1.1 Travailleurs non-européens	29
4.1.2 Travailleurs européens: principe de la libre circulation	30
4.1.3 Travailleurs des nouveaux Etats membres de l'UE: période transitoire	30
4.2 Les entrées de travailleurs étrangers	31
4.2.1 Les entrées de salariés	31
4.2.2 Les permis C	32
4.2.3 Les entrées de travailleurs hautement qualifiés	32
4.2.4 Les entrées d'indépendants	33
4.3 Les personnes de nationalité étrangère sur le marché du travail	35
4.3.1 Sources administratives	35
4.3.2 Définitions	35



4.3.3	La population active	36
4.3.4	L'emploi intérieur et le taux d'emploi	37
4.3.5	Le chômage	40
5	Emploi et chômage des travailleurs étrangers: EFT	43
5.1	Définitions	43
5.2	La population active	44
5.2.1	Taux d'activité	44
5.2.2	Composition de la population active	44
5.3	La population active inoccupée	46
5.3.1	Taux de chômage	46
5.3.2	Taux de chômage et niveau de qualification	47
5.3.3	Chômage de longue durée	48
5.4	La population active occupée	48
5.4.1	Taux d'emploi	48
5.4.2	Taux d'emploi et niveau de qualification	50
5.4.3	Statuts professionnels	50
5.4.4	Temps partiel	52
5.4.5	Travail temporaire	52
5.4.6	Situation des personnes qui occupaient un emploi un an avant l'enquête ..	53
6	Actualité politique et législative	55
6.1	Modifications de la loi sur le séjour	55
6.2	Actualités politiques	55
	Bibliographie	57
	Liste des Annexes	57





Liste des tableaux et graphiques

- Tableau 1: Principales nationalités des étrangers résidant en Belgique
Tableau 2: Répartition de la population étrangère par région
Tableau 3: Evolution de la part de la population étrangère dans chaque région
Tableau 4: Acquisitions de la nationalité belge par pays d'ancienne nationalité
Tableau 5: Immigrations selon les principales nationalités
Tableau 6: Emigrations selon les principales nationalités
Tableau 7: Immigrations nettes (solde migratoire) selon les principales nationalités

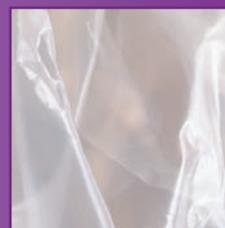
Tableau 8: Décisions quant au fond du CGRA
Tableau 9: Principaux pays d'origine des réfugiés reconnus en 2007
Tableau 10: Premiers permis de travail B délivrés
Tableau 11: Permis de travail B pour les travailleurs hautement qualifiés et les postes de direction des 9 principales nationalités

Tableau 12: Indépendants et aidants ayant commencé leur activité pendant l'année
Tableau 13: Population active selon les principales nationalités
Tableau 14: Emploi intérieur non-salarié selon les principales nationalités
Tableau 15: Chômeurs selon les principales nationalités
Tableau 16: Taux d'activité selon la nationalité et le pays de naissance en 2007
Tableau 17: Répartition de la population active totale selon la nationalité et le pays de naissance en 2007

Tableau 18: Répartition par genre de la population active selon la nationalité et le pays de naissance en 2007
Tableau 19: Taux de chômage par région selon la nationalité et le pays de naissance en 2007
Tableau 20: Chômage de longue durée selon la nationalité et le pays de naissance en 2007 - En % de la population active
Tableau 21: Taux d'emploi par région selon la nationalité et le pays de naissance en 2007
Tableau 22: Taux d'emploi par niveau de qualification selon la nationalité et le pays de naissance en 2007
Tableau 23: Temps partiel involontaire (TPI) selon la nationalité et le pays de naissance en 2007 - En % du nombre de salariés à temps partiel

Graphiques

- Graphique 1: Effectifs des étrangers et des personnes nées à l'étranger résidant en Belgique
Graphique 2: Répartition des populations belges et étrangères par classes d'âge au 31.12.2007
Graphique 3: Contributions (%) à la croissance de la population totale de Belgique
Graphique 4: Nombre d'acquisitions nettes de la nationalité belge
Graphique 5: Evolution de la population d'origine marocaine en Belgique
Graphique 6: Evolution du solde migratoire des Belges et des étrangers
Graphique 7: Evolution annuelle du nombre de demandes d'asile
Graphique 8: Taux d'activité des Belges et des étrangers selon le sexe



- Graphique 9: Taux d'emploi des Belges et des étrangers selon le sexe
Graphique 10: Taux de chômage des Belges et des étrangers selon le sexe
Graphique 11: Répartition de la population active par niveau de qualification en 2007
Graphique 12: Taux de chômage selon le niveau de qualification en 2007
Graphique 13: Statut professionnel des actifs occupés selon leur nationalité en 2007
Graphique 14: Statut professionnel des actifs occupés selon leur pays de naissance en 2007
Graphique 15: Situation en 2007 des personnes qui occupaient un emploi 1 an avant l'enquête

Liste des abréviations

- BNB: Banque nationale de Belgique
CCE: Conseil du contentieux des étrangers
CIMIRe: Compte Individuel Multisectoriel – Multisectoriële Individuele Rekening
CGRA: Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides
CIRE: Coordination et initiatives pour et avec les réfugiés et étrangers
CPAS: Centre public d'action sociale
CPRR: Commission permanente de recours des réfugiés
DGSIE: (ex-INS) Direction générale statistique et information économique
EEE: Espace économique européen
EFT: Enquête sur les forces de travail
FOREM: Office communautaire et régional de la formation professionnelle et de l'emploi
INASTI: Institut national d'assurance sociale pour les travailleurs indépendants
KUL: Katholieke Universiteit Leuven
OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
OE: Office des étrangers
ONEM: Office national de l'emploi
ONG: Organisation non gouvernementale
ONSS: Office national sécurité sociale
PME: Petites et moyennes entreprises
SOPEMI: Système d'observation permanente des migrations
SPF: Service public fédéral
SPF ETCS: Service public fédéral de l'emploi, du travail et de la concertation sociale
UE: Union européenne
VDAB: Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (Service public pour l'emploi en Flandre)



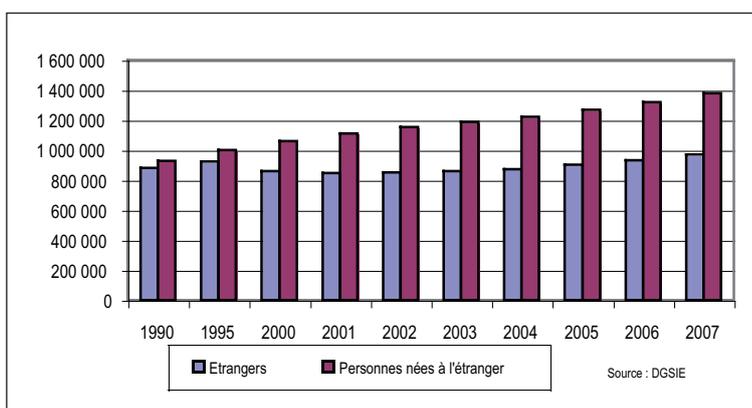


1 Effectifs et structure de la population étrangère en Belgique

Au 31 décembre 2007, la Belgique comptait 10.666.866 habitants². Parmi eux 971.448 étaient de nationalité étrangère, soit 9,11% de la population totale (contre 8,81% en 2006). Ainsi, la part des étrangers en Belgique rejoint le seuil des 9% qu'elle atteignait dans les années 1990. On observe que le nombre d'étrangers ainsi que leur part dans la population totale ont diminué depuis 1995 pour atteindre un minimum en 2001 (8,21% de la population totale soit 846.734 personnes). Depuis, la tendance s'est à nouveau inversée avec une hausse constante du nombre d'étrangers en Belgique depuis 2002.

Vu qu'un nombre important de personnes étrangères ont acquis la nationalité belge depuis les années 1990 (pour plus de détails, voir le point 1.2.2), il est intéressant de se pencher sur le nombre de personnes, non plus étrangères, mais nées à l'étranger (de nationalité belge ou étrangère). En 2007, 1.380.323 personnes résidant en Belgique étaient nées à l'étranger³, ce qui représente 12,9% de la population totale (contre 12,5% en 2006). On observe que ce nombre est en constante augmentation.

Graphique 1: Effectifs des étrangers et des personnes nées à l'étranger résidant en Belgique



2 Annexe 1. Mouvement de la population belge et étrangère.

3 Annexe 4. Répartition de la population née à l'étranger selon le pays de naissance.



1.1 Caractéristiques démographiques de la population étrangère

1.1.1 Nationalités des étrangers résidant en Belgique

La majorité des étrangers (68%) résidant en Belgique sont des citoyens de l'Union européenne: fin 2007, 658.589 ressortissants de l'Union européenne résidaient en Belgique, soit 2,3% de plus que fin 2005. Les Italiens constituent la communauté étrangère la plus importante et, bien que leur population ait encore diminué de 1,68% entre 2006 et 2007, ils étaient toujours 169.027 fin 2007 (voir le tableau 1 ci-dessous). Viennent ensuite les ressortissants des pays limitrophes: les Français (130.568) et les Hollandais (123.454) dont le nombre a légèrement augmenté de respectivement 4,4 et 5,5% en un an. Enfin, les Roumains (15.253) sont les citoyens européens dont le nombre a enregistré la plus forte progression avec une augmentation de 49,6% entre décembre 2006 et décembre 2007.

Le nombre de ressortissants issus de pays hors Union européenne a diminué de 0,7% entre 2006 et 2007. Parmi les non Européens, les Marocains et les Turcs constituent les principales communautés avec respectivement 79.858 et 39.532 personnes. Ils sont suivis des Congolais qui comptent 15.027 ressortissants en Belgique. Si les populations marocaine et turque ont fortement diminué entre les années 1999 et 2007 (soit une réduction de respectivement 34,5% et 42,8%), c'est du fait de l'entrée en vigueur en 2000 de la nouvelle loi sur la naturalisation (voir le point 1.2.2 Acquisitions de la nationalité belge). Elles se sont ensuite pratiquement stabilisées: elles n'ont en effet que très faiblement changé entre 2005 et 2007 (avec respectivement -0,9 et +0,3 %).

Tableau 1: Principales nationalités des étrangers résidant en Belgique

	2006	2007	Evolution par rapport à 2006
Italie	171.918	169.027	-1,7 %
France	125.061	130.568	4,4 %
Pays-Bas	116.970	123.454	5,5 %
Maroc	80.579	79.858	-0,9 %
Espagne	42.765	42.705	-0,1 %
Turquie	39.419	39.532	0,3 %
Allemagne	37.621	38.366	2,0 %
Portugal	28.724	29.800	3,7 %
Royaume-Uni	25.139	25.126	-0,1 %
Pologne	23.212	30.392	30,9 %
Grèce	15.742	15.181	-3,6 %
Congo (RD)	14.216	15.027	5,7 %
Etats-Unis	11.149	11.235	0,8 %
Roumanie	10.195	15.253	49,6 %
Chine	7.845	7.985	1,8 %
Algérie	7.776	8.131	4,6 %
Russie	6.408	7.176	12,0 %
Inde	5.714	6.163	7,9 %
Autres	161.708	176.469	9,1 %
Total étrangers	932.161	971.448	4,2 %
Dont UE	617.250	658.589	6,7 %
Dont non-UE	314.911	312.859	-0,7 %

Source: DGSIE (Annexe 2)

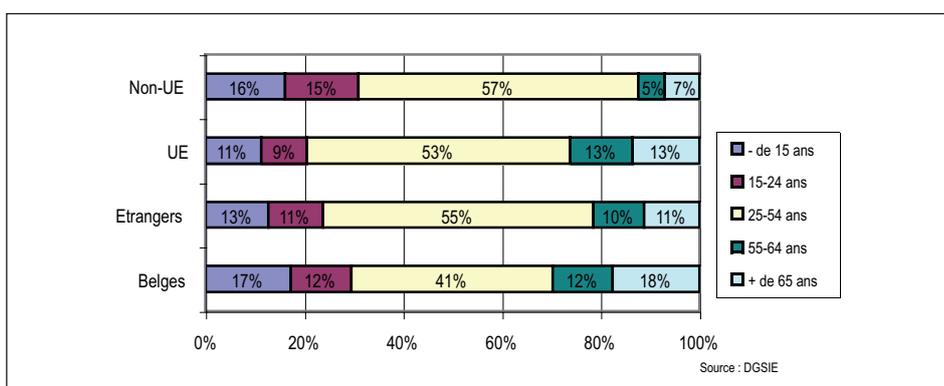


1.1.2 Répartition par sexe et âge de la population étrangère en Belgique

Entre 1990 et 2007, la proportion de femmes dans la population étrangère est restée inférieure à 50% alors qu'elle est proche des 51,2% dans la population belge. On observe toutefois un rééquilibrage progressif des sexes puisque la part des femmes dans la population étrangère est passée de 46% en 1989 à 49,1% en 2006 et 2007. De plus, on remarque de notables différences entre les nationalités quant à la répartition entre hommes et femmes: ainsi 48,4% des ressortissants de l'Union européenne et 50,3% des non-européens qui résidaient en Belgique fin 2007 étaient des femmes. Parmi les citoyens de pays hors Union européenne, on constate une plus forte proportion de femmes parmi les personnes de nationalité russe (60% de femmes) et brésilienne⁴ (63,3% de femmes). A l'opposé, on constate une plus faible proportion des tunisiennes avec 38,2%.

La structure par âge de la population étrangère diffère également de celle des Belges (voir le graphique 2 ci-dessous). On observe que la population étrangère est plus jeune et qu'elle se concentre davantage dans les tranches d'âge comprises entre 25 et 54 ans que la population belge. C'est parmi les étrangers issus de pays hors Union européenne que l'on compte le moins de personnes âgées: seulement 7% de ceux-ci ont plus de 65 ans alors que 18% des Belges et 13% des Européens entrent dans cette classe d'âge.

Graphique 2: Répartition des populations belges et étrangères par classes d'âge au 31.12.2007



1.1.3 Répartition des étrangers selon la région en Belgique

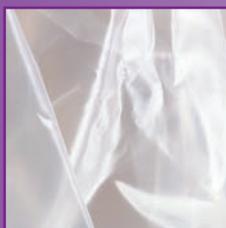
En chiffre absolu, c'est en Région flamande que se situaient le plus grand nombre d'étrangers fin 2007 (voir le tableau ci-dessous). Par contre, en proportion c'est la Région de Bruxelles-Capitale qui accueillait le plus d'étrangers avec 28,1% de sa population totale alors que la part d'étrangers en Région flamande n'était que de 5,8% (et 9,3% en Région wallonne).

Tableau 2: Répartition de la population étrangère par région

	Hommes	Femmes	Total	Proportion d'étrangers
Région de Bruxelles-Capitale	146.544	148.499	295.043	28,14 %
Région flamande	183.531	170.839	354.370	5,75 %
Région wallonne	164.822	157.213	322.035	9,32 %
Total des régions	494.897	476.551	971.448	9,11 %

Source: DGSIE

4 Pour plus de détails sur la proportion de femmes par nationalité, voir l'annexe 2bis.



Chaque région a enregistré une légère progression du nombre d'étrangers entre la fin 2006 et la fin 2007 mais c'est en Région flamande qu'elle a été la plus importante (+6,8%).

Tableau 3: Evolution de la part de la population étrangère dans chaque région

	2006	2007	Evolution par rapport à 2006
Région de Bruxelles-Capitale	283.527	295.043	4,06 %
Région flamande	331.694	354.370	6,84 %
Région wallonne	316.940	322.035	1,61 %
Total des régions	932.161	971.448	4,21 %

Source: DGSIE

1.2 Composantes de l'accroissement de la population totale et étrangère⁵

Entre fin 2006 et fin 2007, l'accroissement annuel de la population totale a été de 0,78% (82.332 personnes). La population belge s'est accrue de 43.045 personnes (+0,45%) et la population étrangère de 39.287 personnes (+4,2%).

L'accroissement de la population totale et des populations belge et étrangère dépend de trois facteurs:

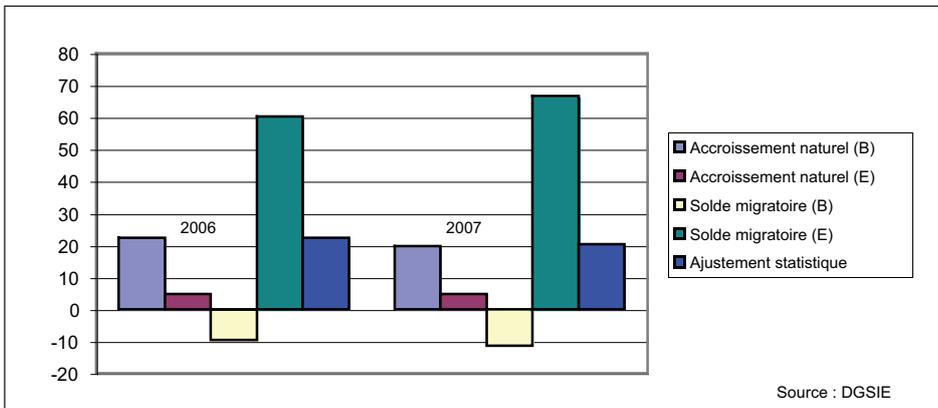
- L'accroissement naturel (ou les naissances nettes) qui correspond à l'évolution des naissances et des décès survenus durant l'année considérée parmi la population belge et la population étrangère, soit le nombre de naissances moins le nombre de décès.
- Le solde migratoire qui correspond quant à lui à l'évolution annuelle des immigrations et des émigrations (à savoir le nombre d'immigrations dont on soustrait le nombre d'émigrations, voir le chapitre suivant).
- Un autre facteur influence également l'évolution de la part respective des populations belge et étrangère, il s'agit du nombre de naturalisations.

Le graphique ci-dessous présente l'impact de l'accroissement naturel et du solde migratoire des nationaux et des étrangers sur la croissance annuelle de la population totale résidant en Belgique en 2006 et 2007. Les contributions sont calculées sur la base des données reprises à l'annexe I. L'ajustement statistique, qui est loin d'être négligeable, inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le mois de mars de l'année suivante) et surtout les "changements de registres", à savoir les personnes qui étaient déjà présentes en Belgique sans être reprises dans le registre de la population. Ainsi, les demandeurs d'asile, par exemple, figurent dans un registre d'attente et ne sont repris dans le registre de la population qu'une fois qu'ils sont reconnus réfugiés ou régularisés.

⁵ Annexe 1. Mouvement de la population belge et étrangère.



Graphique 3: Contributions (%) à la croissance de la population totale de Belgique



On constate que ce sont surtout les immigrations des étrangers qui soutiennent l'accroissement de la population totale en Belgique. Ainsi, la contribution majeure à l'accroissement total est apportée par le solde migratoire des étrangers: soit 67% en 2007 (contre 60% en 2006). Ensuite, l'accroissement naturel des Belges et l'ajustement statistique (essentiellement des changements de registre) représentent tous deux 20% de l'accroissement total. Enfin, l'accroissement naturel des étrangers n'y contribue qu'à raison de 5% alors que le solde migratoire des Belges est négatif (-11% de l'accroissement total).

1.2.1 Accroissement naturel

L'accroissement naturel total, qui avait connu un niveau particulièrement bas au début des années 2000 (avec 5.110 naissances nettes en 2003), est depuis lors remonté assez nettement. En 2007, il était de 20.005 naissances nettes⁶. On remarque que l'accroissement naturel de la population belge a suivi la même évolution: de 3.449 en 2003, il est passé à 16.169 en 2007. Bien que beaucoup plus modeste parmi la population étrangère, l'accroissement naturel est également en augmentation depuis 2003 et était de 3.836 en 2007.

Si l'on ne regarde que le nombre de naissances, on constate que l'évolution est la même (voir l'annexe 3. Effectif des naissances des Belges et des étrangers). De plus, la part des naissances étrangères dans le nombre total de naissances a légèrement augmenté, passant de 7,4% en 2006 à 8,1% en 2007.

1.2.2 Acquisitions de la nationalité belge

L'évolution des populations belge et étrangère dépend également du nombre de personnes qui décident de changer de nationalité. Ainsi, la population belge est augmentée du nombre de personnes étrangères qui ont acquis la nationalité belge moins le nombre de Belges qui ont acquis une nationalité étrangère⁷ (acquisition nette de la nationalité belge) alors que la population étrangère diminue du même nombre.

En 1985, un code de la nationalité⁸ est entré en vigueur en Belgique. Depuis lors, ce code a été modifié à cinq reprises (en 1991, 1995, 1998, 2000 et 2006). Les quatre premières

6 Annexe 1. Mouvement de la population belge et étrangère.

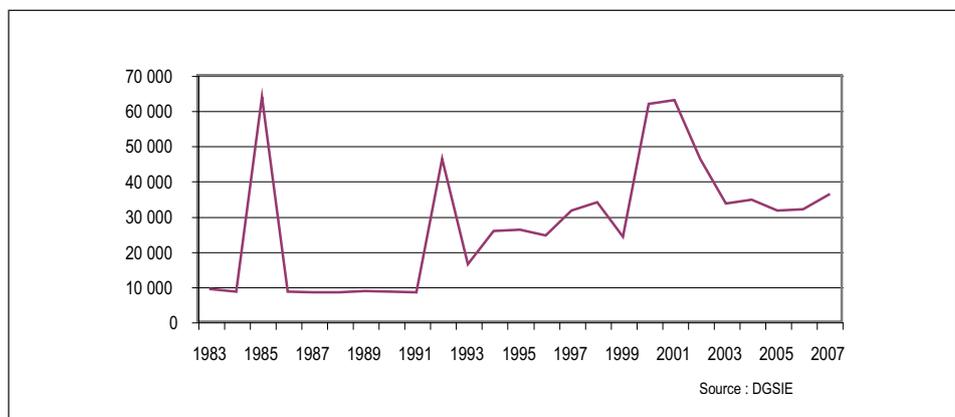
7 A noter que le nombre de Belges qui prennent une autre nationalité est très faible (quelques dizaines par an).

8 28 JUIN 1984. Code de la nationalité belge.



modifications ont eu pour but de faciliter l'accès à la nationalité belge⁹: ainsi la modification de 2000 a introduit une simplification de la procédure, l'accès gratuit à la naturalisation, le raccourcissement du délai de traitement des dossiers et a supprimé la notion de « volonté d'intégration ». Par contre, la réforme de 2006¹⁰, en clarifiant certaines notions du code, restreint quelque peu l'accès à la nationalité belge. Ainsi par exemple, la clarification du terme de « résidence principale » exclut des procédures d'acquisition de la nationalité belge les étrangers qui ne séjourn(ai)ent pas légalement en Belgique (alors qu'auparavant il suffisait de résider ou d'avoir résidé de fait en Belgique).

Graphique 4: Nombre d'acquisitions nettes de la nationalité belge



Les chiffres illustrent les simplifications successives puisque les années 1985, 1992, 2000 et 2001 ont connu un nombre particulièrement élevé d'acquisitions nettes de la nationalité. On remarque également que les changements dans le code ont eu un effet durable puisque le nombre de naturalisations reste au-dessus de 20.000 par an après 1993 alors que dans les années 1980 il était à peu près de 8.000 (sauf en 1985). La loi du 1er mars 2000 est celle qui a entraîné la plus grosse augmentation du nombre de naturalisations: soit 62.082 et 62.982 naturalisations en 2000 et 2001. Elles ont ensuite diminué mais on en a encore compté 36.063 en 2007 (contre 31.860 en 2006). Les années de pics (1985, 1992 et 2000, 2001), on remarque que la population étrangère chute alors que la population belge augmente en proportion.

Les naturalisations permettent donc d'expliquer en grande partie les variations de la part des étrangers dans la population totale. Ainsi, si l'on observe le nombre de personnes nées à l'étranger (de nationalité étrangère ou belge) et résidant en Belgique¹¹, on remarque que cette population représentait 12,9% de la population totale (1.380.323 personnes) fin 2007 et qu'elle est en constante augmentation.

9 Pour plus de détails sur les modifications, voir « L'immigration en Belgique. Effectifs, mouvements et marché du travail. Rapport 2001 », SPF ETCS, 2003, pp 14 et 15

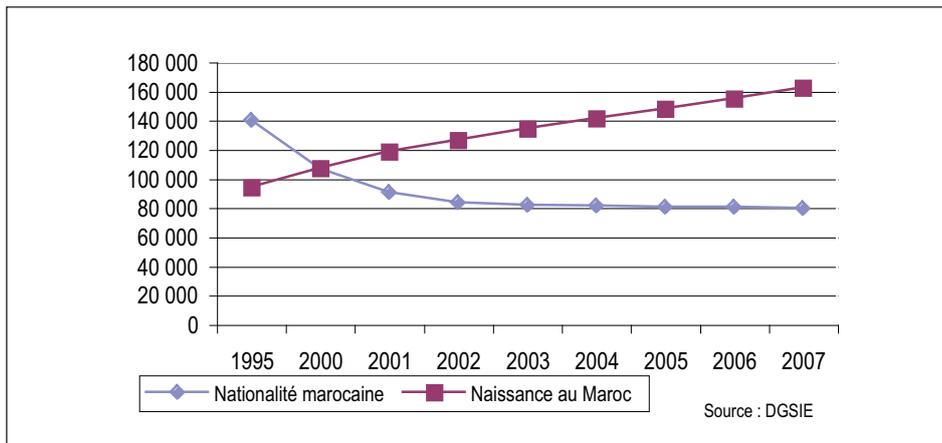
10 27 DECEMBRE 2006. Loi portant des dispositions diverses I.

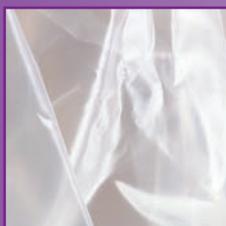
11 Annexe 4. Répartition de la population née à l'étranger selon le pays de naissance



Le graphique 5 ci-dessous illustre l'importance des acquisitions de la nationalité belge parmi la population d'origine marocaine en Belgique: si le nombre de personnes de nationalité marocaine a fortement diminué depuis 1995 (de 140.303 à 79.858 en 2007), on voit que le nombre de personnes nées au Maroc n'a cessé d'augmenter (de 93.945 en 1995 à 162.626 en 2007). Pour pouvoir observer ces évolutions, on comprend donc la nécessité de recourir à des statistiques sur base du lieu de naissance.

Graphique 5: Evolution de la population d'origine marocaine en Belgique





Acquisitions de la nationalité belge selon la nationalité d'origine

Le tableau ci-dessous reprend les principales nationalités d'origine des personnes ayant acquis la nationalité belge entre 1999 et 2007. Comme nos observations concernant les effectifs l'avaient laissé comprendre, le Maroc et la Turquie constituent les deux premiers pays d'où sont originaires les Belges naturalisés: à eux seuls, les Marocains et les Turcs représentaient 63,1% des personnes ayant opté pour la nationalité belge en 2000 et leur part dans le total était encore de 32,6% en 2007. Par contre, on observe que les citoyens européens (d'Italie, de France ou des Pays-Bas), bien que plus nombreux en terme d'effectifs, choisissent moins souvent de prendre la nationalité belge¹².

Tableau 4: Acquisitions de la nationalité belge par pays d'ancienne nationalité

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Maroc	9.133	21.917	24.018	15.832	10.565	8.704	7.977	7.753	8.722
Turquie	4.402	17.282	14.401	7.805	5.186	4.467	3.602	3.204	3.039
Italie	1.187	3.650	3.451	2.341	2.646	2.585	2.086	2.360	2.017
Congo (RD)	1.890	2.993	2.991	2.809	1.796	2.271	1.876	1.569	1.793
France	363	948	1.025	856	698	780	772	820	836
Algérie	520	1.071	1.281	926	826	830	739	658	687
Rwanda	794	1.012	557	571	700	635	924
Pays-Bas	234	492	601	646	522	665	672	692	668
Pologne	253	551	677	630	460	465	470	550	586
Roumanie	..	384	297	282	271	311	330	423	554
Pakistan	..	315	425	360	248	293	298	338	666
Russie	..	142	134	170	147	231	267	301	1.533
Autres	6.291	12.337	12.887	12.748	9.787	12.581	11.723	12.557	14.038
Total	24.273	62.082	62.982	46.417	33.709	34.754	31.512	31.860	36.063

Source: DGSIE

12 Ceci s'explique par le fait que les citoyens européens bénéficient de nombreux droits équivalents à ceux des Belges.

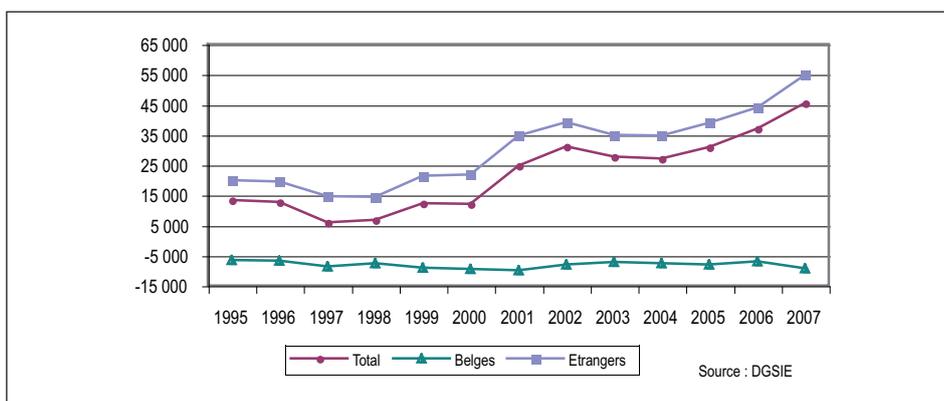


2 Mouvements migratoires de et vers la Belgique

En 2007, 106.576 personnes ont immigré¹³ en Belgique soit à peu près 10.000 de plus qu'en 2006. Parmi ces immigrants 88% (soit 93.387) étaient de nationalité étrangère. Le nombre d'émigrants¹⁴ en 2007 s'est élevé à 61.047 personnes et a donc augmenté de 1.797 unités par rapport à 2006. Parmi les émigrants, 38.511 (63%) étaient de nationalité étrangère en 2007.

Le solde migratoire ou le nombre d'immigrations nettes en 2007 était de 45.529 soit une croissance de 23% par rapport à 2006¹⁵.

Graphique 6: Evolution du solde migratoire des Belges et des étrangers



Le solde migratoire des étrangers a également progressé de 24,5% (54.876 immigrations nettes en 2007, plus de détails au point 2.3) alors que celui des Belges est toujours négatif (-9.347).

2.1 Immigrations

Entre 1990 et 1999, une part importante des mouvements migratoires a été le fait de citoyens européens: en 1990, 59,1% des immigrants étrangers étaient des ressortissants de l'Union européenne et en 1999 ils représentaient 48,5% des immigrants¹⁶. Entre 2000 et 2003, on a constaté une légère baisse de la proportion des ressortissants européens dans le total des immigrés de nationalité étrangère: de 51,7% à 44,3%¹⁷. Avec l'entrée de 10 nouveaux pays membres en 2004, la proportion des ressortissants de l'Union européenne parmi les immigrants étrangers dépasse la moitié avec 51,4% en 2004, 53,4% en 2005 et 54,8% en 2006. En 2007, l'entrée de la Bulgarie et la Roumanie dans l'Union contribue à nouveau à une augmentation de la part des ressortissants UE dans le total des immigrations: 62,1% des immigrants étrangers sont désormais européens.

La France et les Pays-Bas sont les principaux pays européens d'origine avec respectivement 12.269 et 11.370 immigrants en 2007. On remarque une forte augmentation des immigrations de ressortissants polonais (+40,3%) et roumains (+79,5%).

13 Il faut savoir que depuis 1994, les demandeurs d'asile qui arrivent en Belgique sont inscrits dans un registre d'attente et ne sont plus comptabilisés dans les données sur les immigrations comme c'était le cas auparavant. Lorsque les demandeurs d'asile sont reconnus réfugiés, ils passent dans le registre de la population. Ils sont alors identifiés dans la rubrique « ajustement statistique » et ne sont donc pas comptabilisés comme des migrants.

14 Les émigrations sont calculées sur base des données fournies par la DGSIE. Certains remarqueront que le nombre d'émigrations et le solde migratoire diffèrent de ceux publiés par la DGSIE. En fait, cette différence s'explique de façon suivante : dans notre catégorie « émigrations » nous incluons également la catégorie « personnes rayées d'office (moins personnes réinscrites) » de la DGSIE, c'est-à-dire les personnes qui ne sont apparemment plus résidentes en Belgique mais qui n'ont pas signalé leur départ du pays. Dès lors, notre nombre d'émigrations est plus élevé et notre solde migratoire plus faible que ceux de la DGSIE.

15 Pour une analyse de l'évolution du solde migratoire sur le plus long terme (1983-2004), voir le rapport « L'immigration en Belgique. Effectifs, mouvements et marché du travail », SPF ETCS, rapport 2006.

16 Annexe 5. Immigrations par nationalité.

17 Idem.

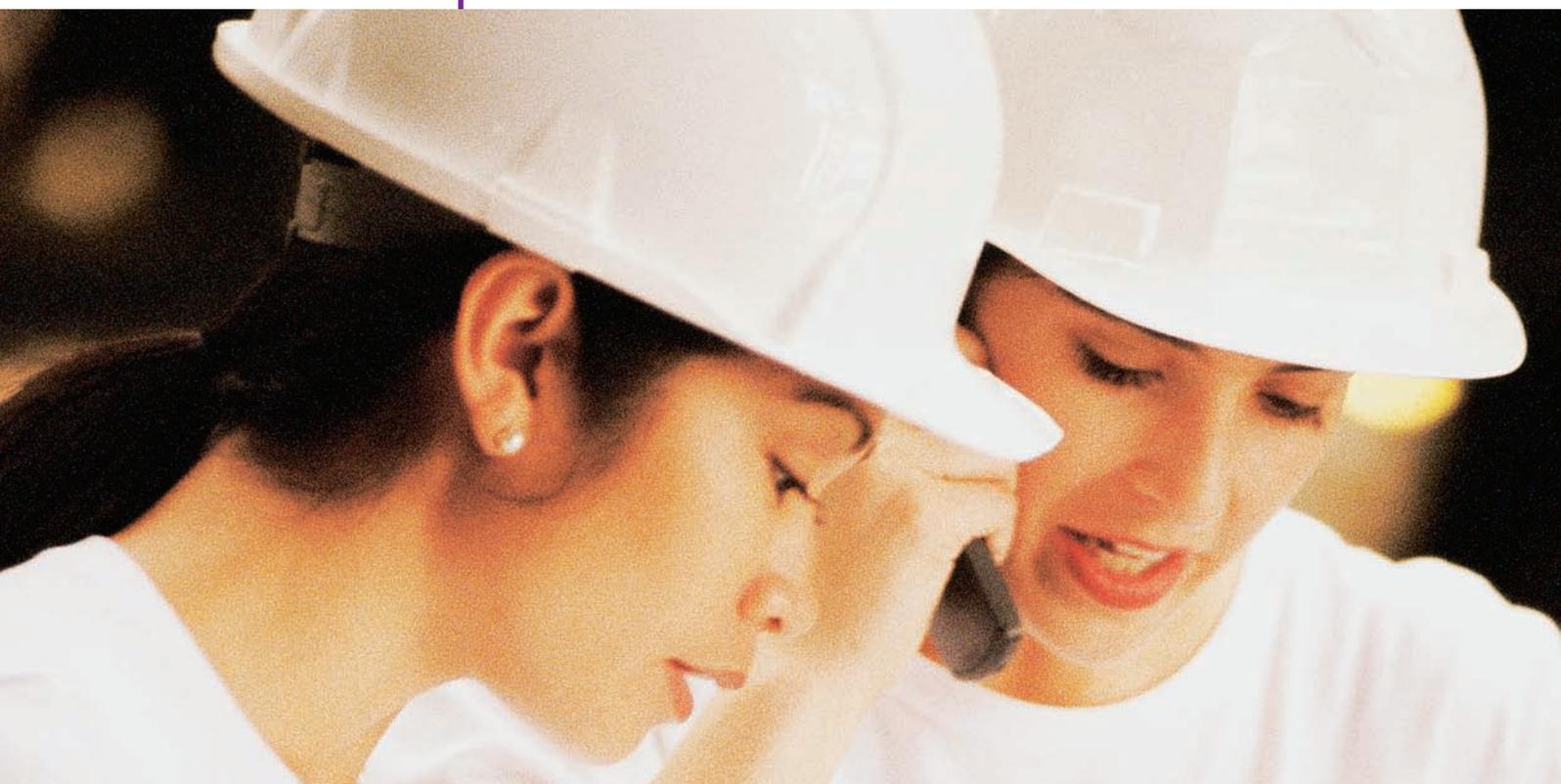


Tableau 5: Immigrations selon les principales nationalités

	2006	2007	Evolution par rapport à 2006
France	11.570	12.269	6,0 %
Pays-Bas	11.488	11.370	-1,0 %
Pologne	6.694	9.393	40,3 %
Maroc	7.488	7.831	4,6 %
Roumanie	3.059	5.491	79,5 %
Allemagne	3.290	3.385	2,9 %
Turquie	2.999	3.180	6,0 %
Italie	2.613	2.708	3,6 %
Etats-Unis	2.553	2.455	-3,8 %
Portugal	2.030	2.293	13,0 %
Royaume Uni	2.015	2.042	1,3 %
Espagne	1.848	1.902	2,9 %
Inde	1.516	1.640	8,2 %
Congo (RD)	1.068	1.181	10,6 %
Chine	1.469	1.171	-20,3 %
Autres pays	21.733	25.076	15,4 %
Total pays étrangers	83.433	93.387	11,9 %
Dont UE	45.717	57.973	26,8 %
Belgique	12.857	13.189	2,6 %
Part UE/ étrangers (%)	54,8	62,1	13,3 %

Source: DGSIE

Les Marocains, les Turcs et les Américains sont les principaux immigrants de nationalité non-communautaire. Par rapport à 2006, le nombre d'immigrants marocains et turcs a progressé (avec respectivement +4,6% et +6,0%) contrairement à celui des Américains qui a diminué de -3,8%.





Notons enfin que la part de femmes parmi les immigrants étrangers poursuit sa diminution en 2007 avec 49,3% (contre 50,8% en 2006 et 51,9% en 2005).

2.2 Emigrations

Parmi les émigrants étrangers, les ressortissants de l'Union européenne sont majoritaires¹⁸: leur part, supérieure à 60% depuis 1995, est montée jusqu'à 69,8% en 2002 et était encore de 68,5% en 2007. Les Français et les Hollandais occupent à nouveau les premières places (tableau 6 ci-dessous) avec respectivement 5.997 et 5.071 émigrants en 2007 (soit respectivement -6,6% et +4,8% par rapport à 2006). Par contre les pays non-européens tels que le Maroc ou la Turquie comptent peu d'émigrants (respectivement 722 et 715).

Tableau 6: Emigrations selon les principales nationalités

	2006	2007	Evolution par rapport à 2006
France	6.418	5.997	-6,6 %
Pays-Bas	4.837	5.071	4,8 %
Allemagne	2.570	2.453	-4,6 %
Etats-Unis	2.478	2.415	-2,5 %
Pologne	1.520	2.353	54,8 %
Royaume-Uni	2.489	1.990	-20,0 %
Italie	2.218	1.952	-12,0 %
Espagne	1.558	1.547	-0,7 %
Portugal	1.266	1.184	-6,5 %
Inde	879	958	9,0 %
Japon	845	948	12,2 %
Chine	888	882	-0,7 %
Maroc	634	722	13,9 %
Turquie	727	715	-1,7 %
Grèce	685	545	-20,4 %
Autres pays	9.342	8.779	-6,0 %
Total pays étrangers	39.354	38.511	-2,1 %
Dont UE	26.405	26.393	0,0 %
Belgique	19.896	22.536	13,3 %
Part UE/ étrangers (%)	67,1	68,5	2,1 %

Source: DGSIE



2.3 Solde migratoire ou immigrations nettes

Le solde migratoire des Européens est largement positif puisque l'on comptait 31.580 immigrations nettes en 2007 (tableau 7 ci-dessous) mais comme beaucoup de ressortissants européens émigrent, leur contribution au solde migratoire et donc aux immigrations nettes des étrangers (57,5%) est plus faible que ne le laissent penser les immigrations « brutes ». Néanmoins, entre 2006 et 2007, on constate une forte augmentation des immigrations nettes de l'ensemble des ressortissants de l'Union européenne (+63,5%) et notamment des nouveaux pays membres avec les Roumains (4.967 immigrations nettes soit +84,6%) et les Bulgares (1.105 immigrations nettes, soit +84,8%).

Tableau 7: Immigrations nettes (solde migratoire) selon les principales nationalités

	2006	2007	Evolution par rapport à 2006
Maroc	6.854	7.109	3,7 %
Pays-Bas	6.651	6.299	-5,3 %
Pologne	5.174	7.040	36,1 %
France	5.152	6.272	21,7 %
Turquie	2.272	2.465	8,5 %
Roumanie	2.691	4.967	84,6 %
Congo (RD)	775	919	18,6 %
Inde	637	682	7,1 %
Allemagne	720	932	29,4 %
Portugal	764	1.109	45,2 %
Bulgarie	598	1.105	84,8 %
Russie	508	262	-48,4 %
Chine	581	289	-50,3 %
Brésil	735	294	-60,0 %
Algérie	632	331	-47,6 %
Autres pays	9.335	14.801	58,6 %
Total pays étrangers	44.079	54.876	24,5 %
Dont UE	19.312	31.580	63,5 %
Belgique	-7.039	-9.347	-32,8 %
Part UE/ étrangers (%)	43,8	57,5	31,4 %

Source: DGSIE

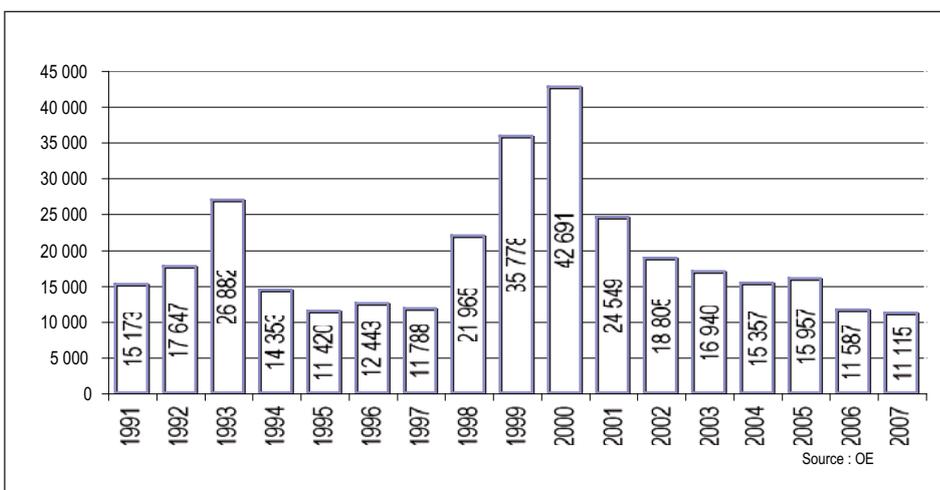


3 Demandeurs d'asile et réfugiés

3.1 Nombre de demandes d'asile introduites

En 2007, 11.115 demandes d'asile - ce qui correspond à 14.051 personnes¹⁹- ont été enregistrées par l'Office des Etrangers. C'est le plus faible niveau de demandes d'asile que la Belgique a connu depuis 1989. Le nombre de demandes d'asile a baissé de 4% par rapport à 2006 et de 74% par rapport à 2000, année au cours de laquelle la Belgique a connu le maximum de demandes (42.691). Au niveau européen, la Belgique est le 8ème pays de l'Union européenne quant au nombre de demandes d'asile enregistrées.

Graphique 7: Evolution annuelle du nombre de demandes d'asile



En 2007, le pays d'origine des demandeurs d'asile le plus représenté était la Russie (y compris et surtout la Tchétchénie) avec 1.436 demandes d'asile ce qui correspond à 12,9% du total des demandes introduites. Venaient ensuite la Serbie-Monténégro (1.219 demandes, y compris le Kosovo) et l'Irak avec 825 demandes d'asile²⁰.

19 Une demande d'asile peut concerner plusieurs personnes (par exemple les 4 membres d'une famille) or le chiffre fourni habituellement par les instances concernées renvoie aux demandes d'asiles introduites et non pas au nombre de personnes concernées par ces demandes. Cette estimation du nombre de personnes concernées en 2007 est fournie par l'OE.

20 Pour plus de détails, voir l'annexe 7. Demandes d'asile introduites en Belgique



3.2 La procédure et le nombre de réfugiés reconnus

3.2.1 La procédure d'asile

Depuis le 1er juin 2007 la procédure d'asile a été totalement modifiée²¹. Cette réforme avait pour but de simplifier et d'accélérer la procédure d'asile en Belgique. Ainsi, alors que l'ancienne procédure d'asile se déroulait en deux phases²² qui étaient traitées par deux instances différentes, la nouvelle procédure ne comprend plus qu'une seule phase et c'est le CGRA (Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides) qui est chargé d'examiner les demandes aussi bien sur la forme que sur le fond. Il est dorénavant la seule autorité dotée d'une compétence d'instruction. De plus, une nouvelle juridiction indépendante dénommée Conseil du Contentieux des Etrangers remplace la Commission permanente pour traiter les recours suite au refus du CGRA. Grâce à cette refonte du système, il est prévu que la procédure soit clôturée en une année maximum.

Concrètement, l'étranger qui arrive en Belgique doit introduire sa demande auprès de l'Office des étrangers (OE). L'OE enregistre la demande, vérifie que la Belgique est bien l'Etat responsable selon la convention de Dublin²³, prend les empreintes digitales et recueille les déclarations du demandeur (identité, origine, motifs de la demande et possibilité de retour). L'Office des étrangers est également compétent pour déterminer la langue de la procédure et pour le traitement des demandes multiples (il peut décider de refuser une nouvelle demande si aucun nouvel élément n'est apporté).

La déclaration signée par le demandeur et l'ensemble du dossier sont transmis au CGRA qui doit décider s'il accorde le statut de réfugié ou le statut de protection subsidiaire (voir le point 3.2.2). Durant l'examen d'une demande, le CGRA convoque au moins une fois le demandeur d'asile. Le CGRA examine ensuite la demande sur base de

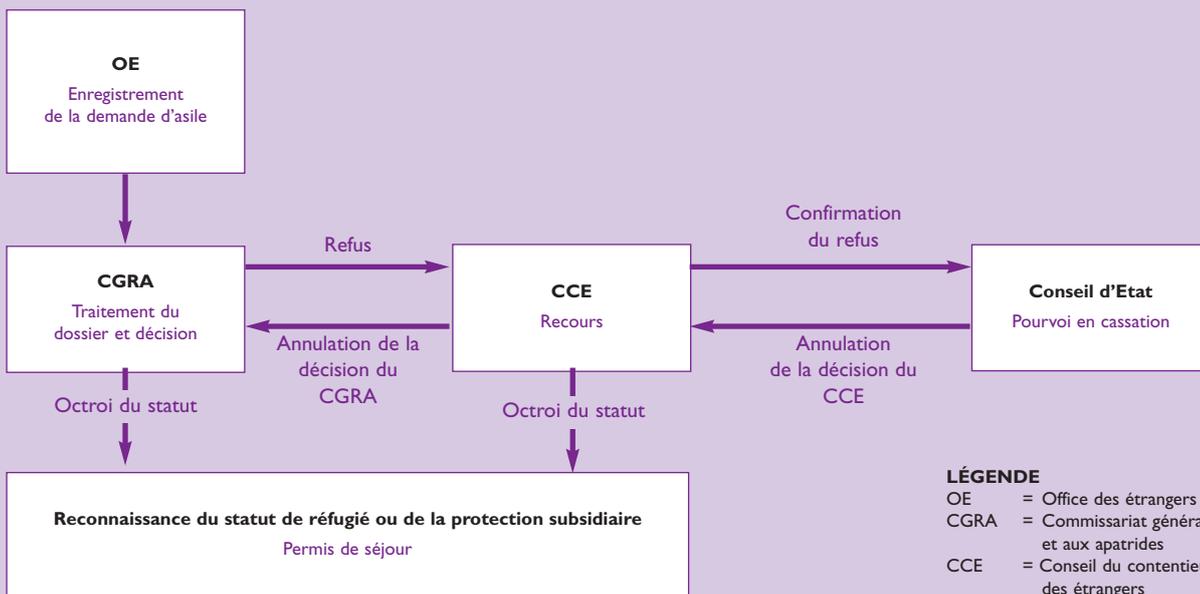
21 15 SEPTEMBRE 2006. Loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

15 SEPTEMBRE 2006. Loi réformant le Conseil d'Etat et créant un Conseil du Contentieux des Etrangers.

22 La forme était examinée lors d'une phase de recevabilité par l'Office des étrangers et si le dossier était accepté le fond du dossier était examiné par le CGRA.

23 La convention de Dublin détermine les compétences en matière d'asile entre chaque pays de l'UE. Elle fixe des critères pour déterminer quel pays doit traiter une demande d'asile (Etat avec lequel le demandeur a le plus de liens ou premier Etat européen dans lequel il est arrivé) et permet d'éviter qu'un demandeur d'asile débouté n'introduise une demande dans un autre Etat de l'UE.

Schéma de la nouvelle procédure d'asile en Belgique





l'audition, de toute pièce justificative et de l'évaluation de la situation dans le pays d'origine. En cas de refus du statut de réfugié, le CGRA se prononce alors sur l'octroi ou le refus du statut de protection subsidiaire. Le CGRA est également compétent pour décider du retrait du statut de réfugié ou de protection subsidiaire.

Si le CGRA refuse les deux statuts, le demandeur peut introduire un recours auprès du Conseil du contentieux des étrangers (CCE) qui est compétent pour confirmer ou réformer les décisions du CGRA. Le CCE peut également annuler des décisions du CGRA pour des raisons d'irrégularité (par exemple lorsque des éléments essentiels ont été ignorés dans le traitement du dossier). Le CGRA devra alors reprendre son instruction. La procédure devant le CCE est écrite même si des remarques peuvent être émises durant l'audience. Les deux parties, à savoir le demandeur d'asile (représenté par un avocat) et le CGRA, comparaissent durant l'audience qui est publique.

Finalement, un pourvoi en cassation de la décision du CCE peut être introduit devant le Conseil d'Etat. Afin d'éviter les demandes non fondées (et donc pour désengorger le Conseil d'Etat), les pourvois sont d'abord soumis à un examen d'admissibilité qui vérifie si le Conseil d'Etat est bien compétent ou si le pourvoi n'est pas sans objet. Si le Conseil d'Etat annule la décision, le dossier est renvoyé au CCE qui doit se prononcer une nouvelle fois en suivant l'avis de l'arrêt rendu.

3.2.2 La protection subsidiaire

Pour rappel, la loi du 15 septembre 2006 a introduit le statut de protection subsidiaire: depuis le 10 octobre 2006, la Belgique doit accorder un titre de séjour (provisoire mais renouvelable) aux étrangers qui ne peuvent prétendre au statut de réfugié tel que défini dans la Convention de Genève mais qui ont de sérieux motifs de croire qu'ils encourent un risque réel de subir une atteinte grave²⁴ en cas de retour dans leur pays d'origine²⁵.

Le CGRA doit donc désormais vérifier si les demandeurs d'asile peuvent non seulement obtenir le statut de réfugié au sens de la Convention de Genève mais aussi, dans un deuxième temps, s'ils peuvent bénéficier de la protection subsidiaire. Il faut remarquer que certains étrangers dont la demande d'asile avait été rejetée mais qui bénéficiaient d'une clause de non-reconduite dans leur pays d'origine (du fait de menaces sur leur vie, leur intégrité physique ou leur liberté) ont pu, depuis le 10 octobre 2006, faire une demande pour obtenir le statut de protection subsidiaire.

3.2.3 Nombre de réfugiés reconnus

En 2007, le nombre de reconnaissances du statut de réfugiés au CGRA a été de 1.841 (contre 1.914 en 2006) alors que le nombre de refus s'est élevé à 6.428 (5.600 en 2006).

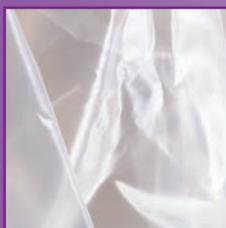
Tableau 8: Décisions quant au fond du CGRA

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Reconnaisances	1.446	1.238	1.198	897	1.166	1.201	2.275	3.059	1.914	1.841
Refus	2.268	1.826	3.262	1.890	4.446	4.964	5.860	7.790	5.600	6.428
Protection subsidiaire									8	281
Total	3.714	3.064	4.460	2.787	5.612	6.165	8.135	10.849	7.522	8.550

Source: CGRA

24 Les « atteintes graves » sont « la peine de mort ou l'exécution ; la torture ou des traitements ou sanctions inhumains ou dégradants infligés à un demandeur dans son pays d'origine ; ou des menaces graves contre la vie ou la personne d'un civil en raison de violence aveugle ou en cas de conflit armé interne ou international. » - Directive européenne 2004/83/CE

25 15 SEPTEMBRE 2006. Loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers. 5 OCTOBRE 2006. Circulaire relative au statut de protection subsidiaire.



20,5% de ces reconnaissances concernaient des réfugiés russes, principalement des Tchétchènes et 11,5% des réfugiés en provenance du Rwanda (voir le tableau 9 ci-dessous).

Tableau 9: Principaux pays d'origine des réfugiés reconnus en 2007

Russie	377
Rwanda	211
Irak	160
Serbie	145
Congo (RD)	125
Chine	100
Guinée	93
Cameroun	50
Côte d'Ivoire	50
Burundi	46
Syrie	44
Autres	440
Total	1.841

Source: CGRA

3.2.4 Régularisation des longues procédures de demandes d'asile

Depuis maintenant 4 ans, l'OE mène une politique de régularisation au bénéfice des étrangers engagés dans de longues procédures de demandes d'asile²⁶. Les demandeurs d'asile dont la procédure n'a pas abouti (recours au Conseil d'Etat non compris) après 3 ans (pour les familles avec enfants scolarisés) ou 4 ans (pour les personnes seules ou couples sans enfant) peuvent bénéficier quasi automatiquement d'une régularisation de leur séjour. Il leur suffit d'introduire une demande en suivant une procédure définie dans la loi du 15 décembre 1980 sur le séjour des étrangers. Selon l'article 9bis²⁷ de cette loi, l'autorisation de séjour peut être demandée au bourgmestre de la commune où l'étranger séjourne lors de circonstances exceptionnelles²⁸. Dans le cas des longues procédures, le critère du long délai d'attente et l'intégration qui en découle sont donc considérés comme des circonstances exceptionnelles. Les demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée mais dont la procédure aurait duré plus de 3 ou 4 ans ou presque, peuvent également introduire une demande. Ils doivent quant à eux apporter des preuves de la réalité de leur intégration.

26 Cette politique n'a pas été rendue publique par une circulaire ou un texte réglementaire mais fait suite à une déclaration du ministre en 2004.

27 L'article 9bis a été introduit par la loi du 15 septembre 2006. Il correspond à l'ancien article 9§3 qu'il complète en précisant ce qui ne peut être considéré comme des circonstances exceptionnelles (par exemple, les éléments qui ont déjà servi lors d'une précédente demande d'asile qui a été rejetée).

28 Alors que normalement, pour être valable, une demande de séjour doit se faire depuis le poste diplomatique belge dans le pays d'origine de l'étranger.



3.3 L'accueil des demandeurs d'asile

Le changement de la procédure d'asile s'accompagne de quelques modifications dans l'accueil des demandeurs d'asile²⁹. Avant juin 2007, les demandeurs d'asile bénéficiaient de prestations matérielles durant la 1^{ère} phase de leur procédure (recevabilité) et de prestations financières (aide financière des centres publics d'action sociale - CPAS) une fois entrés dans la 2^e phase de la procédure (examen au fond). Ils pouvaient également travailler avec un permis C durant cette seconde période. Dorénavant, la procédure ne comptant plus qu'une phase et ne durant plus qu'une année, les demandeurs d'asile ne percevront plus d'aide financière mais seront aidés matériellement pendant toute leur procédure (recours au Conseil d'Etat compris). De même, ils ne peuvent désormais plus travailler.

L'accueil se fait en deux étapes. Durant les quatre premiers mois de leur procédure les demandeurs séjournent dans un centre d'accueil collectif qui leur est désigné par le service Dispatching de Fedasil (voir ci-dessous). L'aide matérielle comprend donc l'hébergement mais aussi la nourriture, l'habillement, l'accompagnement médical, psychologique, social, juridique et administratif en plus de l'attribution d'une allocation journalière (argent de poche). Le demandeur d'asile n'est pas obligé de séjourner dans ces structures d'accueil mais s'il choisit de résider ailleurs que dans le centre d'accueil désigné, il ne bénéficie que d'une aide médicale.

Après ces quatre premiers mois, le demandeur d'asile peut être transféré dans une structure d'accueil individuelle, dans la limite des places disponibles. Ces logements sont mieux adaptés aux situations de chacun. Ce second accueil est organisé par les CPAS ou par les ONG CIRE et Vluchtelingenwerk Vlaanderen.

C'est « l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile » (Fedasil) qui se charge de coordonner ces différentes structures d'accueil et de vérifier leur qualité d'accueil. Fedasil a vu le jour en 2002 lorsque le gouvernement a décidé de substituer l'aide matérielle à l'aide financière (durant la phase de recevabilité dans un premier temps) et qu'il a fallu organiser l'accueil des demandeurs d'asile dans différents lieux. Ainsi, cette agence a pour objet principal « d'assurer l'organisation et la gestion des différentes modalités d'accueil des demandeurs d'asile, ainsi que la coordination du retour volontaire »³⁰. Fedasil a donc pour missions principales: la gestion de 18 centres d'accueil, la coordination des différentes structures d'accueil (Croix-Rouge, initiatives locales d'accueil organisées par les CPAS, places d'accueil gérées par les ONG...), la répartition des demandeurs d'asile et l'octroi d'une aide matérielle, médicale et psychosociale aux demandeurs d'asile, ainsi que l'orientation, l'information et l'accompagnement de ceux-ci.

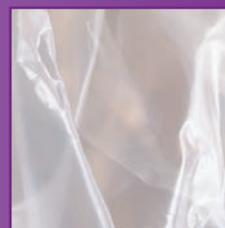
La capacité totale du réseau d'accueil en Belgique était de 15.609 places fin 2007 alors qu'il n'y avait encore que 8.246 places en 2000. Le nombre de demandeurs d'asile accueillis à la fin 2007 était de 13.847 (ce qui correspond à un taux d'occupation de 89% des capacités d'accueil)³¹.

29 12 JANVIER 2007. Loi sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers.

30 19 JUILLET 2001. Loi-programme.

31 Fedasil, « Rapport annuel 2007 », 2008.





4 Emploi et chômage des travailleurs étrangers: sources administratives

4.1 Accès au marché du travail: législation

4.1.1 Travailleurs non-européens

Les citoyens non européens (hors EEE³²) qui souhaitent travailler en Belgique doivent obtenir un permis de travail avant d'occuper un emploi salarié ou obtenir une carte professionnelle afin d'accéder à un emploi non-salarié. Les emplois statutaires dans la fonction publique ne leur sont pas accessibles sauf, dans les administrations de la Région de Bruxelles-Capitale³³ et au sein des services de la Commission communautaire française³⁴.

A. Le travail salarié

Pour accéder à un emploi salarié, l'étranger non-européen doit donc obtenir un permis de travail. L'arrêté royal du 9 juin 1999³⁵ définit les différents permis de travail existant ainsi que leurs conditions d'attribution. Il existe trois types de permis:

- Le permis A est d'une durée illimitée et est valable pour n'importe quel employeur, secteur ou métier. Il est accordé aux travailleurs étrangers résidant et travaillant en Belgique depuis plusieurs années avec un permis B³⁶.
- Le permis B est d'une durée limitée (maximum 12 mois, renouvelable) et est accordé aux étrangers allant travailler chez des employeurs qui ont obtenu préalablement une autorisation d'occupation. Cette autorisation d'occupation est accordée suite à un examen de la situation du marché du travail, c'est-à-dire que l'autorisation n'est octroyée que s'il n'y a pas de travailleurs belges ou européens disponibles. De plus, cette autorisation ne sera délivrée que pour des travailleurs originaires de pays avec lesquels la Belgique a conclu un accord international³⁷. Contrairement au permis A et C, le permis B est donc limité à un emploi auprès d'un employeur.
- En 2003, un troisième permis (le C) a été instauré. D'une durée limitée (une année maximum, renouvelable), il est valable pour n'importe quel employeur, secteur ou métier. Il est délivré à des étrangers séjournant légalement et provisoirement en Belgique pour d'autres motifs que le travail (par exemple, les candidats réfugiés dont la demande est jugée recevable ou les étudiants).

Certaines catégories d'étrangers sont dispensées de permis de travail. C'est le cas, par exemple, des réfugiés ou des conjoints de belges (voir l'article 2 de l'arrêté royal du 9 juin 1999).

Les permis de travail sont délivrés par les trois régions du pays et par la Communauté germanophone. Concrètement, les formulaires de demandes de permis et d'autorisation sont à demander et à introduire auprès des services de placement régionaux: FOREM en Wallonie, ACTIRIS à Bruxelles, VDAB en Flandre et Arbeitsamt en Communauté germanophone. Une demande de permis A ou C sera introduite par le travailleur mais dans le cas d'un permis B, elle le sera par l'employeur. Si la demande est acceptée, c'est l'administration communale du lieu de séjour du travailleur (ou de l'employeur si le travailleur n'est pas encore en Belgique) qui délivre le permis. En cas de refus, un recours motivé contre la décision de refus peut être introduit auprès du Ministre régional compétent dans un délai d'un mois.

32 C'est-à-dire les ressortissants de pays hors EEE (Espace économique européen = l'Union européenne, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse).

33 11 JUILLET 2002. Ordonnance élargissant les conditions de nationalité pour l'accès aux emplois de la fonction publique régionale.

34 19 MARS 2004. Décret élargissant les conditions de nationalité pour l'accès aux emplois de la fonction publique au sein des services de la Commission communautaire française.

35 9 JUIN 1999. Arrêté royal portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers.

36 A savoir quatre ans sur une période maximale de 10 ans de séjour légal et ininterrompu. Ce délai est diminué d'un an pour les ressortissants des pays avec lesquels la Belgique est liée par des accords internationaux (voir note ci-dessous) et pour les travailleurs dont le conjoint ou les enfants séjournent légalement en Belgique.

37 Algérie, ex-Yougoslavie, Maroc, Tunisie, Turquie et nouveaux Etats membres de l'Union européenne (via les Traités d'adhésion) avec une priorité accordée à ces derniers.



B. L'emploi non-salarié

Tout étranger (hors EEE) qui exerce une activité professionnelle indépendante sur le territoire belge doit être titulaire d'une carte professionnelle³⁸. La carte professionnelle est délivrée par le SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, pour une période maximale de cinq années (renouvelable). Elle est personnelle et spécifique de manière précise l'activité qui peut être exercée par le titulaire. Il existe des catégories d'étrangers qui sont dispensées de carte professionnelle comme par exemple les réfugiés ou les étrangers autorisés à séjourner en Belgique pour une durée illimitée³⁹.

La demande d'obtention, de prolongation ou de renouvellement d'une carte professionnelle s'effectue auprès de l'administration communale du lieu de séjour ou auprès du poste diplomatique pour les étrangers qui ne résident pas encore en Belgique (l'autorisation de séjour doit alors être demandée en même temps). La décision sera prise par un fonctionnaire délégué désigné par le Ministre des Classes moyennes et transmise au demandeur via l'administration communale ou le poste diplomatique. En cas de refus, un recours est possible dans les 30 jours auprès du ministre des Classes moyennes qui prendra sa décision sur base d'un avis du Conseil d'enquête économique pour étrangers⁴⁰.

4.1.2 Travailleurs européens: principe de la libre circulation

Les citoyens de l'Espace économique européen bénéficient quant à eux d'un libre accès au marché du travail. Ils peuvent donc exercer un emploi salarié ou non-salarié sans condition. Il faut toutefois mentionner que des restrictions temporaires sont d'application pour les ressortissants des nouveaux pays membres de l'UE en ce qui concerne le travail salarié.

4.1.3 Travailleurs des nouveaux Etats membres de l'UE: période transitoire

Le 1er mai 2004, l'Union européenne s'est élargie à 10 nouveaux pays (Estonie, Chypre, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie). La population de l'Union s'est alors accrue de 19,4%: 74 millions de personnes se sont ajoutées aux 383 millions d'habitants que comptait déjà l'UE. Lors de cette adhésion, il a été convenu de la possibilité pour les anciens Etats membres de maintenir des mesures transitoires imposant des restrictions à l'accès des ressortissants des nouveaux Etats membres⁴¹ à leur marché du travail. Ces mesures transitoires ne pourront toutefois pas dépasser une période maximale de 7 ans (2+3+2 ans). La première phase de cette période de transition a pris fin le 30 avril 2006, date avant laquelle les pays devaient décider de la prolongation ou non des restrictions et en informer la Commission européenne.

Du 1er mai 2004 au 30 avril 2006, la Belgique a fait partie des pays qui avaient choisi de maintenir des restrictions à l'accès de leur marché du travail: il a ainsi été décidé que les ressortissants des nouveaux pays membres (à l'exception de Chypre et Malte) devraient encore disposer d'un permis de travail⁴² pour obtenir un permis de séjour en vue d'exercer une activité économique salariée sur le territoire belge.

Au 1er mai 2006, la deuxième phase de la période transitoire a débuté. En Belgique, il a été décidé de maintenir les dispositions transitoires tout en assouplissant la procédure d'octroi d'un permis pour un certain nombre de professions qui connaissent une pénurie de main-d'œuvre⁴³: les ressortissants des nouveaux pays membres doivent donc toujours obtenir un permis de travail pour exercer une activité salariée. Cependant, depuis

38 19 FEVRIER 1965. Loi relative à l'exercice, par les étrangers, des activités professionnelles indépendantes.

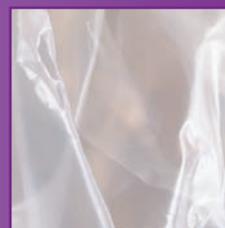
39 3 FEVRIER 2003. Arrêté royal dispensant certaines catégories d'étrangers de l'obligation d'être titulaire d'une carte professionnelle pour l'exercice d'une activité professionnelle indépendante.

40 C'est depuis le 21 septembre 2006 que la décision est prise en première instance par un fonctionnaire délégué (et plus par le ministre lui-même) et ceci afin de rendre la procédure plus rapide : 1er MAI 2006. Loi modifiant la loi du 19 février 1965 relative à l'exercice, par les étrangers, des activités professionnelles indépendantes.

41 Ou plutôt de 8 d'entre eux (Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie). Les Chypriotes et les Maltais ne sont pas soumis à une période transitoire.

42 12 AVRIL 2004. Arrêté royal modifiant, suite à l'adhésion de nouveaux Etats membres de l'Union européenne, l'arrêté royal du 9 juin 1999 portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers.

43 24 AVRIL 2006. Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 9 juin 1999 portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers, en vue de la prolongation des mesures transitoires qui ont été introduites suites à l'adhésion de nouveaux Etats membres à l'Union européenne.



le 1er juin, la délivrance des permis aux travailleurs de l'UE-8 est automatique et plus rapide (maximum 5 jours) pour les professions figurant sur une liste de fonctions critiques établie par les régions. La Belgique peut décider de mettre fin à ces dispositions à tout moment et il lui faudra en tout cas justifier l'éventuelle prolongation (pour un maximum de 2 années) au 1er mai 2009 par un risque de graves perturbations du marché du travail.

Le 1er janvier 2007, deux nouveaux Etats ont adhéré à l'Union européenne: la Bulgarie et la Roumanie. La Belgique a décidé d'appliquer à leurs ressortissants les mêmes dispositions transitoires qu'aux citoyens des huit autres « nouveaux » Etats membres⁴⁴: ils doivent donc également être en possession d'un permis de travail pour exercer une activité salariée en Belgique mais ils bénéficient de la procédure accélérée pour l'octroi de permis B pour les métiers en pénurie.

4.2 Les entrées de travailleurs étrangers

4.2.1 Les entrées de salariés

La seule information disponible relative aux entrées de travailleurs salariés étrangers provient de la statistique sur les premiers permis de travail B délivrés et ne concerne donc que les travailleurs non européens ainsi que ceux des 10 nouveaux Etats membres sous période transitoire.

En 2007, 23.028 premiers permis B ont été délivrés à des travailleurs étrangers (voir tableau 10 ci-dessous) soit presque deux fois plus qu'en 2006. 7.376 de ces premiers permis ont été délivrés à des femmes (32%). 56% du total des premiers permis ont été accordés à des travailleurs polonais puisqu'ils totalisent à eux seuls 12.820 premiers permis (dont 4.164 femmes). La progression du nombre de permis délivrés aux travailleurs polonais est constante depuis 2004. Fait nouveau en 2007, ce sont les ressortissants roumains et bulgares qui ont le plus progressé en terme d'octroi de premiers permis B. En effet, depuis 2007 ils bénéficient également de la procédure accélérée mise en place pour satisfaire aux besoins dans les métiers en pénurie et ont été beaucoup plus nombreux à obtenir un permis de travail B: 2.863 premiers permis B ont été délivrés à des travailleurs roumains en 2007 (contre 339 en 2006) et 1.525 à des travailleurs bulgares (contre 105 en 2006).

44 19 DECEMBRE 2006. Arrêté royal modifiant, suite à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne, l'arrêté royal du 9 juin 1999 portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers.

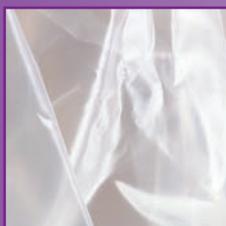


Tableau 10: Premiers permis de travail B délivrés

					Dont femmes			
	2004	2005	2006	2007	2004	2005	2006	2007
Pologne	1.046	2.122	7.212	12.820	346	734	2.186	4.164
Roumanie	105	210	339	2.863	61	123	242	1.089
Bulgarie	68	96	105	1.525	37	60	75	527
Inde	666	795	1.084	1.429	74	98	120	227
USA	504	591	607	558	106	141	133	165
Japon	405	467	399	495	29	43	35	49
Slovaquie	60	80	294	341	16	19	88	95
Chine	131	220	298	302	40	42	81	90
Turquie	95	193	207	282	29	38	37	51
République tchèque	61	99	159	234	22	52	61	63
Hongrie	91	95	190	176	26	49	83	58
Russie	71	111	126	146	24	48	54	70
Canada	107	104	120	140	35	34	47	53
Maroc	55	73	75	133	13	28	29	49
Autres	847	1.055	1.257	1.584	265	351	486	626
Total	4.312	6.311	12.472	23.028	1.123	1.860	3.757	7.376

Source: SPF ETCS

C'est ensuite les Indiens (1.429 permis), les Américains (558) et les Japonais (495) qui ont obtenu le plus de premiers permis. Le nombre de premiers permis délivrés a donc fortement progressé depuis 2004 mais il faut remarquer qu'une grande partie de cette augmentation résulte du nombre important de permis B délivrés aux travailleurs ressortissants des nouveaux états membres dans le cadre de la procédure accélérée pour certaines fonctions critiques. Une grande partie de ces permis ont été demandés et délivrés en Flandre: en 2007, 15.454 premiers permis (et 9.793 renouvellements de permis) ont été délivrés en Flandre rien que pour les fonctions critiques. 16.426 de ces permis (premiers permis et renouvellements) concernaient des travailleurs saisonniers dans le secteur horticole.

4.2.2 Les permis C

Depuis 2003, il existe un nouveau permis de travail C délivré aux étrangers ayant été admis en séjour provisoire en Belgique pour d'autres motifs que le travail. Ce permis concerne, par exemple, les étudiants qui souhaitent travailler pendant l'année scolaire⁴⁵. Le nombre de permis C délivrés ne permet cependant pas de dire combien de détenteurs de cette carte travaillent effectivement puisque le permis C est attribué à un étranger pour n'importe quel emploi mais sans obligation de travailler. Il se peut donc que de nombreux étrangers demandent le permis « au cas où » mais que finalement seule une fraction d'entre eux travaille. Le nombre de permis C délivrés en 2007 a été de 26.200 (soit 328 de moins qu'en 2006) dont 10.945 à des femmes⁴⁶.

4.2.3 Les entrées de travailleurs salariés hautement qualifiés

Pour rappel, l'autorisation d'occupation préalable à la délivrance d'un permis B ne peut normalement être accordée que s'il y a pénurie de main d'œuvre sur le marché du travail local et prioritairement pour des travailleurs issus des nouveaux pays membres de l'UE ou de pays avec lesquels la Belgique a conclu un accord. Il existe cependant des

45 Les étudiants étrangers qui travaillent pendant des vacances scolaires sont dispensés de permis.

46 Tableau détaillé en annexe 9.



exceptions et pour plusieurs catégories de travailleurs, il n'est pas tenu compte de la situation du marché du travail ni de l'origine du travailleur. Jusqu'au mois d'août 2007, les travailleurs hautement qualifiés bénéficiaient de cette dérogation⁴⁷. Depuis septembre 2007, une dispense de permis de travail est prévue pour les chercheurs et les cadres qui viennent en Belgique dans le cadre de missions bien définies (par exemple: les chercheurs dans les limites de la durée du projet de recherche, les travailleurs venant assister à des congrès ou à des réunions de maximum 5 jours par mois, les travailleurs d'un groupe multinational venant suivre une formation au siège belge de maximum 3 mois⁴⁸...)

En 2007, 7.539 permis de travail (1er permis et renouvellements) ont été octroyés à des travailleurs hautement qualifiés ou occupant des postes de direction, soit 571 de plus qu'en 2006. Sur l'ensemble des permis B délivrés en 2007 (presque 40.000 en prenant les 1ers permis et les renouvellements), 19% l'ont donc été à des travailleurs hautement qualifiés (contre 34% en 2006). Si la part de permis pour travailleurs hautement qualifiés a si nettement diminué parmi le total des permis B délivrés, c'est parce que ce total a presque doublé du fait du grand nombre de permis délivrés aux ressortissants des nouveaux Etats membres pour les fonctions critiques (dont une grande part pour des emplois saisonniers dans le secteur horticole) et non pas parce qu'il y a eu moins de travailleurs hautement qualifiés.

Un peu plus de la moitié des permis pour travailleurs hautement qualifiés ont été délivrés à des Indiens, des Japonais ou des Américains.

Tableau 11: Permis de travail B pour les travailleurs hautement qualifiés et les postes de direction des 9 principales nationalités

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Inde	508	678	795	1.006	1.207	1.521	1.960
Japon	588	897	876	931	1.111	1.149	1.231
USA	795	1.005	750	753	971	889	904
Turquie	138	153	167	173	248	293	375
Chine	169	170	169	170	211	296	335
Russie	167	198	181	189	210	210	243
Canada	205	256	208	208	227	218	207
Pologne	105	126	132	170	201	201	184
Roumanie	153	148	152	174	256	264	145
Autres	1.669	1.614	2.059	2.111	1.806	1.927	1.955
Total	4.497	5.245	5.489	5.885	6.448	6.968	7.539

Source: SPF ETCS

4.2.4 Les entrées d'indépendants

Le nombre d'entrées de travailleurs non salariés en Belgique est calculé à partir des données provenant de l'Institut national d'assurance sociale pour les travailleurs indépendants (INASTI). Il s'agit en fait du nombre d'étrangers qui ont commencé une activité indépendante au cours de l'année⁴⁹.

Le tableau 12 nous indique qu'en 2007 15.090 étrangers et 65.712 Belges ont débuté une activité professionnelle non salariée en Belgique. Il y a donc davantage d'indépendants qui ont commencé une activité en 2007 qu'en 2006 et la progression a été plus forte parmi les étrangers (+28% contre +9% pour les Belges). Cette progression est constante depuis 2002.

47 Ainsi que par exemple les stagiaires, les chercheurs, les techniciens spécialisés,...

48 12 SEPTEMBRE 2007. Arrêté royal modifiant, en ce qui concerne les chercheurs et les cadres, l'arrêté royal du 9 juin 1999 portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers.

49 Il n'est à nouveau pas possible de déterminer si l'immigration est liée au commencement de l'activité professionnelle ou si elle est antérieure.

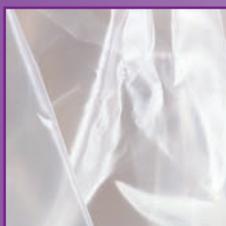


Tableau 12: Indépendants et aidants ayant commencé leur activité pendant l'année

	2006	2007
Pologne	2.411	2.754
Roumanie	1.009	2.640
Pays-Bas	1.752	1.767
Bulgarie	209	1.347
France	1.269	1.215
Italie	865	910
Portugal	453	480
Turquie	427	465
Maroc	415	441
Allemagne	317	355
Royaume-Uni	279	300
Autres	2.385	2.416
Total Etrangers	11.791	15.090
Belgique	60.082	65.712
Total général	71.873	80.802

Source: INASTI

Parmi les nationalités les mieux représentées, on trouve des ressortissants des pays de l'UE. Les Polonais, qui sont de plus en plus nombreux à débiter une activité indépendante, sont depuis 2005 en tête du tableau. En 2007, ils étaient 2.754 nouveaux indépendants. Le nombre de ressortissants roumains et bulgares à avoir débiter une activité indépendante a fortement augmenté en 2007: 2.640 roumains (1.009 en 2006) et 1.347 bulgares (209 en 2006) se sont installés comme indépendants.



4.3 Les personnes de nationalité étrangère sur le marché du travail

4.3.1 Sources administratives

Plusieurs sources administratives ont dû être mobilisées afin d'estimer la population active étrangère par nationalité. En effet, les deux sources fournissant un chiffre pour la population active, à savoir l'enquête socio-économique générale et l'enquête force de travail, ne nous permettent pas à l'heure actuelle de disposer de données récentes et suffisamment détaillées⁵⁰.

Des calculs ont donc été effectués au SPF Emploi, Travail et Concertation sociale afin d'obtenir une estimation de la population active étrangère sur la base de trois sources:

- les statistiques sur les salariés sont basées sur l'exploitation des comptes individuels de pension en provenance du CIMiRe (Compte Individuel Multisectoriel – Multisectoriële Individuele Rekening) et reprennent l'ensemble des personnes ayant occupé un travail salarié entre le 1er janvier et le 31 décembre;
- les données sur les demandeurs d'emploi au 30 juin proviennent de l'Office national de l'emploi et concernent les demandeurs d'emploi qui sont inscrits dans un des bureaux de placement régionaux;
- enfin, les statistiques sur les travailleurs non-salariés sont fournies par l'INASTI (Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants). Les données publiées sont celles disponibles au 31 décembre.

4.3.2 Définitions⁵¹

Emploi intérieur: l'emploi intérieur comprend toutes les personnes âgées de 15 à 64 ans qui travaillent au moins 1 heure par semaine dans une unité productrice résidente. Deux grandes catégories peuvent être distinguées: l'emploi salarié et l'emploi non salarié.

Emploi salarié: l'emploi salarié comprend les personnes qui travaillent pour un employeur, public et privé, et qui reçoivent une rémunération sous forme de traitement, salaire, commission, salaires aux pièces ou traitement en nature.

Emploi non salarié: l'emploi non salarié comprend les personnes qui travaillent en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial. Il inclut les travailleurs indépendants, qu'ils emploient ou non du personnel, et les aidants non rémunérés. Les aidants rémunérés et les indépendants à titre complémentaire sont repris dans la catégorie des salariés.

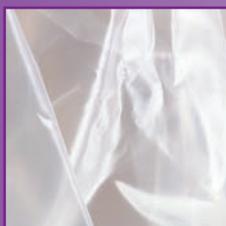
Chômage: sont considérées comme chômeuses, les personnes âgées de 15 à 64 ans sans emploi, disponibles pour le marché du travail et recherchant un travail. En pratique, la série comprend l'ensemble des demandeurs d'emploi inoccupés, c'est-à-dire: les chômeurs complets indemnisés, les demandeurs d'emploi inoccupés inscrits librement mais ne bénéficiant pas d'indemnités, les chômeurs inscrits obligatoires.

Population active: La population active reprend l'ensemble des personnes âgées de 15 à 64 ans présentes sur le marché du travail. Le concept de population active ne regroupe que les personnes résidant en Belgique, que ces dernières soient occupées en Belgique ou à l'étranger ou qu'elles soient au chômage. Sont donc exclus les travailleurs résidant à l'étranger employés dans des unités productrices nationales. Pratiquement, la population active comprend les chômeurs et l'emploi intérieur auquel on ajoute le solde frontalier⁵².

50 La dernière enquête socio-économique générale date de 2001 et l'enquête EFT ne permet pas d'obtenir une répartition des étrangers par nationalité.

51 Les définitions sont pour l'essentiel tirées de la publication « La population active en Belgique. 1. Le pays : une situation au 30 juin 1999 », Ministère fédéral de l'emploi et du travail, 2001.

52 Dans les statistiques calculées par le SPF ETCS à partir des données administratives, la population active ne comprend pas le solde frontalier car celui-ci n'est pas disponible par nationalité. La population active (et tous les taux qui en découleront) est donc constituée du seul emploi intérieur et des chômeurs.



Solde frontalier: équivaut au nombre de frontaliers de Belgique travaillant à l'étranger dont on soustrait les frontaliers résidant dans d'autres pays et travaillant en Belgique.

Taux d'activité: donne une indication quant à l'intensité du désir de participation à la vie économique d'une population. Il est obtenu en divisant la population active totale par la population âgée de 15 à 64 ans.

Taux d'emploi: indique la part des personnes occupées dans la population âgée de 15 à 64 ans.

Taux de chômage: donne la proportion de demandeurs d'emploi inoccupés par rapport à la population active totale.

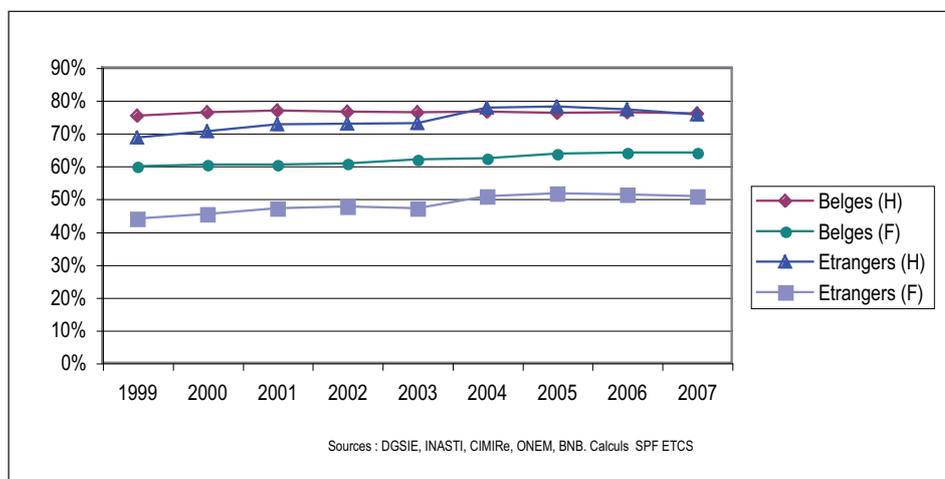
4.3.3 La population active

En 2007, la population active⁵³ totale s'élevait à 4.863.662 personnes dont 3.662.000 travailleurs salariés, 703.000 travailleurs non salariés et 498.662 chômeurs. La population active étrangère comptait 458.909 personnes, soit 9,4% de la population active totale⁵⁴. Entre 2006 et 2007, la population active n'a que très peu varié (+0,7%).

La part des femmes dans la population active a très légèrement augmenté par rapport à 2006 puisqu'en 2007, les femmes représentaient 45% de la population active totale (contre 44,8% en 2006), 45,6% de la population active belge (contre 45,5% en 2006) et 38,8% de la population active étrangère (contre 38,5% en 2006).

En 2007, le taux d'activité⁵⁵ des Belges s'est maintenu à 70% mais celui des étrangers a diminué de 1,1 points de pourcentages en passant de 64,7% à 63,6%. Que ce soit parmi les Belges ou les étrangers, le taux d'activité féminin reste inférieur à celui des hommes mais l'écart est plus important dans la population étrangère avec 25 points d'écart (contre 12 chez les Belges). On notera enfin que le taux d'activité masculin des étrangers (75,6%) qui avait cessé sa progression entre 2004 et 2005 (voir le graphique 8 ci-dessous) a diminué de 2 points de pourcentage depuis 2005 et est désormais légèrement inférieur à celui des hommes belges (75,9%).

Graphique 8: Taux d'activité des Belges et des étrangers selon le sexe



53 Pour rappel, la population active dont nous parlerons est calculée sur base de l'emploi intérieur et ne comprend donc pas le solde frontalier. De plus, le nombre de salariés et d'actifs de 2006 est estimé sur base des années antérieures (les chiffres administratifs n'étant pas encore disponible).

54 L'annexe 11 fournit un tableau sur la population active par nationalité de 1998 à 2007.

55 L'annexe 12 reprend les différents taux (activité, emploi, chômage).



Si l'on se penche maintenant sur les principales nationalités qui constituent la population active étrangère, on s'aperçoit que les Européens représentent 70% de celle-ci (contre 67% en 2006). Les Français, les Italiens et les Hollandais constituent presque la moitié des actifs étrangers en Belgique (voir le tableau 13 ci-dessous). On remarquera toutefois que le nombre d'Italiens actifs continue à diminuer (-3,9% entre 2006 et 2007) contrairement aux effectifs de Français et de Hollandais actifs qui ont poursuivi leur augmentation de respectivement 5,5% et 3,3%. Les Marocains et les Turcs sont les actifs non-européens les plus nombreux. Néanmoins, entre 2006 et 2007, leur nombre a diminué de respectivement -5,1% et -5,4%. Notons enfin que les actifs polonais sont ceux dont le nombre a le plus fortement progressé (+31,4%).

Tableau 13: population active selon les principales nationalités

	2006	2007	Evolution par rapport à 2006	Dont femmes		
				2006	2007	% de femmes en 2007
France	86.539	91.338	5,5 %	35.272	37.156	40,7 %
Italie	82.826	79.570	-3,9 %	31.576	29.965	37,7 %
Pays-Bas	43.887	45.357	3,3 %	17.051	17.901	39,5 %
Maroc	36.256	34.398	-5,1 %	9.888	9.801	28,5 %
Espagne	21.222	20.903	-1,5 %	9.430	9.176	43,9 %
Pologne	13.404	17.618	31,4 %	5.020	6.319	35,9 %
Turquie	18.024	17.048	-5,4 %	5.482	5.023	29,5 %
Portugal	15.036	15.534	3,3 %	6.185	6.508	41,9 %
Allemagne	12.397	12.735	2,7 %	5.408	5.601	44,0 %
Royaume Uni	9.514	9.418	-1,0 %	3.513	3.524	37,4 %
Congo (RD)	9.075	8.913	-1,8 %	4.132	4.114	46,2 %
Grèce	6.061	5.693	-6,1 %	2.414	2.278	40,0 %
Algérie	4.255	4.115	-3,3 %	996	999	24,3 %
Autres nationalités	91.314	96.269	5,4 %	36.729	39.573	41,1 %
Total étrangers	449.810	458.909	2,0 %	173.096	177.938	38,8 %
Dont UE	299.828	323.122	7,8 %	120.266	125.010	38,7 %
Belgique	4.382.232	4.404.753	0,5 %	1.992.987	2.010.408	45,6 %
Total général	4.832.042	4.863.662	0,7 %	2.166.083	2.188.346	45,0 %

Sources: INASTI, CIMIRE, ONEM, BNB. Calculs SPF ETCS.

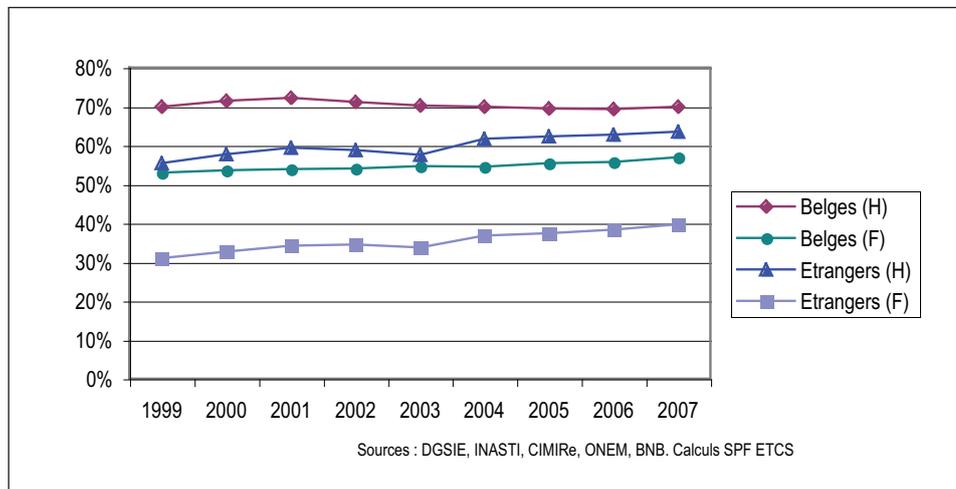
4.3.4 L'emploi intérieur et le taux d'emploi⁵⁶

Comme pour le taux d'activité, le taux d'emploi « intérieur » des étrangers est inférieur à celui des Belges mais les deux taux ont progressé en 2007, passant de 50,8% à 51,9% pour les étrangers et de 62,5% à 63,4% pour les Belges. L'écart entre le taux d'emploi des hommes et celui des femmes est à nouveau plus important parmi les étrangers (24 points de pourcentage contre 13 parmi les Belges).

56 Calculé sur base de l'emploi intérieur – voir note de bas de page 51.



Graphique 9: Taux d'emploi des Belges et des étrangers selon le sexe

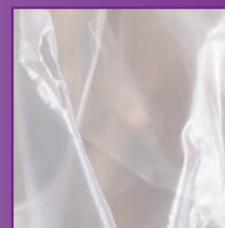


A. Les salariés

En 2007, on comptait 3.662.000 salariés parmi la population active totale dont 3.349.800 salariés belges et 312.200 salariés étrangers⁵⁷. Les salariés étrangers représentant 8,5% de l'emploi salarié total. Entre 2006 et 2007, l'emploi salarié a donc augmenté que ce soit parmi la population totale (+1,9%), la population belge (+1,6%) ou la population étrangère (+5,6%). L'emploi salarié progresse davantage parmi les ressortissants européens (+8%). En 2007, les principales nationalités étrangères parmi les salariés étaient les mêmes que celles que l'on retrouve dans la population active. La proportion de fem-

57 Voir l'annexe 13. Répartition de l'emploi intérieur salarié par nationalité.





mes parmi les salariés étrangers est de 38,9% alors qu'elle est de 46,6% parmi les salariés belges. Ces deux proportions sont toutefois en augmentation depuis 1999.

B. Les indépendants

Au 31 décembre 2007, on dénombrait 62.750 indépendants et aidants étrangers et 640.250 Belges. Les indépendants étrangers représentaient 8,9% du nombre total des travailleurs non-salariés. En 2007, les Belges comme les étrangers ont été plus nombreux que l'année précédente à occuper un emploi non-salarié: par rapport à 2006, le nombre d'indépendants a progressé de 8,8% parmi les étrangers mais de seulement 0,8% parmi les Belges. La contribution des femmes au travail indépendant est plus faible encore que leur contribution à l'emploi salarié puisque qu'elle est seulement de 27,6% pour les étrangers (contre 28,2% en 2006) et de 35,4% pour les Belges (contre 35,0% en 2006).

Les principales nationalités des travailleurs non salariés étrangers sont similaires à celles des salariés et de la population active mais l'ordre diffère. Les Européens représentent 81,9% des indépendants et aidants étrangers mais cette fois ce sont les Hollandais qui devancent les Italiens et les Français. Les Turcs et les Marocains, premières communautés non-européennes, n'occupent plus que les 10^e et 11^e places (contre les 6^e et 4^e places dans la population active étrangère). Un fait notable à relever en 2007 est la forte progression du nombre d'indépendants polonais (+1.173, soit 6.683 indépendants), roumains (+1.998, soit 4.378 indépendants) et bulgares (+1.107, soit 1.996 indépendants)

Tableau 14: Emploi intérieur non-salarié selon les principales nationalités

				Dont femmes	
	2006	2007	Evolution par rapport à 2006	2006	2007
Pays-Bas	10.568	10.838	2,6 %	3.412	3.471
Italie	8.740	8.779	0,4 %	2.228	2.147
France	7.412	7.613	2,7 %	2.919	2.984
Pologne	5.510	6.683	21,3 %	792	943
Roumanie	2.380	4.378	83,9 %	654	914
Royaume-Uni	2.244	2.270	1,2 %	604	637
Allemagne	2.012	2.084	3,6 %	814	828
Portugal	1.987	2.102	5,8 %	395	386
Espagne	1.669	1.686	1,0 %	542	551
Turquie	1.633	1.817	11,3 %	260	300
Maroc	1.567	1.638	4,5 %	215	235
Grèce	1.208	1.138	-5,8 %	352	325
Bulgarie	889	1.996	124,5 %	294	497
Autres nationalités	9.839	9.728	-1,1 %	2.792	3.125
Total étrangers	57.658	62.750	8,8 %	16.273	17.343
Dont UE	43.075	51.380	19,3 %	12.691	14.382
Belgique	635.442	640.250	0,8 %	222.167	226.683
Total général	693.100	703.000	1,4 %	238.440	244.027

Sources: INASTI, BNB, DGSIE (EFT). Calculs SPF ETCS.



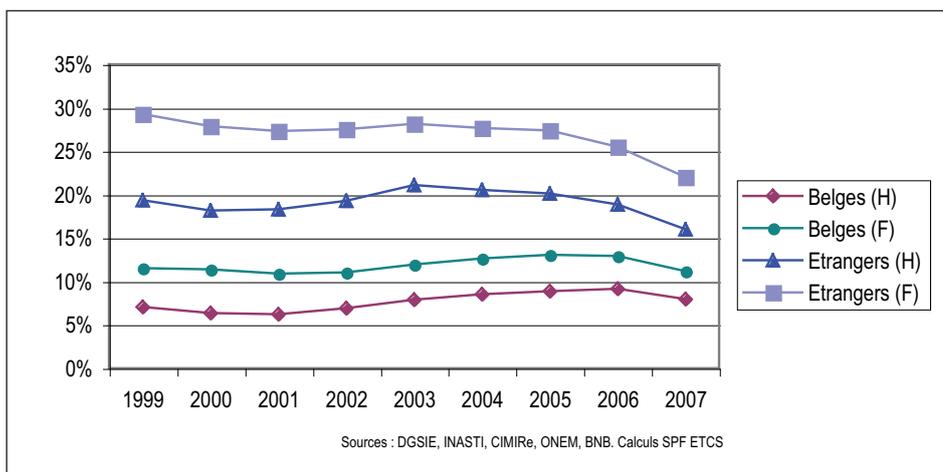
4.3.5 Le chômage

En juin 2007, 18,3% des actifs étrangers (83.959 personnes) étaient au chômage contre 9,4% des actifs belges (414.703) et 10,3% de la population active totale. Le taux de chômage des étrangers a diminué de 3,1 points et celui des Belges de 1,5 (voir le tableau 15). En 2007, le chômage des étrangers représentait donc 16,8% du chômage total (comme en 2006).

La proportion de femmes parmi les chômeurs étrangers en 2007 était de 46,6% (45,8% en 2006) et de 54,1% parmi les chômeurs belges (54% en 2006).

Si l'on observe le graphique 10 ci-dessous, on constate que ce sont les femmes étrangères qui enregistrent le plus fort taux de chômage même si celui-ci a diminué entre 2006 et 2007 (de 25,5% à 22,0%). Elles sont suivies des hommes étrangers (16,0%, -2,9 points de pourcentage par rapport à 2006), des femmes belges (11,2% soit -1,7 points de pourcentage par rapport à 2006) et des hommes belges (8% en 2007 contre 9,2% en 2006). L'écart entre les taux de chômage masculin et féminin est à nouveau plus important parmi les étrangers (6 points d'écart) que parmi les Belges (3,2 points).

Graphique 10: Taux de chômage des Belges et des étrangers selon le sexe



En 2007, les Européens représentaient 51,8% (contre 47% en 2006) des chômeurs étrangers et leur taux de chômage est de 13,5%. En nombre absolu, les Italiens sont en tête, suivis des Marocains, des Français et des Turcs (voir le tableau 15 ci-dessous).

Si l'on ne considère que le seul taux de chômage, ce sont les non-Européens qui enregistrent les taux les plus élevés: ainsi les Marocains et les Turcs ont des taux de chômage de 38,3% et de 32,3% ce qui correspond néanmoins à une diminution de 4,2 et de 4,7 points par rapport à 2006. De même, les taux de chômage des Congolais et des Algériens sont également très élevés, mais ils ont diminué en 2007 avec 34,9% pour les Congolais (contre 39,4% en 2006) et 37,6% pour les Algériens (contre 40,7% en 2006).

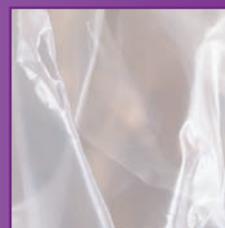


Tableau 15: Chômeurs selon les principales nationalités

					Dont femmes		
	2006	Taux de chômage	2007	Taux de chômage	2006	2007	Taux de chômage
Italie	19.536	23,6 %	16.725	21,0 %	9.824	8.184	27,3 %
Maroc	15.405	42,5 %	13.159	38,3 %	4.981	4.462	45,5 %
France	10.245	11,8 %	9.140	10,0 %	5.655	5.045	13,6 %
Turquie	6.675	37,0 %	5.504	32,3 %	2.548	2.097	41,8 %
Congo (RD)	3.576	39,4 %	3.111	34,9 %	1.855	1.671	40,6 %
Espagne	3.533	16,6 %	3.234	15,5 %	1.832	1.609	17,5 %
Pays-Bas	4.123	9,4 %	3.658	8,1 %	2.164	1.917	10,7 %
Portugal	2.098	14,0 %	1.917	12,3 %	1.077	992	15,2 %
Algérie	1.732	40,7 %	1.548	37,6 %	512	479	48,0 %
Grèce	1.372	22,6 %	1.178	20,7 %	627	559	24,5 %
Allemagne	1.538	12,4 %	1.328	10,4 %	806	707	12,6 %
Pologne	997	7,4 %	915	5,2 %	689	642	10,2 %
Autres nationalités	25.550	26,7 %	22.542	21,3 %	11.601	10.739	36,1 %
Total étrangers	96.380	21,4 %	83.959	18,3 %	44.171	39.103	22,0 %
Dont UE	45.294	15,1 %	43.474	13,5 %	23.604	18.157	14,5 %
Belgique	476.562	10,9 %	414.703	9,4 %	257.460	224.187	11,2 %
Total général	572.942	11,9 %	498.662	10,3 %	301.631	263.290	12,0 %

Sources: DGSIE, INASTI, CIMIRE, ONEM, BNB. Calculs SPF ETCS

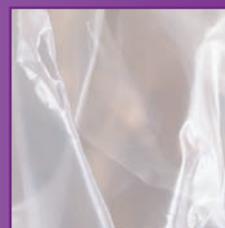


Sarmantine

CROISSANT 0.50
3.00 1.00

PAIN DE MADRONE 1.00

1.00



5 Emploi et chômage des travailleurs étrangers: EFT

La lacune principale des statistiques administratives présentées précédemment est que le seul critère d'identification est celui de la nationalité. Or, nous l'avons vu au premier chapitre, un nombre important d'étrangers (surtout non-européens) ont acquis la nationalité belge depuis une vingtaine d'années. Puisque l'emploi est considéré comme le premier facteur d'intégration et que l'intégration des personnes originaires de l'immigration reste à certains égards problématique, il est intéressant de pouvoir se pencher sur ce groupe des « nouveaux belges » afin de mieux comprendre leur situation sur le marché de l'emploi. Pour examiner la place des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail, nous pouvons nous baser sur les données de l'enquête sur les forces de travail⁵⁸ (EFT).

L'enquête sur les forces de travail, qui se base sur un échantillon de la population (47.840 ménages interrogés annuellement), ne permet pas une répartition par nationalité sans nuire à la représentativité des données. Elle offre néanmoins la possibilité de travailler sur les regroupements de nationalités suivant: Belgique, Union européenne (des 25), hors Union européenne. L'intérêt particulier de cette enquête est la disponibilité de la variable « pays de naissance » qui nous permettra d'approcher⁵⁹ la situation des personnes d'origine étrangère mais ayant acquis la nationalité belge et de la comparer avec celle des personnes de nationalité étrangère. Nous pourrions ainsi constater que la situation sur le marché du travail des personnes nées à l'étranger est, à tout point de vue, plus favorable que celle des personnes de nationalité étrangère, ce qui nous amènera à conclure sur l'effet positif de l'acquisition de la nationalité belge en terme d'intégration sur le marché du travail.

En outre, l'EFT contient davantage de variables et nous offrent donc des possibilités d'analyse supplémentaires: nous pourrions par exemple nous intéresser à la variable « niveau d'éducation » ou encore à celle sur le « travail à temps partiel ».

5.1 Définitions

Le changement de source amène des différences au niveau des définitions. Il convient donc d'être prudent et de ne pas chercher à comparer les données précédentes issues de sources administratives à celles qui vont suivre.

La notion de chômage, notamment, se définit de façon sensiblement différente. Dans l'EFT, la définition du chômage se base sur le concept du BIT (Bureau international du travail): « est "chômeur" (au sens du BIT) quiconque n'avait pas d'emploi rémunéré durant la semaine de référence, en cherche activement (c'est-à-dire au moins une démarche au cours des quatre semaines se terminant par la semaine de référence) et serait disponible pour commencer à travailler dans les deux semaines. Que l'individu soit enregistré ou non comme demandeur d'emploi par l'ONEM (et les bureaux régionaux ACTIRIS, FOREM, VDAB) est sans importance ». En Belgique, le taux de chômage calculé sur cette base est dans les faits inférieur au taux de chômage administratif puisque seuls sont pris en compte les chômeurs cherchant « activement » du travail.

58 Enquête par sondage menée auprès des ménages, coordonnée au niveau européen et organisée en Belgique par la DGSIE. Pour plus d'informations : <http://statbel.fgov.be/lfs/>

59 Il s'agit bien d'une approximation étant donné que la catégorie des « personnes nées à l'étranger » inclut également les personnes ayant toujours une nationalité étrangère mais aussi des Belges nés à l'étranger (et notamment ceux nés dans l'ex Congo belge).



Notons également que la population active calculée sur base de l'EFT correspond très exactement à la définition présentée au point 4.3.2 à savoir: « la population active reprend l'ensemble des personnes âgées de 15 à 64 ans présentes sur le marché du travail. Le concept de population active ne regroupe que les personnes résidant en Belgique, que ces dernières soient occupées en Belgique ou à l'étranger ou qu'elles soient au chômage. Sont donc exclus les travailleurs résidant à l'étranger employés dans des unités productrices nationales. »

5.2 La population active

5.2.1 Taux d'activité

Les taux d'activité⁶⁰ révèlent un écart entre les groupes de nationalités ou de pays de naissance différents: la population de nationalité étrangère ou de personnes nées à l'étranger compte moins d'actifs que la population belge. Le taux d'activité qui est de 67,5% parmi les Belges n'est que de 54,2% pour les étrangers non européens. Cependant, si l'on considère le taux d'activité sur la base du pays de naissance et non de la nationalité, on voit que l'écart diminue puisque le taux est de 68% pour les personnes nées en Belgique et de 59,8% pour celles nées hors de l'Union européenne. Le taux d'activité le plus faible (37,2%) est celui des femmes de nationalité étrangère (hors UE). La situation des femmes nées hors de l'UE est plus favorable (46,5%) bien que ce taux soit toujours inférieur de 16 points à celui des femmes nées en Belgique.

Tableau 16: Taux d'activité selon la nationalité et le pays de naissance en 2007

	Taux d'activité selon la nationalité	Taux d'activité selon le pays de naissance
Belgique	67,5 %	68,0 %
Hommes	73,5 %	73,7 %
Femmes	61,4 %	62,1 %
Etranger UE	67,8 %	63,8 %
Hommes	76,8 %	72,4 %
Femmes	57,9 %	55,8 %
Etranger Non-UE	54,2 %	59,8 %
Hommes	72,3 %	73,9 %
Femmes	37,2 %	46,5 %

Source: DGSIE (EFT)

5.2.2 Composition de la population active

La population active totale en Belgique en 2007 était de 4.700.659 personnes. Parmi celles-ci 8,6% étaient de nationalité étrangère alors que 13% étaient nées à l'étranger. Si le pourcentage de citoyens européens est presque égal à celui des personnes nées dans l'UE (6,2% et 6,1% cf le tableau 17 ci-dessous), on s'aperçoit que la part d'actifs nés dans un pays tiers (6,9%) est beaucoup plus élevée que la part d'actifs ayant une nationalité extra-européenne (2,5%). Ceci découle directement du nombre important d'étrangers non-européens ayant acquis la nationalité belge durant les 20 dernières années.

60 Un tableau synthétique reprenant les différents taux (activité, emploi et chômage) par nationalité, pays de naissance et sexe est disponible à l'annexe 16.

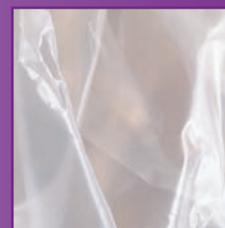


Tableau 17: Répartition de la population active totale selon la nationalité et le pays de naissance en 2006

		Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne	Pays
Nationalité	Belges	71,3 %	94,8 %	91,2 %	91,4 %
	Etrangers UE	18,7 %	3,6 %	7,2 %	6,2 %
	Etrangers non-UE	10,0 %	1,7 %	1,6 %	2,5 %
Pays de Naissance	Belgique	57,4 %	91,5 %	87,6 %	87,0 %
	Etranger UE	16,8 %	3,9 %	6,9 %	6,1 %
	Etranger non-UE	25,9 %	4,6 %	5,5 %	6,9 %

Source: DGSIE (EFT)

Cette répartition de la population active par nationalité et pays de naissance varie de façon importante d'une région à l'autre du pays. Ainsi, la population active en région flamande, qui représente presque 60% de la population active belge, compte 5,3% d'actifs de nationalité étrangère mais 8,5% d'actifs nés à l'étranger. Par contre, en région de Bruxelles-Capitale ces proportions sont de respectivement 28,7 et 42,6%. Cette différence entre la part d'actifs étrangers ou nés à l'étranger à Bruxelles est à nouveau due exclusivement au poids des extra-européens dont la proportion passe de 10% (si l'on considère la nationalité) à 25,9% (si l'on considère le pays de naissance). Enfin, en Région wallonne, la part d'actifs étrangers est de 8,8% et celle des actifs nés à l'étranger de 12,4%.

La répartition par genre de la population active diffère selon la nationalité ou le pays de naissance (tableau 18): la proportion de femmes parmi les actifs est plus importante parmi les Belges (45,3%) que parmi les étrangers, qu'elles soient ressortissantes de l'UE (40,4%) ou non (35,5%). Par contre, si on retient le critère du pays de naissance, la part des femmes est sensiblement équivalente parmi les actifs nés en Belgique ou dans l'UE (45,2% et 44,8%) mais elle reste inférieure parmi les actifs nés hors UE (39,8%).

Tableau 18: Répartition par genre de la population active selon la nationalité et le pays de naissance en 2007

		Hommes	Femmes
Nationalité	Belges	54,7 %	45,3 %
	Etrangers UE	59,6 %	40,4 %
	Etrangers non-UE	64,5 %	35,5 %
Pays de Naissance	Belgique	54,8 %	45,2 %
	Etranger UE	55,2 %	44,8 %
	Etranger non-UE	60,2 %	39,8 %

Source: DGSIE (EFT)

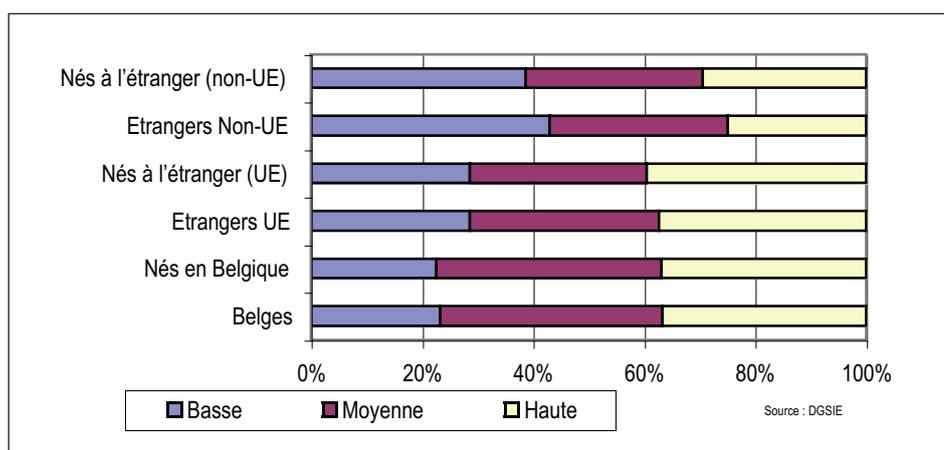
Grâce à l'EFT, nous pouvons également étudier les niveaux de qualification⁶¹ des actifs. Sur la base du graphique 11, nous constatons que les actifs étrangers de nationalité extra-européenne totalisent une part plus importante de personnes peu qualifiées (43%) que les Belges (23%) ou les Européens (29%). En se basant sur le pays de nais-

61 Les données sont réparties sur la base de trois niveaux de qualification selon le dernier diplôme obtenu : les diplômes allant jusqu'au cycle inférieur du secondaire correspondent à une qualification basse, les diplômes du secondaire supérieur ou post-secondaire non supérieur correspondent à une qualification moyenne et enfin les diplômes supérieurs (universitaires ou non) correspondent à une qualification haute.



sance, on remarque que l'écart diminue quelque peu entre les différentes origines: 39% des actifs nés hors de l'UE ont une qualification basse contre 23% des actifs nés en Belgique et 29% de ceux nés en Europe. Les proportions sont inversées pour les niveaux moyen et supérieur de qualification: ainsi, 37% des belges ont un diplôme de l'enseignement supérieur contre 25% des étrangers non européens⁶².

Graphique 11: Répartition de la population active par niveau de qualification en 2007



5.3 La population active inoccupée

5.3.1 Taux de chômage

Le taux de chômage des étrangers est plus élevé que celui des Belges: alors que le taux de chômage des personnes de nationalité belge est de 6,8%, il est de 9,8% pour les ressortissants européens et de 29,6%⁶³ pour les ressortissants de pays tiers. Même si la situation des personnes nées à l'étranger est meilleure, avec un taux de chômage de 22,7% pour les personnes nées hors UE, elle reste largement moins bonne comparée à celle des personnes nées en Belgique (taux de chômage de 6,2%). Quelles que soient leur nationalité ou leur pays de naissance, le taux de chômage des femmes est toujours supérieur à celui des hommes et ce sont donc les femmes de nationalité non-européenne qui ont le taux de chômage le plus élevé (33,4%).

Tableau 19: Taux de chômage par région selon la nationalité et le pays de naissance en 2007

		Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne	Pays
Nationalité	Belges	16,3 %	4,0 %	10,0 %	6,8 %
	Etrangers non-UE	34,1 %	21,6 %	37,0 %	29,6 %
	Ecart non-UE/B	17,8	17,6	27,0	22,8
Pays de Naissance	Belgique	14,1 %	3,7 %	9,6 %	6,2 %
	Etranger non-UE	28,8 %	15,7 %	24,8 %	22,7 %
	Ecart non-UE/B	14,7	12,0	15,2	16,5

Source: DGSIE (EFT)

62 L'annexe 17 fournit les pourcentages détaillés par nationalité, pays de naissance et sexe.

63 Annexe 18. Taux de chômage par région selon la nationalité et le pays de naissance



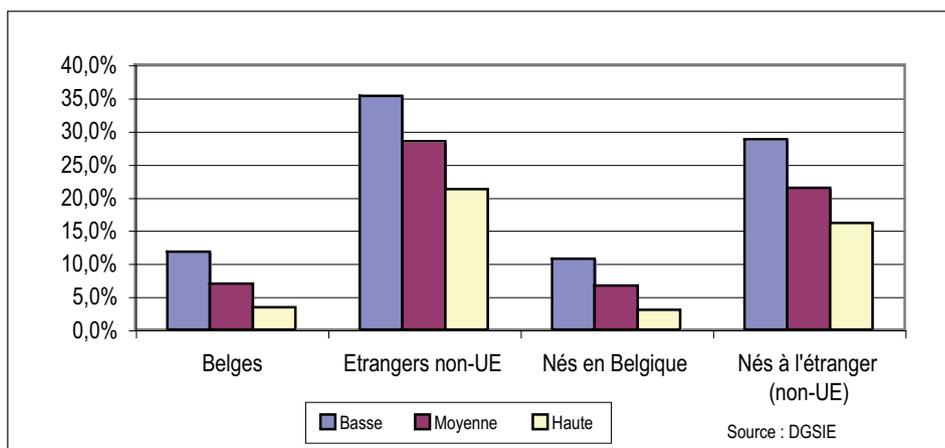
Au niveau régional, c'est en Région wallonne que l'on observe le taux de chômage le plus élevé parmi les étrangers non-européens (37%, cf le tableau 19) et c'est également en Région wallonne que l'écart entre le taux de chômage des ressortissants extra-européens et celui des Belges est le plus important (27 points de pourcentage). Par contre, si l'on s'intéresse au pays de naissance, le taux de chômage le plus élevé pour les personnes nées hors de l'UE se rencontre à Bruxelles (28,8%) mais c'est en Wallonie que l'écart est le plus important entre le taux de chômage des personnes nées en dehors de l'UE et celui des personnes nées en Belgique (15 points de pourcentage).

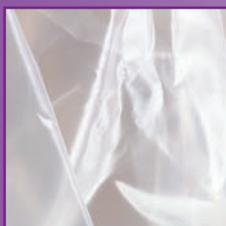
5.3.2 Taux de chômage et niveau de qualification

Ainsi, les personnes de nationalité étrangère ont un taux de chômage plus élevé que les Belges. Par ailleurs, nous avons constaté que les étrangers avaient des niveaux de qualification plus faibles et l'on sait que le taux de chômage des personnes faiblement qualifiées est toujours plus important. Il convient donc de vérifier si leur taux de chômage particulièrement élevé ne découle pas de leur niveau de qualification inférieur. Ainsi, même si les actifs étrangers (non-UE) se répartissaient de la même manière que la population active belge parmi les différents niveaux de qualification, leur taux de chômage serait toujours de 27,4% (au lieu de 29,6%), soit une différence de 20,6 points de pourcentage par rapport au taux de chômage des Belges.

Sur base du graphique 12 ci-dessous, nous voyons d'ailleurs que, quel que soit le niveau de qualification, le taux de chômage des étrangers reste plus élevé que celui des Belges: le taux de chômage des étrangers non européens ayant un niveau de qualification élevé est de 21% ce qui est inférieur au taux de chômage des mêmes étrangers de faible qualification (35%) mais sensiblement supérieur au taux de chômage des Belges ayant une qualification élevée (3%). La situation est semblable pour les personnes nées hors de l'UE même si l'écart est moindre: le taux de chômage des personnes nées hors UE est de 16% parmi les plus qualifiés contre 2,9% parmi celles nées en Belgique ayant une qualification élevée.

Graphique 12: Taux de chômage selon le niveau de qualification en 2007





5.3.3 Chômage de longue durée⁶⁴

La part de chômeurs de longue durée varie également selon la nationalité ou le pays de naissance: au niveau du pays dans son ensemble, ce sont les étrangers non européens qui totalisent, rapporté au nombre d'actifs, le plus de chômeurs de longue durée avec un taux de 16% alors que seul 3,3% de la population active belge est dans le même cas. Cette part est légèrement inférieure parmi les actifs nés hors de l'UE (12,8%).

Tableau 20: Chômage de longue durée selon la nationalité et le pays de naissance en 2007 - En % de la population active

		Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne	Pays
Nationalité	Belges	9,5 %	1,5 %	5,5 %	3,3 %
	Etrangers UE	5,7 %	2,6 %	7,3 %	5,2 %
	Etrangers non-UE	19,9 %	8,2 %	24,2 %	16,0 %
	Ecart non-UE/B	10,3	6,8	18,7	12,7
Pays de Naissance	Belgique	7,6 %	1,3 %	5,3 %	3,0 %
	Etranger UE	5,0 %	3,1 %	6,4 %	4,8 %
	Etranger non-UE	18,0 %	6,5 %	15,4 %	12,8 %
	Ecart non-UE/B	10,3	5,2	10,1	9,9
	Total	9,9 %	1,6 %	6,0 %	3,8 %

Source: DGSIE (EFT)

Au niveau régional, c'est en Wallonie que la part de chômeurs de longue durée est la plus importante parmi les étrangers européens (24,2%) mais pour les actifs nés hors de l'UE c'est à Bruxelles qu'elle est la plus élevée (18%).

5.4 La population active occupée

5.4.1 Taux d'emploi

Des observations sur les actifs occupés confirment la position défavorable des étrangers sur le marché du travail belge. Le taux d'emploi des actifs de nationalité extra-européenne est de 38,1% et est inférieur de 24,8 points de pourcentage à celui des Belges (voir le tableau 21 ci-dessous). Le taux d'emploi des femmes non-européennes⁶⁵ est le plus bas avec 24,8%, soit 32 points de pourcentage de moins que pour les femmes belges. On constate à nouveau que, quand on considère la situation des personnes nées hors de l'UE, le bilan est meilleur tout en restant moins bon que celui affiché par les personnes nées en Belgique: leur taux d'emploi est de 46,3% et l'écart avec le taux d'emploi des personnes nées en Belgique est de 17,5 points de pourcentage.

⁶⁴ Correspond à une durée de recherche d'emploi supérieure ou égale à 12 mois.

⁶⁵ Annexe 20. Taux d'emploi par région selon la nationalité et le pays de naissance en 2007



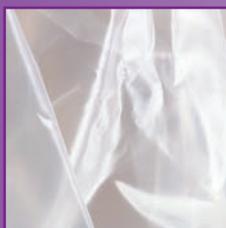
Tableau 21: Taux d'emploi par région selon la nationalité et le pays de naissance en 2007

		Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne	Pays
Nationalité	Belges	55,6 %	66,7 %	57,7 %	62,9 %
	Etrangers non-UE	37,4 %	41,9 %	32,1 %	38,1 %
	Ecart non-UE/B	-18,2	-24,8	-25,6	-24,8
Pays de Naissance	Belgique	58,5 %	67,3 %	58,2 %	63,8 %
	Etranger non-UE	42,6 %	50,0 %	45,6 %	46,3 %
	Ecart non-UE/B	-15,8	-17,3	-12,6	-17,5

Source: DGSIE (EFT)

Pour ce qui est des ressortissants non-européens, c'est en Région wallonne que leur taux d'emploi est le plus bas (32,1%) et en Région flamande qu'il est le plus élevé (41,9%). Si l'on s'intéresse au pays de naissance, le taux d'emploi des personnes nées hors UE est le plus bas à Bruxelles (42,6%) et le plus élevé en Flandre (50%) mais c'est également en Flandre que l'écart entre leur taux d'emploi et celui des personnes nées en Belgique est le plus important (17 points de pourcentage).





5.4.2 Taux d'emploi et niveau de qualification

Il est intéressant de s'interroger sur le rôle joué par les différences dans les niveaux de qualification sur les écarts de taux d'emploi: si l'on applique la structure par niveau d'instruction des Belges aux étrangers non européens, le taux d'emploi de ceux-ci ne serait encore que de 42,1% (contre 38,1% en réalité), soit encore 20,8 points de pourcentage de moins que celui des Belges. De même, en appliquant la structure par niveau d'instruction des personnes nées en Belgique à celles nées hors de l'UE, on obtient un taux d'emploi de 49,8% pour ces dernières, soit à peine 3,5 points de pourcentage de plus qu'en réalité. On peut donc conclure que les répartitions différentes entre les niveaux de qualification n'expliquent qu'une très faible part des écarts de taux d'emploi entre Belges et étrangers non-européens et entre personnes nées en Belgique et personnes nées à l'étranger.

Sur la base du tableau 22 ci-dessous⁶⁶, nous pouvons d'ailleurs constater que si le taux d'emploi augmente avec le niveau de qualification (quelque soit la nationalité ou le pays de naissance), l'écart entre les taux d'emploi des étrangers non européens et celui des Belges a tendance à augmenter avec le niveau d'instruction: ainsi, pour le niveau de qualification haute, l'écart entre le taux d'emploi des étrangers extra-européens et celui des Belges est de 31,1 points de pourcentage alors qu'il est de 12,4 points pour les personnes de faible qualification. Les personnes nées hors de l'Union européenne connaissent une situation plus favorable, particulièrement les plus éduquées dont le taux d'emploi est de 64% (contre 54% parmi les plus éduqués de nationalité non-européenne). Les écarts entre taux d'emploi des personnes nées hors UE et celles nées en Belgique sont d'ailleurs moins importants avec un écart de 21 points de pourcentage pour les hautement qualifiés.

Tableau 22: Taux d'emploi par niveau de qualification selon la nationalité et le pays de naissance en 2007

		Basse	Moyenne	Haute
Nationalité	Belges	40,8 %	66,5 %	84,6 %
	Etrangers non-UE	28,4 %	45,8 %	53,5 %
	Ecart non-UE/B	-12,4	-20,7	-31,1
Pays de Naissance	Belgique	41,4 %	67,1 %	85,4 %
	Etranger non-UE	33,9 %	52,6 %	64,4 %
	Ecart non-UE/B	-7,4	-14,4	-20,9

Source: DGSIE (EFT)

5.4.3 Statuts professionnels⁶⁷

Selon leur nationalité ou leur pays de naissance, les actifs occupés se répartissent différemment dans les divers statuts professionnels. Nous pouvons notamment remarquer (graphique 13 ci-dessous) que les actifs de nationalité extra-européenne occupent davantage de postes d'ouvrier (56% des actifs occupés non-européens) que les Belges (26% des actifs occupés belges) mais moins de postes d'employé (23% des actifs occupés non-européens contre 36% des actifs occupés belges). L'emploi public statutaire reste encore majoritairement réservé aux Belges et, dans une moindre mesure, aux ressortissants de l'UE⁶⁸ puisque 17% des actifs occupés belges et 11% des actifs occupés

66 Plus de détails sont disponibles dans l'annexe 21. Taux d'emploi par niveau de qualification selon la nationalité et le pays de naissance en 2007

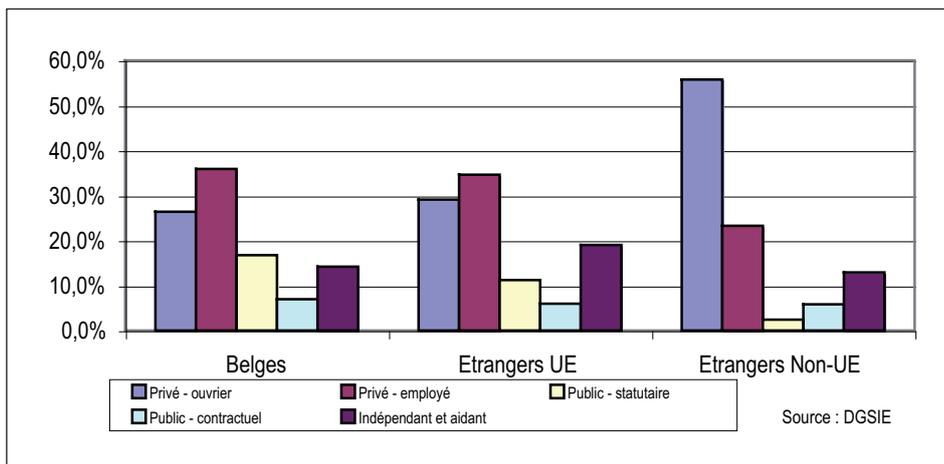
67 Annexe 22. Statut professionnel des actifs occupés selon la nationalité et le pays de naissance (2007)

68 Ce qui est logique vu que les emplois statutaires dans la fonction publique ne sont accessibles aux ressortissants de pays tiers que dans les administrations de la Région de Bruxelles-Capitale et au sein des services de la Commission communautaire française.



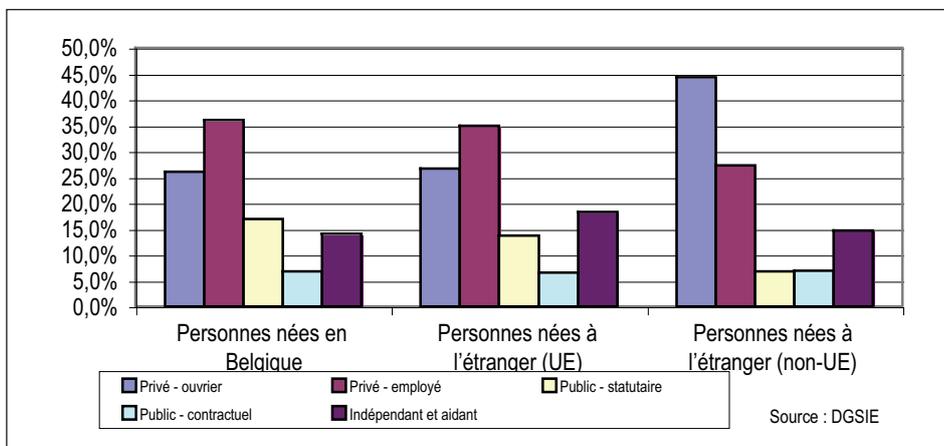
européens occupent un tel emploi contre seulement 2% des actifs occupés non-européens. Enfin, il y a davantage d'indépendants parmi les actifs occupés européens (19%) et belges (14%) que parmi les non-européens (13%).

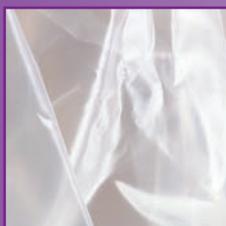
Graphique 13: Statut professionnel des actifs occupés selon leur nationalité en 2007



Sur la base du graphique 14 ci-dessous, nous pouvons constater les mêmes tendances quand on considère le pays de naissance mais avec des écarts moindres entre actifs occupés nés en Belgique et actifs occupés nés en dehors de l'UE. Ainsi, les actifs occupés nés hors UE totalisent davantage d'ouvriers (44%) que les actifs occupés nés en Belgique (26%) mais cette part est inférieure de 12 points de pourcentage à celle des ouvriers parmi les actifs occupés de nationalité non-européenne. Les employés et les statutaires de la fonction publique sont également plus nombreux parmi les actifs occupés nés hors de l'UE (respectivement 27% et 7%) que parmi les ressortissants d'un pays tiers. Enfin, le pourcentage d'indépendants est légèrement plus élevé parmi les actifs occupés nés hors UE (15%) que parmi les actifs occupés nés en Belgique (13%).

Graphique 14: Statut professionnel des actifs occupés selon leur pays de naissance en 2007





5.4.4 Temps partiel

L'analyse du type de contrat de travail des salariés peut également nous renseigner sur la position respective des Belges et des étrangers sur le marché du travail. L'annexe 23 fournit notamment le pourcentage de travailleurs salariés qui occupent un travail à temps partiel. Nous constatons à nouveau une inégalité entre les salariés belges et les salariés étrangers (les plus mal lotis étant les non-européens). Ainsi, si la part des travailleurs à temps partiel (hommes et femmes) est à peu près équivalente quelle qu'en soit la nationalité, il existe une différence sensible au niveau des salariés masculins: alors que 8,3% des hommes salariés occupent un travail à temps partiel parmi les Belges, ils sont 14,5% parmi les étrangers non-européens. De même, parmi les salariés de sexe masculin nés hors Union européenne, 13,1% travaillent à temps partiel (contre 8,2% de ceux nés en Belgique). De plus, le tableau 23 ci-dessous, nous indique que ces derniers sont beaucoup plus nombreux à « subir » ce temps partiel: c'est le cas pour 49,8% des hommes nés hors UE travaillant à temps partiel contre 17,2% de ceux nés en Belgique. Cette dernière constatation vaut d'ailleurs également pour les femmes mais dans une moindre proportion puisque le temps partiel n'est involontaire que pour 29,1% des femmes nées en dehors de l'UE (contre 12,2% pour les femmes nées en Belgique).

Tableau 23: Temps partiel involontaire (TPI) selon la nationalité et le pays de naissance en 2007 - En % du nombre de salariés à temps partiel

	TPI selon la nationalité	TPI selon le pays de naissance
Belgique	13,7 %	13,0 %
Hommes	18,9 %	17,2 %
Femmes	12,6 %	12,2 %
Etranger UE	23,8 %	21,8 %
Hommes	26,4 %	22,1 %
Femmes	23,0 %	21,7 %
Etranger Non-UE	44,8 %	35,4 %
Hommes	52,3 %	49,8 %
Femmes	40,5 %	29,1 %

Source: DGSIE (EFT)

5.4.5 Travail temporaire

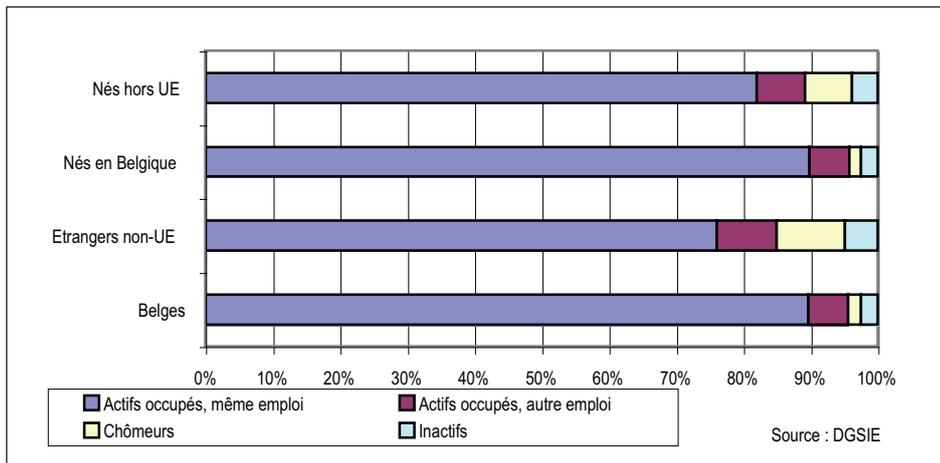
L'annexe 23 fournit également le pourcentage de travailleurs salariés qui occupent un emploi temporaire ou dont le contrat est à durée déterminée: alors que 8,2% des Belges ont un emploi temporaire, 11,2% des ressortissants européens sont dans ce cas contre 24% des non-européens. C'est parmi les femmes de nationalité extra-européenne que cette part est la plus élevée puisque 29,8% des salariées non européennes occupent ce type d'emploi. Une nouvelle fois, la même tendance s'observe lorsque l'on s'intéresse au pays de naissance mais avec des écarts moins importants: la part d'emplois temporaires est de 7,9% pour les salariés nés en Belgique, de 11,3% pour ceux nés dans l'UE et de 16,5% pour les salariés nés hors UE.

De même, une plus grande proportion de salariés étrangers (UE: 5,7%, non-UE: 9,9%) travaillent sous contrat à durée déterminée que les Belges (3,7%).



5.4.6 Situation des personnes qui occupaient un emploi un an avant l'enquête

Graphique 15: Situation en 2007 des personnes qui occupaient un emploi 1 an avant l'enquête



Le statut en 2007 des personnes qui occupaient un emploi un an avant l'enquête⁶⁹ nous permet de confirmer la plus grande précarité des personnes étrangères ou nées à l'étranger sur le marché du travail: le pourcentage de personnes occupant toujours le même emploi est moindre parmi les étrangers non européens (75,1%) que parmi les Belges (89,6%). Parallèlement, ils sont plus nombreux (10,1%) à être dorénavant au chômage que les Belges (1,9%). La situation des personnes nées hors de l'Union européenne est plus favorable vu qu'elles sont 81,6% à avoir gardé le même emploi et 6,9% se retrouvent au chômage.

⁶⁹ Annexe 24. Situation en 2007 des personnes qui occupaient un emploi 1 an avant l'enquête





6 Actualité politique et législative

6.1 Modifications de la loi sur le séjour

La loi sur le séjour a été modifiée à deux reprises en 2008:

- Le 1er juin 2008, de nouvelles règles et procédures concernant le séjour des ressortissants européens et le regroupement familial avec un Belge ou un ressortissant de l'UE sont entrées en vigueur⁷⁰. Cette modification transpose une directive européenne⁷¹. Dorénavant, la procédure d'octroi du séjour se découpe en deux phases successives: une première phase de trois ans pendant laquelle il peut être mis fin au séjour si les conditions d'accès ne sont plus vérifiées et, une seconde phase, où le séjour devient permanent. La période de contrôle des conditions est donc allongée: auparavant, elle ne pouvait excéder 5 mois pour les citoyens européens.
- Depuis le 8 septembre 2008⁷², il existe un nouveau statut de séjour suite à la transposition de la directive européenne 2003/109/CE⁷³. Les étrangers qui ont reçu le statut de résident⁷⁴ de longue durée en Belgique peuvent, à certaines conditions, obtenir le droit de séjourner plus de trois mois dans un autre état de l'UE. Inversement, l'étranger qui a obtenu ce statut dans un autre état membre peut, sous certaines conditions, se voir octroyer le droit de séjourner en Belgique.

6.2 Actualités politiques

Le nouveau gouvernement fédéral, formé en mars 2008, compte pour la première fois une Ministre de la politique de migration et d'asile. La Ministre exerce sa tutelle sur l'Office des étrangers (OE)⁷⁵, sur le Commissariat général aux Réfugiés et Apatrides (CGRA) et sur le Conseil du contentieux aux étrangers (CCE)⁷⁶. La Ministre souhaite « parvenir à une politique de migration mieux organisée (...) et veut dans les mois à venir s'engager dans des dialogues et des concertations pour étudier les meilleurs moyens de coopération et surtout: voir comment nous pouvons parvenir à une politique globale en matière de migration »⁷⁷.

70 7 MAI 2008. Arrêté royal fixant certaines modalités d'exécution de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers

7 MAI 2008. Arrêté royal du modifiant l'arrêté royal du 8 octobre 1981 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers

71 29 AVRIL 2004. Directive 2004/38/CE du Conseil de l'Union européenne relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres

72 22 JUILLET 2008. Arrêté royal fixant certaines modalités d'exécution de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers

22 JUILLET 2008. Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 8 octobre 1981 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers

73 25 NOVEMBRE 2003. Directive 2003/109/CE du Conseil de l'Union européenne relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée

74 Les conditions pour obtenir ce statut sont : être ressortissant d'un pays tiers, bénéficier d'un droit de séjour de durée indéterminée, avoir résidé en Belgique pendant 5 ans de façon ininterrompue, avoir un revenu suffisant et une assurance maladie, ne pas constituer un danger pour l'ordre public.

75 L'Office des étrangers est l'administration qui veille au respect des règles en matière d'immigration : dans ce cadre, il délivre les visas et permis de séjour ou, en cas de non respect, prend des mesures d'éloignements.

76 Pour les compétences du CGRA et du CCE, voir le point 3.2.1 La procédure d'asile

77 Site de la Ministre : <http://www.anne-mieturteboom.be/FR/migratiebeleid/index.htm>



En ce qui concerne la migration économique (liée au droit du travail), un protocole d'accord devra notamment être conclu avec la Ministre de l'Emploi.

Parallèlement, l'accord du gouvernement conclu le 18 mars 2008 contient un volet sur les migrations fixant les mesures suivantes:

- Le gouvernement envisage la possibilité d'une immigration économique en provenance des pays tiers pour combler les pénuries sur le marché du travail ainsi que la suppression des restrictions à la libre circulation.
- Parallèlement, la régularisation des illégaux est envisagée selon deux voies: une régularisation « économique » concernerait des étrangers séjournant en Belgique depuis le 31 mars 2007 et ayant une offre d'emploi ferme. La deuxième voie serait celle de la régularisation sur base individuelle, telle qu'appliquée actuellement (cf 3.2.4 Régularisation des longues procédures d'asile) mais élargie et dont les conditions seraient définies dans une circulaire.
- Les demandeurs d'asile auraient accès au marché du travail six mois après l'introduction de leur demande.
- De nouvelles exigences en matière de regroupement familial sont envisagées: la preuve de ressources suffisantes sera généralisée.
- Les conditions d'acquisition de la nationalité seraient renforcées.
- Enfin, en ce qui concerne l'éloignement des étrangers séjournant illégalement sur le territoire, le gouvernement entend mener une politique effective tout en donnant la priorité au retour volontaire.

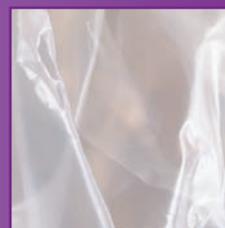
Le 15 septembre 2008, un nouveau service pour la migration économique est devenu opérationnel au sein de l'Office des Etrangers. Son objectif principal est d'aboutir à une délivrance plus performante et rapide des visas et des titres de séjour pour affaires ou pour le travail. Le service informera également les travailleurs souhaitant venir en Belgique sur les formalités qu'ils doivent remplir. Enfin, le service jouera un rôle d'interface entre les acteurs impliqués.

En novembre 2008, la Ministre de l'emploi a présenté son « Plan emploi 2009 » contenant une série de mesures en matière de migration économique et d'intégration des personnes issues de l'immigration. Afin d'augmenter le taux d'emploi des personnes issues de l'immigration, le plan prévoit notamment:

- l'organisation des « Assises de l'interculturalité » en janvier 2009 afin de faire émerger des propositions nouvelles;
- la mise en place d'un monitoring socio-économique des personnes d'origine étrangère;
- la réalisation de tests de discrimination;
- le renforcement du « label Egalité-Diversité » et le lancement d'une campagne de sensibilisation à la diversité.

Au niveau de la migration économique, le plan:

- prévoit la transposition de la directive européenne 2003/9/CE en donnant la possibilité de travailler aux demandeurs d'asile après 6 mois et de la directive 2003/109/CE en délivrant un permis de travail aux personnes ayant acquis le statut de résident longue durée dans un autre état membre;
- confirme les mesures évoquées dans l'accord de gouvernement, à savoir, la fin des restrictions à la libre circulation pour huit nouveaux états membres (République tchèque, Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Pologne, Slovaquie), l'introduction d'une migration économique en provenance des pays tiers et la régularisation « économique ».



Bibliographie

- CGRA, « Statistiques d'asile. Bilan 2007 ».
- Fedasil, « Rapport annuel 2007 », 2008.
- Ministère de l'emploi et du travail, « La population active en Belgique. Le pays: situation au 30 juin 1999 », 2001.
- SPF ETCS, « L'immigration en Belgique. Effectifs, mouvements et marché du travail », rapports 2001, 2006 à 2008.

Liste des Annexes

- Annexe 1. Mouvement de la population belge et étrangère
- Annexe 2. Répartition de la population étrangère selon la nationalité (hommes + femmes)
- Annexe 2bis. Répartition de la population étrangère selon la nationalité (femmes)
- Annexe 3. Effectif des naissances des Belges et des étrangers
- Annexe 4. Répartition de la population née à l'étranger selon le pays de naissance
- Annexe 5. Immigrations par nationalité (hommes + femmes)
- Annexe 5bis. Immigrations par nationalité (femmes)
- Annexe 6. Emigrations par nationalité
- Annexe 7. Demandes d'asile introduites en Belgique selon la nationalité
- Annexe 8. Permis de travail A et B délivrés aux travailleurs selon la nationalité (hommes + femmes)
- Annexe 8bis. Permis de travail A et B délivrés aux travailleurs selon la nationalité (femmes)
- Annexe 9. Permis de travail C délivrés aux travailleurs selon la nationalité
- Annexe 10. Indépendants et aidants ayant commencé leur activité pendant l'année
- Annexe 11. Répartition de la population active I par nationalité
- Annexe 12. Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage de la population belge et étrangère
- Annexe 13. Répartition de l'emploi intérieur salarié par nationalité
- Annexe 14. Répartition de l'emploi intérieur non-salarié par nationalité
- Annexe 15. Répartition des chômeurs I par nationalité
- Annexe 16. Taux d'activité, d'emploi et de chômage selon la nationalité et le pays de naissance en 2007 (EFT)
- Annexe 17. Répartition de la population active par niveau de qualification selon la nationalité et le pays de naissance en 2007
- Annexe 18. Taux de chômage par région selon la nationalité et le pays de naissance en 2007
- Annexe 19. Taux de chômage par niveau de qualification selon la nationalité et le pays de naissance en 2007
- Annexe 20. Taux d'emploi par région selon la nationalité et le pays de naissance en 2007
- Annexe 21. Taux d'emploi par niveau de qualification selon la nationalité et le pays de naissance en 2007
- Annexe 22. Statut professionnel des actifs occupés selon la nationalité et le pays de naissance (2007)
- Annexe 23. Salariés avec contrat atypique selon la nationalité et le pays de naissance (2007) - En % du nombre de travailleurs salariés
- Annexe 24. Situation en 2007 des personnes qui occupaient un emploi I an avant l'enquête



Annexe I. Mouvement de la population belge et étrangère

Année	Population en début d'année			Accroissement naturel			Solde migratoire			Acquisitions nettes de la nationalité		Ajustement statistique ¹	Population en fin d'année			
	Total	Nationaux	Etrangers	Total	Nationaux	Etrangers	Total	Nationaux	Etrangers	Total	Nationaux	Etrangers	Total	Nationaux	Etrangers	Etrangers/total (%)
	1983	9.858.017	8.966.773	891.244	2.581	-10.506	13.087	-7.575	-3.435	-4.140	9.318	..	9.853.023	8.962.150	890.873	9,04
1984	9.853.023	8.962.150	890.873	5.213	-7.717	12.930	-5.15	-2.833	2.318	8.491	..	9.857.721	8.960.091	897.630	9,11	
1985	9.857.721	8.960.091	897.630	1.592	-6.505	8.097	-418	-4.997	4.579	63.824	..	9.858.895	9.012.413	846.482	8,59	
1986	9.858.895	9.012.413	846.482	5.600	-2.181	7.781	256	-7.205	7.461	8.477	..	9.864.751	9.011.504	853.247	8,65	
1987	9.864.751	9.011.504	853.247	11.608	3.799	7.809	-643	-6.578	5.935	8.341	..	9.875.716	9.017.066	858.650	8,69	
1988	9.875.716	9.017.066	858.650	14.213	6.420	7.793	-34	-5.991	5.957	8.330	37.717	9.927.612	9.058.855	868.757	8,75	
1989	9.927.612	9.058.855	868.757	13.218	5.580	7.638	10.628	-5.456	16.084	8.768	-3.676	9.947.782	9.066.970	880.812	8,85	
1990	9.947.782	9.066.970	880.812	19.009	11.023	7.986	19.683	-3.744	23.427	8.612	501	9.986.975	9.082.447	904.528	9,06	
1991	9.986.975	9.082.447	904.528	21.189	13.346	7.843	14.146	-4.672	18.818	8.418	-313	10.021.997	9.099.495	922.502	9,20	
1992	10.021.997	9.099.495	922.502	20.441	14.952	5.489	25.389	-1.545	26.934	46.308	492	10.068.319	9.159.054	909.265	9,03	
1993	10.068.319	9.159.054	909.265	13.227	7.799	5.428	18.938	-2.909	21.847	16.348	147	10.100.631	9.180.063	920.568	9,11	
1994	10.100.631	9.180.063	920.568	11.795	6.753	5.042	17.634	-4.240	21.874	25.766	514	10.130.574	9.208.236	922.338	9,10	
1995	10.130.574	9.208.236	922.338	9.636	5.433	4.203	13.379	-6.630	20.009	26.109	-10.542	10.143.047	9.233.278	909.769	8,97	
1996	10.143.047	9.233.278	909.769	11.074	7.191	3.883	12.714	-6.746	19.460	24.552	3.391	10.170.226	9.258.305	911.921	8,97	
1997	10.170.226	9.258.305	911.921	12.062	8.092	3.970	6.041	-8.641	14.682	31.598	3.935	10.192.264	9.289.144	903.120	8,86	
1998	10.192.264	9.289.144	903.120	9.693	6.220	3.473	6.740	-7.696	14.436	33.918	5.055	10.213.752	9.321.772	891.980	8,73	
1999	10.213.752	9.321.772	891.980	8.565	5.447	3.118	12.252	-9.088	21.340	24.119	4.516	10.239.085	9.341.975	897.110	8,76	
2000	10.239.085	9.341.975	897.110	9.980	7.322	2.658	12.137	-9.590	21.727	61.878	2.212	10.263.414	9.401.729	861.685	8,40	
2001	10.263.414	9.401.729	861.685	10.725	8.332	2.393	24.887	-9.888	34.775	62.881	10.699	10.309.725	9.462.991	846.734	8,21	
2002	10.309.725	9.462.991	846.734	5.583	4.208	1.375	31.092	-8.092	39.184	46.314	9.444	10.355.844	9.505.767	850.077	8,21	
2003	10.355.844	9.505.767	850.077	5.110	3.449	1.661	27.790	-7.089	34.879	33.633	7.677	10.396.421	9.536.134	860.287	8,27	
2004	10.396.421	9.536.134	860.287	13.672	11.460	2.212	27.036	-7.682	34.718	34.659	8.723	10.445.852	9.574.990	870.862	8,34	
2005	10.445.852	9.574.990	870.862	14.724	12.128	2.596	30.922	-8.030	38.952	31.412	19.884	10.511.382	9.610.909	900.473	8,57	
2006	10.511.382	9.610.909	900.473	19.795	16.354	3.441	37.040	-7.039	44.079	31.860	16.317	10.584.534	9.652.373	932.161	8,81	
2007	10.584.534	9.652.373	932.161	20.005	16.169	3.836	45.529	-9.347	54.876	35.945	16.798	10.666.866	9.695.418	971.448	9,11	

Source: DGSIE

¹ L'ajustement statistique inclus les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le mois de mars de l'année suivante) mais surtout les «changements de registres», à savoir: des personnes qui étaient déjà présentes en Belgique sans être reprises dans le registre de la population; les demandeurs d'asile, par exemple, figurent dans un registre d'attente et ne sont repris dans le registre de la population qu'une fois reconnus réfugiés.

Annexe 2. Répartition de la population étrangère selon la nationalité (hommes + femmes)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Italie	205.782	202.645	200.281	195.586	190.792	187.021	183.021	179.015	175.498	171.918	169.027
France	103.563	105.113	107.240	109.322	111.146	113.037	114.943	117.349	120.600	125.061	130.568
Pays-Bas	82.300	84.213	85.763	88.813	92.561	96.643	100.700	104.978	110.492	116.970	123.454
Maroc	132.831	125.082	121.984	106.822	90.642	83.631	81.763	81.279	80.602	80.579	79.858
Espagne	47.415	46.635	45.917	43.356	44.958	44.460	43.802	43.200	42.907	42.765	42.705
Turquie	73.818	70.701	69.183	56.172	45.866	42.562	41.336	39.885	39.664	39.419	39.532
Allemagne	33.320	34.044	34.321	34.579	34.660	35.087	35.530	36.324	37.007	37.621	38.366
Pologne	6.034	6.319	6.319	6.319	8.884	10.354	11.570	13.996	18.026	23.212	30.392
Portugal	25.276	25.507	25.560	25.634	25.753	26.033	26.802	27.373	27.975	28.724	29.800
Royaume-Uni	26.095	25.902	26.156	26.600	26.363	26.247	26.183	25.982	25.697	25.139	25.126
Roumanie	2.150	2.063	2.311	2.391	3.315	4.012	4.617	5.585	7.535	10.195	15.253
Grèce	19.216	18.832	18.386	17.954	17.578	17.288	17.096	16.588	16.325	15.742	15.181
Congo (RDC)	12.130	12.428	..	11.337	12.974	13.572	13.823	13.171	13.454	14.216	15.027
Etats-Unis	12.592	12.394	12.235	11.852	11.814	11.709	11.582	11.476	11.180	11.149	11.235
Algérie	8.878	8.452	8.313	7.685	7.216	7.221	7.336	7.363	7.481	7.776	8.131
Chine	3.428	3.454	3.604	3.845	4.472	6.011	6.883	7.283	7.452	7.845	7.985
Russie	2.542	2.930	3.343	3.655	4.028	5.469	6.408	7.176
Bulgarie	1.044	1.507	1.888	2.214	2.653	3.279	3.900	6.709
Inde	3.059	3.156	3.309	3.400	3.589	3.944	4.363	4.750	5.300	5.714	6.163
Cameroun	1.689	1.896	2.207	2.432	2.711	3.265	3.906	4.855
Japon	3.590	3.545	3.704	3.733	3.391	3.776	3.958	4.192	4.277	4.468	4.578
Suède	3.946	4.165	4.284	4.391	4.282	4.404	4.437	4.414	4.374	4.357	4.399
Luxembourg	4.480	4.396	4.353	4.283	4.269	4.299	4.312	4.290	4.295	4.340	4.380
Bésil	1.718	1.840	2.024	2.160	2.412	2.721	3.338	3.860
Pakistan	1.921	2.016	2.375	2.621	2.931	3.430	3.762	3.742
Tunisie	4.655	4.243	4.159	3.615	3.324	3.263	3.328	3.299	3.407	4.486	3.567
Irlande	3.336	3.350	3.295	3.356	3.394	3.453	3.466	3.425	3.433	3.412	3.406
Danemark	3.324	3.300	3.240	3.274	3.353	3.370	3.394	3.275	3.279	3.171	3.160
Autres pays	81.902	82.041	103.193	78.452	81.949	86.843	92.960	97.635	112.049	123.568	133.813
Total	903.120	891.980	897.110	861.685	846.734	850.077	860.287	870.862	900.473	932.161	971.448
Dont femmes	430.256	427.146	431.207	415.777	408.619	410.425	417.648	425.152	441.403	457.726	476.551
Dont UE	562.096	562.534	534.328	533.366	564.172	566.665	569.011	591.404	603.383	617.250	658.589
Belges	9.289.144	9.321.772	9.342.100	9.401.700	9.462.991	9.505.767	9.536.134	9.574.990	9.610.909	9.652.373	9.695.418
Dont femmes	4.779.336	4.792.888	4.801.864	4.829.618	4.858.818	4.878.534	4.891.597	4.909.375	4.926.158	4.945.400	4.966.006
Total	10.192.264	10.213.752	10.239.850	10.263.414	10.309.725	10.355.844	10.396.421	10.445.852	10.511.382	10.584.534	10.666.866

Source: DGSIE (données au 31 décembre)





Annexe 2bis. Répartition de la population étrangère selon la nationalité (femmes)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	% de femmes en 2007
Italie	92.017	90.883	90.089	88.250	86.297	84.819	83.145	81.498	80.071	78.536	77.107	45,6%
France	53.251	54.195	55.449	56.669	57.585	58.479	59.545	60.944	62.710	65.067	67.754	51,9%
Pays-Bas	36.540	37.605	38.369	39.928	41.707	43.762	45.790	47.812	50.551	53.805	56.961	46,1%
Maroc	62.022	58.587	57.017	50.061	41.856	38.410	38.127	38.662	38.789	39.319	39.456	49,4%
Espagne	22.855	22.598	22.348	22.219	22.183	22.038	21.777	21.554	21.476	21.399	21.367	50,0%
Turquie	36.692	35.460	34.875	28.475	23.173	21.470	20.767	20.050	19.998	19.896	19.932	50,4%
Allemagne	16.187	16.606	16.811	16.973	17.077	17.376	17.748	18.198	18.608	18.922	19.248	50,2%
Pologne	4.028	4.149	4.415	4.501	5.591	6.373	6.988	8.119	9.908	11.943	14.910	49,1%
Portugal	12.481	12.598	12.683	12.710	12.807	12.873	13.207	13.577	13.856	14.089	14.538	48,8%
Royaume Uni	11.962	11.849	11.880	12.018	11.924	11.828	11.743	11.594	11.474	11.259	11.236	44,7%
Roumanie	1.240	1.243	1.421	1.440	1.849	2.308	2.676	3.215	4.223	5.472	7.616	49,9%
Grèce	8.938	8.749	8.597	8.430	8.295	8.179	8.118	7.927	7.873	7.657	7.421	48,9%
Congo (RD)	5.978	5.562	6.379	6.624	6.842	6.545	6.761	7.214	7.701	51,2%
Etats-Unis	6.391	6.295	6.204	5.982	5.998	5.924	5.840	5.791	5.671	5.614	5.643	50,2%
Algérie	3.996	3.815	3.773	3.493	3.162	3.091	3.084	3.133	3.151	3.274	3.436	42,3%
Chine	1.771	2.088	2.372	3.097	3.603	3.867	4.025	4.207	4.335	54,3%
Russie	1.554	1.789	2.071	2.328	2.554	3.342	3.888	4.307	60,0%
Bulgarie	632	876	1.085	1.279	1.537	1.882	2.211	3.410	50,8%
Inde	1.258	1.313	1.363	1.428	1.386	1.452	1.675	1.871	2.186	2.365	2.521	40,9%
Cameroun	796	871	1.011	1.167	1.323	1.617	1.987	2.499	51,5%
Japon	1.780	1.795	1.902	1.921	1.921	2.003	2.093	2.228	2.278	2.400	2.459	53,7%
Suède	2.048	2.162	2.250	2.309	2.240	2.321	2.343	2.336	2.311	2.324	2.339	53,2%
Luxembourg	1.886	1.858	1.844	1.807	1.809	1.818	1.833	1.824	1.838	1.879	1.898	43,3%
Bésil	1.152	1.244	1.351	1.452	1.595	1.757	2.157	2.445	63,3%
Pakistan	721	701	707	771	921	1.238	1.471	1.534	41,0%
Tunisie	1.803	1.661	1.622	1.397	1.255	1.165	1.212	1.209	1.263	1.303	1.363	38,2%
Irlande	1.886	1.870	1.804	1.853	1.869	1.871	1.873	1.830	1.803	1.789	1.784	52,4%
Danemark	1.782	1.773	1.720	1.736	1.759	1.758	1.773	1.738	1.742	1.690	1.668	52,8%
Autres pays	41.464	50.082	54.771	39.672	42.644	45.161	48.849	51.700	59.001	64.589	69.663	52,1%
Total	430.256	427.146	431.207	415.777	408.619	410.425	417.648	425.152	441.403	457.726	476.551	49,1%
Dont UE	264.068	265.237	266.550	267.745	268.449	269.139	271.926	285.673	292.305	299.141	319.041	48,4%
Belges	..	4.792.888	4.801.864	4.829.618	4.858.818	4.878.534	4.891.597	4.909.375	4.926.158	4.945.400	4.966.006	51,2%
Total	..	5.220.034	5.233.071	5.245.395	5.267.437	5.288.959	5.309.245	5.334.527	5.367.561	5.403.126	5.442.557	51,0%

Source: DGSIE

Annexe 3. Effectif des naissances des Belges et des étrangers

	Total	Belges	Etrangers	Part des étrangers
1981	124.827	105.454	19.373	15,5%
1982	120.382	101.833	18.549	15,4%
1983	117.395	100.126	17.269	14,7%
1984	115.790	98.624	17.166	14,8%
1985	114.283	101.918	12.365	10,8%
1986	117.271	105.064	12.207	10,4%
1987	117.448	105.260	12.188	10,4%
1988	118.764	106.477	12.287	10,3%
1989	120.550	108.371	12.179	10,1%
1990	123.554	111.007	12.547	10,2%
1991	125.412	112.743	12.669	10,1%
1992	124.182	113.823	10.359	8,3%
1993	119.828	109.618	10.210	8,5%
1994	115.361	105.441	9.920	8,6%
1995	114.226	104.882	9.344	8,2%
1996	115.214	106.174	9.040	7,8%
1997	115.864	106.599	9.265	8,0%
1998	114.276	105.579	8.697	7,6%
1999	113.469	104.929	8.540	7,5%
2000	114.883	106.660	8.223	7,2%
2001	114.172	106.243	7.929	6,9%
2002	111.225	104.284	6.941	6,2%
2003	112.149	104.947	7.202	6,4%
2004	115.618	107.895	7.723	6,7%
2005	118.002	109.881	8.121	6,9%
2006	121.382	112.343	9.039	7,4%
2007	120.633	110.880	9.753	8,1%

Source: DGSIE

Annexe 4. Répartition de la population née à l'étranger selon le pays de naissance

	Dont femmes															
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
France	150.301	151.892	152.518	153.010	154.215	156.192	159.326	164.573	85.791	86.335	86.452	86.616	87.244	88.198	89.648	92.172
Maroc	107.276	118.764	126.504	134.248	141.291	147.937	155.126	162.626	47.919	53.064	56.814	61.127	65.210	68.763	72.629	76.676
Italie	135.226	132.223	130.466	128.737	126.745	125.059	123.589	122.212	64.547	63.540	62.867	62.171	61.301	60.674	60.005	59.311
Pays-Bas	92.267	97.813	101.252	104.402	107.679	111.561	115.757	120.369	48.156	50.467	51.982	53.417	54.751	56.573	58.645	60.848
Turquie	66.528	71.631	78.575	78.574	81.010	83.847	86.411	89.048	32.049	34.606	38.009	38.009	39.239	40.698	41.932	43.167
Allemagne	83.714	83.434	80.135	83.346	83.491	83.567	83.634	83.761	47.216	46.847	44.674	46.662	46.609	46.563	46.450	46.376
Congo (RD)	46.762	50.771	52.696	53.814	66.842	68.468	70.513	72.393	23.778	26.052	27.132	27.914	34.798	35.831	37.019	38.184
Espagne	37.335	36.962	36.642	36.207	35.739	35.508	35.387	35.471	19.769	19.794	19.720	19.566	19.401	19.373	19.334	19.443
Pologne	18.398	20.437	21.927	23.037	25.242	28.966	33.715	40.481	12.183	13.539	14.444	15.090	16.174	17.895	19.782	22.580
Serbie-et-Montenegro	21.462	20.851	23.177	25.827	27.558	29.829	31.764	34.231	10.276	10.094	11.171	12.470	13.373	14.569	15.545	16.792
Russie	14.612	17.594	25.104	29.800	30.776	9.638	11.411	15.367	18.014	18.935
Royaume-Uni	26.148	26.089	25.909	25.634	25.286	24.875	24.209	24.061	13.299	13.133	12.947	12.726	12.453	12.211	11.835	11.732
Portugal	21.189	21.331	21.657	22.324	22.795	23.337	24.005	24.950	10.831	10.910	11.012	11.300	11.615	11.866	12.067	12.432
Algérie	14.014	15.121	16.027	16.956	17.730	18.467	19.373	20.295	6.164	6.694	7.056	7.433	7.823	8.159	8.559	8.975
Roumanie	6.216	7.662	8.718	9.459	10.628	12.628	15.322	20.374	3.468	4.281	4.857	5.341	6.040	7.122	8.436	10.623
Grèce	15.362	15.129	15.069	15.081	14.811	14.694	14.452	14.261	7.325	7.276	7.276	7.267	7.188	7.187	7.133	7.093
Etats-Unis	14.134	14.045	14.107	14.071	14.250	14.237	14.358	14.603	7.312	7.292	7.294	7.256	7.316	7.302	7.347	7.425
Inde	8.779	9.778	10.515	11.158	11.739	12.477	13.076	13.773	4.730	5.102	5.341	5.673	5.923	6.305	6.588	6.835
Chine	5.569	7.125	8.986	10.138	10.959	11.535	12.373	14.537	3.087	4.016	5.008	5.744	6.315	6.780	7.273	8.434
Luxembourg	10.402	10.502	10.597	10.811	10.988	11.169	11.457	11.768	5.915	5.915	5.934	6.005	6.073	6.134	6.270	6.400
Tunisie	7.463	8.148	8.576	8.975	9.260	9.619	10.039	10.480	2.420	2.679	2.811	3.000	3.118	3.294	3.461	3.649
Rwanda	5.818	6.918	7.469	8.033	8.695	9.371	10.016	10.828	3.129	3.687	3.988	4.309	4.702	5.077	5.425	5.901
Vietnam	7.004	7.215	7.382	7.536	7.586	7.643	7.685	7.778	3.559	3.747	3.863	3.975	4.056	4.099	4.163	4.241
Philippines	5.073	5.846	6.306	6.600	6.829	7.061	7.402	7.718	3.891	4.455	4.834	5.065	5.233	5.412	5.688	5.925
Pakistan	3.768	4.359	5.005	5.437	5.990	6.720	7.272	7.756	1.124	1.342	1.469	1.615	1.861	2.250	2.572	2.823
Autres	148.589	168.112	181.584	177.429	175.110	189.044	203.241	221.200	74.446	84.758	91.006	95.939	95.259	102.865	108.001	116.581
Total	1.058.797	1.112.158	1.151.799	1.185.456	1.220.062	1.268.915	1.319.302	1.380.323	548.300	575.598	595.119	613.713	632.786	658.525	683.821	713.553
en % de la population totale	10,3%	10,8%	11,1%	11,4%	11,7%	12,1%	12,5%	12,9%								
Dont UE	551.658	591.425	590.619	595.813	630.174	638.900	649.701	695.307	293.133	313.446	312.203	315.026	335.931	340.273	344.898	367.447

Source: DGSIE



Annexe 5. Immigrations par nationalité (hommes + femmes)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
France	7.022	7.386	7.933	8.108	8.040	8.135	8.191	9.521	10.378	11.570	12.269
Pays-Bas	6.287	6.242	6.201	7.178	8.167	8.404	8.547	8.789	10.109	11.488	11.370
Pologne	1.063	1.118	1.151	1.134	2.928	2.427	2.086	3.481	4.816	6.694	9.393
Maroc	3.880	4.327	4.936	5.667	7.072	8.495	8.444	8.014	7.106	7.488	7.831
Roumanie	384	387	587	650	966	994	998	1.438	2.322	3.059	5.491
Allemagne	3.114	3.206	3.070	3.037	2.884	2.966	2.942	3.308	3.250	3.290	3.385
Turquie	1.436	2.447	2.216	2.812	2.982	3.872	3.828	3.234	3.387	2.999	3.180
Italie	2.767	2.503	2.603	2.600	2.439	2.310	2.293	2.301	2.464	2.613	2.708
Bulgarie	180	197	227	269	425	474	498	706	853	797	2.625
Etats-Unis	3.127	2.829	2.888	2.794	2.891	2.701	2.483	2.603	2.408	2.553	2.455
Portugal	1.618	1.386	1.313	1.324	1.347	1.567	1.823	1.907	1.934	2.030	2.293
Royaume-Uni	2.704	2.722	3.019	3.225	2.660	2.543	2.496	2.366	2.213	2.015	2.042
Espagne	1.162	1.141	1.163	1.355	1.528	1.503	1.545	1.591	1.827	1.848	1.902
Inde	435	536	561	662	852	959	1.101	1.213	1.339	1.516	1.640
Congo (RDC)	633	680	816	813	1.425	1.325	1.134	1.147	1.105	1.068	1.181
Chine	590	663	698	815	1.272	2.125	1.575	1.393	1.222	1.469	1.171
Japon	797	872	956	890	798	820	938	1.083	1.027	999	1.027
Brsil	279	296	323	416	487	472	451	584	737	1.022	996
Algérie	320	357	425	466	673	710	732	768	725	736	879
Russie	630	502	537	579	645	594	610	595	647	760	783
Autres pays	10.812	10.896	16.161	12.501	15.493	16.834	16.085	16.404	17.542	17.419	18.766
Total pays étrangers	49.240	50.693	57.784	57.295	65.974	70.230	68.800	72.446	77.411	83.433	93.387
Dont UE	27.583	27.362	28.022	29.604	29.689	30.225	30.457	37.205	41.311	45.717	57.973
Belgique	9.609	10.573	10.682	11.321	11.610	12.425	13.113	12.932	12.953	12.857	13.189
Part UE/étrangers	56,0%	54,0%	48,5%	51,7%	45,0%	43,0%	44,3%	51,4%	53,4%	54,8%	62,1%

Source: DGSIE

Annexe 5bis. Immigrations par nationalité (femmes)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	% de femmes en 2007
France	3.996	4.071	4.008	4.071	4.160	4.865	5.254	5.871	6.134	50,0%
Pays-Bas	2.813	3.328	3.758	3.892	3.977	4.037	4.801	5.442	5.332	46,9%
Pologne	793	744	1.717	1.441	1.211	1.830	2.289	2.680	3.665	39,0%
Maroc	2.127	2.651	2.906	4.035	4.506	4.383	3.782	3.987	4.237	54,1%
Roumanie	406	403	554	579	648	862	1.302	1.566	2.404	43,8%
Allemagne	1.592	1.520	1.458	1.533	1.571	1.698	1.700	1.650	1.677	49,5%
Turquie	1.077	1.428	1.445	1.936	1.928	1.641	1.761	1.533	1.575	49,5%
Italie	1.164	1.193	1.178	1.105	1.109	1.053	1.134	1.189	1.147	42,4%
Bulgarie	153	163	247	289	313	435	448	452	1.161	44,2%
Etats-Unis	1.502	1.492	1.542	1.418	1.318	1.374	1.276	1.344	1.240	50,5%
Portugal	609	571	579	630	802	958	880	866	975	42,5%
Royaume-Uni	1.336	1.475	1.262	1.163	1.117	1.037	1.040	945	938	45,9%
Espagne	673	753	854	840	871	894	985	985	994	52,3%
Inde	233	276	320	331	469	486	575	562	587	35,8%
Congo (RDC)	438	414	754	668	642	620	613	548	619	52,4%
Chine	395	460	648	1.062	874	738	668	718	638	54,5%
Japon	504	420	399	428	465	537	508	504	510	49,7%
Bésil	210	235	271	293	297	363	428	629	588	59,0%
Algérie	207	246	283	329	374	415	347	377	445	50,6%
Russie	341	382	408	405	449	412	463	552	550	70,2%
Autres pays	8.707	6.985	8.405	9.116	9.076	9.338	9.905	10.006	10.650	56,8%
Total pays étrangers	29.276	29.210	32.996	35.564	36.177	37.976	40.159	42.406	46.066	49,3%
Dont UE	13.700	14.421	14.491	14.718	15.007	18.633	20.534	21.946	26.856	46,3%
Belgique	5.000	5.290	5.441	5.785	6.113	6.194	6.115	5.941	6.019	45,6%
Part UE/ étrangers	46,8%	49,4%	43,9%	41,4%	41,5%	49,1%	51,1%	51,8%	58,3%	

Source: DGSIE





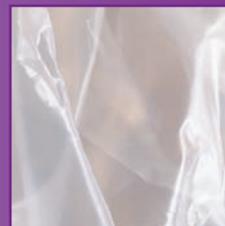
Annexe 6. Emigrations par nationalité

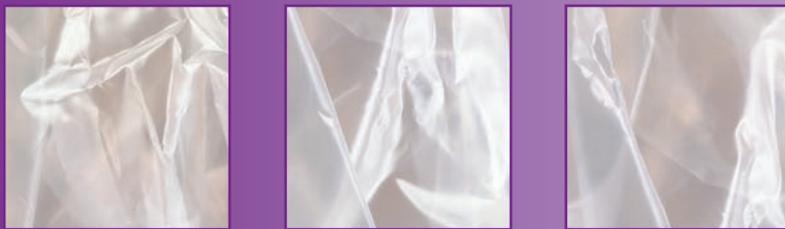
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
France	4.548	5.251	5.251	5.315	5.145	5.383	5.488	6.270	6.454	6.418	5.997
Pays-Bas	4.412	4.182	4.436	3.736	3.925	3.837	4.182	4.134	4.349	4.837	5.071
Allemagne	2.447	2.566	2.729	2.591	2.608	2.429	2.347	2.438	2.524	2.570	2.453
Royaume Uni	2.777	2.892	2.764	2.802	2.677	2.458	2.406	2.458	2.421	2.489	1.990
Etats-Unis	2.952	3.196	3.180	3.316	2.922	2.742	2.552	2.549	2.652	2.478	2.415
Italie	2.208	2.708	2.299	2.211	2.243	2.260	1.990	2.381	2.292	2.218	1.952
Espagne	1.424	1.642	1.645	1.503	1.551	1.756	1.753	1.775	1.683	1.558	1.547
Pologne	469	482	412	474	327	411	641	801	887	1.520	2.353
Portugal	1.365	1.312	1.453	1.270	1.137	1.176	1.041	1.249	1.286	1.266	1.184
Chine	481	462	454	425	347	372	523	835	906	888	882
Inde	229	337	291	291	285	273	489	659	605	879	958
Japon	861	938	831	885	859	734	780	863	962	845	948
Turquie	491	570	559	419	327	286	481	683	642	727	715
Grèce	676	781	849	604	560	551	533	757	715	685	545
Maroc	725	765	824	573	351	427	586	737	803	634	722
Suède	462	530	550	633	629	438	496	551	548	547	453
Canada	373	363	430	364	425	469	478	526	553	439	528
Finlande	310	346	393	377	402	389	465	453	352	407	346
Danemark	330	420	452	382	318	367	317	390	340	401	283
Roumanie	150	175	147	232	128	123	235	270	283	368	524
Autres pays	6.868	6.339	6.495	7.165	4.033	4.165	6.138	6.949	7.202	7.180	6.645
Total pays étrangers	34.558	36.257	36.444	35.568	31.199	31.046	33.921	37.728	38.459	39.354	38.511
Dont UE	21.599	23.332	23.551	21.753	21.378	21.671	21.659	25.116	25.195	26.405	26.393
Belgique	15.846	16.331	16.927	17.965	21.498	20.517	20.202	20.614	20.983	19.896	22.536
Part UE/ étrangers	62,5%	64,4%	64,6%	61,2%	68,5%	69,8%	63,9%	66,6%	65,5%	67,1%	68,5%

Source: DGSIE

Annexe 7. Demandes d'asile introduites en Belgique selon la nationalité						
	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Russie	1.156	1.680	1.361	1.438	1.582	1.436
Serbie-Monténégro	1.451	1.198	1.294	1.203	778	1.219
Irak	461	282	388	903	695	825
Congo RD	1.789	1.778	1.471	1.272	843	716
Afghanistan	326	329	287	253	365	696
Guinée	515	354	565	643	413	526
Iran	743	1.153	512	497	631	411
Slovaquie	635	390	730	773	126	364
Arménie	340	316	477	706	381	339
Rwanda	487	450	427	565	370	321
Turquie	970	618	561	453	380	250
Autres	9.932	8.392	7.284	7.251	5.023	4.012
Total	18.805	16.940	15.357	15.957	11.587	11.115

Source: OE





Annexe 8. Permis de travail A et B délivrés aux travailleurs selon la nationalité (hommes + femmes)

	2000		2001		2002		2003		2004		2005		2006		2007	
	Total	Dont 1er permis	Total	Dont 1er permis	Total	Dont 1er permis	Total	Dont 1er permis	Total	Dont 1er permis B	Total	Dont 1er permis B	Total	Dont 1er permis B	Total	Dont 1er permis B
Total Afrique	2.826	1.997	2.546	1.642	2.489	1.437	1.252	573	807	241	908	370	939	416	1.134	516
Afrique du Sud	156	82	161	77	169	80	123	50	93	29	122	59	117	59	143	81
Congo (RD)	655	1.997	424	282	348	231	133	68	89	21	101	44	120	50	150	63
Maroc	856	639	884	664	858	557	368	182	198	55	208	73	212	75	268	133
Total Amérique	2.457	1.322	2.560	1.299	2.240	1.023	1.792	733	1.807	816	1.921	932	2.068	1.017	2.098	1.004
Brésil	223	157	184	79	140	68	122	40	176	114	178	101	192	99	238	129
Canada	368	222	390	200	372	169	300	102	288	107	268	103	290	120	284	140
USA	1.455	686	1.574	807	1.331	591	1.106	467	1.103	504	1.181	590	1.231	607	1.181	558
Total Asie	3.078	1.652	3.185	1.645	3.472	1.757	2.979	1.391	3.041	1.419	3.574	1.734	4.144	2.126	4.974	2.701
Chine	493	266	499	266	558	268	393	193	300	131	419	219	555	298	616	302
Inde	675	413	821	512	1.049	686	642	194	1.167	666	1.324	793	1.656	1.084	2.170	1.429
Japon	976	350	1.025	395	1.090	417	1.022	383	1.063	406	1.195	466	1.234	399	1.327	495
Total Europe	3.510	2.375	3.611	2.290	12.554	2.283	3.499	1.852	3.406	1.778	5.448	3.200	13.447	8.855	30.982	18.733
Bulgarie	193	100	219	120	226	93	236	99	194	68	217	96	225	105	2.027	1.525
Estonie	11	7	10	3	9	5	10	4	10	5	12	8	27	21	35	18
Hongrie	158	107	150	82	357	245	145	67	157	91	162	95	306	190	326	176
Lettonie	12	11	13	7	17	8	21	11	20	14	24	7	28	13	34	21
Lituanie	28	24	29	23	33	25	20	11	31	26	35	27	80	56	109	61
Pologne	420	296	498	350	597	383	851	582	1.425	1.046	3.132	2.125	10.391	7.212	22.158	12.820
République tchèque	148	78	181	126	163	104	256	154	136	61	165	99	255	159	492	234
Roumanie	285	165	392	248	408	183	398	169	367	105	492	211	687	339	3.876	2.863
Russie	378	191	368	168	428	164	319	89	271	71	277	111	290	126	333	146
Slovaquie	100	60	141	82	221	148	148	87	120	60	143	80	407	294	578	341
Slovénie	253	198	246	226	243	187	205	151	11	6	22	16	20	9	35	27
Turquie	447	336	436	282	415	252	290	135	240	95	349	182	407	207	543	282
Total Océanie	168	96	189	121	177	71	163	74	151	66	155	67	149	55	147	74
Australie	126	70	141	87	135	61	130	60	123	54	125	52	123	48	113	56
Autres	34	25	23	22	214	104	6	4	1	1	5	2	4	3	1	0
Total	12.073	7.467	12.114	7.019	12.554	6.675	9.691	4.627	9.213	4.321	12.011	6.305	20.751	12.472	39.336	23.028

Source: SPF ETCS

1 Jusqu'au 1er avril 2003, un permis A pouvait être un 1er permis car il pouvait être délivré à un étranger qui n'avait jamais travaillé en Belgique mais qui séjournerait en Belgique depuis 5 ans par exemple. Par contre, depuis le 1er avril 2003, le permis A ne peut plus être un 1er permis vu qu'il n'est délivré qu'à des étrangers qui ont déjà travaillé en Belgique depuis 3 ou 4 ans avec un permis B (alors que les autres catégories d'étrangers qui pouvaient bénéficier d'un permis A sur base de leur séjour, de leur lien de parenté... sont dorénavant dispensées de tout permis de travail).

Annexe 8bis. Permis de travail A et B délivrés aux travailleurs selon la nationalité (femmes)

	2000		2001		2002		2003		2004		2005		2006		2007	
	Total	Dont 1er permis B	Total	Dont 1er permis B	Total	Dont 1er permis B	Total	Dont 1er permis B								
Total Afrique	857	680	759	527	727	483	341	184	227	80	278	122	328	163	425	201
Afrique du Sud	43	31	36	16	40	21	36	19	29	12	35	14	44	27	55	38
Congo (RD)	310	257	201	136	166	118	65	37	40	10	50	25	59	26	80	34
Maroc	204	161	219	167	232	170	99	57	62	22	70	29	67	27	87	49
Total Amérique	615	343	644	373	619	289	473	218	451	200	522	271	575	288	673	340
Bésil	34	17	35	16	39	20	24	6	26	13	46	28	54	29	70	38
Canada	83	49	103	70	97	46	77	39	76	35	74	35	94	47	105	53
USA	349	177	361	197	342	143	274	120	258	106	281	141	283	133	315	165
Total Asie	516	319	553	311	557	285	487	244	437	214	544	265	662	364	903	552
Chine	118	71	144	87	181	93	140	70	87	40	100	41	162	81	192	90
Inde	77	54	90	55	98	53	104	52	121	74	153	98	177	120	313	227
Japon	99	31	102	42	91	33	99	43	90	29	116	43	111	35	116	49
Total Europe	1.020	714	1.042	688	3.183	678	966	500	1.063	619	1.924	1.192	4.473	2.916	9.876	6.255
Bulgarie	80	45	92	56	106	54	109	42	88	37	125	60	150	75	737	527
Estonie	4	3	5	2	5	3	6	2	5	3	6	4	13	11	19	12
Hongrie	49	32	58	35	63	25	44	19	42	26	69	49	128	83	109	58
Lettonie	3	3	2	2	12	7	14	7	10	5	11	3	14	6	16	10
Lituanie	20	18	18	13	26	21	12	9	11	10	15	11	23	16	36	22
Pologne	111	62	187	139	261	165	235	164	449	346	1.057	737	3.186	2.186	6.716	4.164
République tchèque	35	25	47	34	39	22	39	22	32	22	72	52	96	61	110	63
Roumanie	108	64	135	93	165	86	151	77	165	61	250	124	442	242	1.567	1.089
Russie	94	57	93	48	143	70	98	33	78	24	98	48	103	54	135	70
Slovaquie	32	22	47	31	58	27	36	15	27	16	34	19	123	88	167	95
Slovénie	2	1	3	2	5	4	3	0	3	3	9	7	11	7	9	5
Turquie	129	104	119	80	115	82	74	39	56	29	78	38	39	37	99	51
Total Océanie	58	33	57	39	57	24	50	22	49	25	54	22	58	26	52	28
Australie	40	24	41	27	41	18	37	17	40	21	44	18	48	23	38	20
Autres	15	12	6	5	10	7	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	3.081	2.101	3.061	1.943	3.183	1.766	2.319	1.168	2.227	1.138	3.322	1.872	6.096	3.757	11.929	7.376

Source: SPF ETCS



Annexe 9. Permis de travail C délivrés aux travailleurs selon la nationalité

	Dont femmes									
	2003	2004	2005	2006	2007	2003	2004	2005	2006	2007
Total Afrique	11.663	13.150	13.591	13.361	12.492	3.592	4.478	4.749	4.881	4.821
Algérie	528	411	372	328	286	82	82	76	79	80
Burundi	336	417	428	399	331	159	202	218	207	141
Cameroun	1.053	1.219	1.461	1.621	1.638	358	443	532	622	709
Congo (RD)	2.341	3.092	3.133	2.882	2.620	1.059	1.456	1.510	1.439	1.365
Côte d'Ivoire	360	522	622	622	552	69	108	123	147	141
Guinée	677	648	805	882	939	121	163	234	257	298
Maroc	2.170	2.306	2.022	1.966	1.924	397	570	476	480	518
Rwanda	908	1.031	875	905	831	444	483	425	455	419
Togo	447	591	764	756	636	92	142	184	195	183
Total Amérique	520	773	735	766	886	244	394	406	425	478
Amérique centrale et du Sud	456	648	578	623	718	217	333	321	335	370
Total Asie	5.586	7.745	7.163	6.956	6.932	1.774	2.753	2.525	2.502	2.725
Arménie	286	436	429	521	506	123	198	196	233	234
Chine	1.058	1.983	2.010	1.831	1.481	461	928	991	870	761
Irak	406	653	696	735	721	76	108	77	83	96
Iran	804	1.246	1.015	854	825	253	413	347	300	322
Népal	240	407	578	667	470	38	78	91	128	123
Total Europe	6.270	7.680	5.931	5.192	5.575	2.655	3.385	2.748	2.540	2.797
Albanie	449	484	343	289	325	202	221	157	148	154
Bulgarie	216	254	225	219	228	125	155	158	141	150
Estonie	4	11	11	6	8	4	8	7	4	7
Hongrie	30	36	53	52	45	19	32	43	37	38
Lettonie	10	19	18	26	22	7	16	13	22	17
Lituanie	12	17	17	27	34	9	13	13	21	28
Pologne	172	292	360	416	479	120	220	278	335	413
République tchèque	27	43	37	50	318	21	34	30	43	223
Roumanie	188	288	289	335	998	134	196	196	234	440
Russie	2.725	3.456	2.237	1.396	1.01	1.131	1.437	932	584	63
Slovaquie	33	71	65	84	13	23	43	41	51	11
Slovénie	2	3	9	5	54	2	3	7	4	47
Turquie	660	789	708	693	699	184	231	206	195	192
Serbie-Monténégro	1.126	1.223	209	172	545	400	456	72	65	240
Total Océanie	16	19	14	21	29	8	10	11	15	17
Autres	88	181	178	232	286	30	86	67	77	107
Total	24.143	29.548	27.612	26.528	26.200	8.303	11.106	10.506	10.440	10.945

Source: SPF ETCS

Annexe 10. Indépendants et aidants ayant commencé leur activité pendant l'année

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Pologne	238	180	200	285	365	537	1.206	1.880	2.411	2.754
Roumanie	32	23	44	53	134	186	423	750	1.009	2.640
Pays-Bas	1.173	1.006	990	1.036	876	1.041	1.258	1.505	1.752	1.767
Bulgarie	161	315	298	209	1.347
France	1.045	737	819	801	764	871	911	1.028	1.269	1.215
Italie	1.224	799	825	746	734	762	802	769	865	910
Portugal	324	149	142	237	244	382	336	316	453	480
Turquie	357	317	330	265	267	324	383	448	427	465
Maroc	331	298	315	313	300	398	447	430	415	441
Allemagne	294	186	203	187	199	201	275	287	317	355
Royaume-Uni	275	300	306	294	270	251	313	298	279	300
Espagne	236	213	138	187	162	173	186	207	180	230
Pakistan	133	83	108	115	130	171	233	205	177	167
Chine	57	41	73	62	78	107	97	124	137	153
Brsil	30	101	59	117	105
Grèce	175	121	134	110	103	93	125	98	101	100
Inde	62	50	45	34	64	82	84	120	98	97
Slovaquie	5	29	118	137	88
Russie	19	33	41	61	74
U.S.A.	62	47	57	51	41	72	57	66	71	57
Congo	64	70	69	77	55	65	55	66	45	47
Suède	45	34	42	38	30	25	32	23	38	46
Algérie	41	36	37	37	29	46	35	45	37	44
Autres	899	728	872	729	896	858	980	1.146	1.186	1.208
Total Etrangers	7.067	5.418	5.749	5.657	5.741	6.860	8.716	10.327	11.791	15.090
Belgique	53.969	49.008	48.358	46.452	43.581	48.161	51.522	56.082	60.082	65.712
Total général	61.036	54.426	54.107	52.109	49.322	55.021	60.238	66.409	71.873	80.802

Source: INASTI





Annexe II. Répartition de la population active¹ par nationalité

	Dont femmes																		
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Belgique²	4.070.383	4.104.428	4.143.223	4.188.873	4.206.696	4.255.973	4.286.895	4.341.347	4.382.232	4.404.753	1.824.377	1.826.511	1.838.122	1.858.198	1.903.041	1.919.060	1.970.065	1.992.987	2.010.408
UE	9.365	9.182	9.236	9.222	9.572	9.848	10.902	11.633	12.397	12.735	3.806	3.884	3.890	4.114	4.323	4.776	5.150	5.408	5.601
Allemagne	535	562	576	581	629	641	708	715	730	743	250	267	268	285	294	336	340	359	379
Autriche	660	681	742	730	746	732	790	796	814	804	348	394	362	351	352	377	383	389	374
Danemark	23.581	23.000	22.589	22.188	21.981	21.418	21.736	21.553	21.222	20.903	9.683	9.594	9.535	9.531	9.283	9.640	9.543	9.430	9.176
Espagne	417	449	496	516	568	539	565	586	629	629	267	303	303	348	327	350	360	397	385
Finlande	60.794	63.337	68.788	71.233	71.686	73.015	77.667	81.077	86.539	91.338	25.097	26.962	28.285	28.730	29.361	31.712	33.242	35.272	37.156
France	7.190	7.123	7.013	6.831	6.636	6.377	6.502	6.314	6.061	5.693	2.790	2.787	2.730	2.608	2.521	2.566	2.520	2.414	2.278
Grèce	1.011	1.042	1.072	1.071	1.109	1.146	1.195	1.205	1.184	1.201	553	569	556	555	567	589	582	567	576
Irlande	104.528	97.076	94.431	91.399	88.932	86.092	86.297	84.093	82.826	79.570	34.688	34.327	33.584	32.846	31.910	32.456	31.810	31.576	29.965
Italie	1.559	1.460	1.460	1.448	1.398	1.400	1.418	1.446	1.471	1.434	543	561	554	530	549	554	581	596	585
Luxembourg	34.417	33.624	34.029	34.246	34.439	35.110	37.952	40.918	43.887	45.357	11.610	11.986	12.328	12.447	12.803	14.156	15.512	17.051	17.901
Pays-Bas	12.179	12.334	12.341	12.442	12.700	13.346	14.192	14.730	15.036	15.534	4.968	5.001	5.047	5.144	5.369	5.814	6.025	6.185	6.508
Portugal	8.827	8.873	9.154	9.229	9.348	9.060	9.578	9.603	9.514	9.418	3.266	3.366	3.404	3.447	3.334	3.530	3.551	3.513	3.524
Royaume Uni	1.122	1.057	1.105	1.119	1.122	1.105	1.208	1.231	1.275	1.288	413	449	439	463	460	505	521	585	604
Nouveaux Etats UE³																			
Bulgarie	1	1	..	686	1.469	1.778	2.179	4.249	..	1	360	670	819	1.088	1.644
Chypre	..	8	10	17	16	29	44	45	48	43	4	4	9	16	24	24	24	27	23
Estonie	..	19	18	14	18	37	63	59	74	82	9	9	9	14	28	49	41	53	64
Hongrie	96	270	335	334	339	491	598	582	645	721	159	203	198	206	282	329	325	354	368
Lettonie	..	18	31	31	38	63	113	102	121	150	8	18	20	29	44	88	39	90	109
Lituanie	..	13	31	32	41	99	175	210	234	286	8	20	23	30	63	108	128	131	160
Malte	..	15	17	20	24	36	48	49	48	51	5	7	8	7	13	21	22	23	23
Pologne	1.012	2.819	3.220	4.024	4.759	5.608	7.745	10.957	13.404	17.618	1.515	1.711	2.123	2.418	2.660	3.444	4.476	5.020	6.319
République tchèque	..	104	154	181	224	314	483	583	617	728	58	93	108	127	181	296	325	300	358
République slovaque	..	70	146	198	231	344	523	681	971	1.026	33	69	96	118	190	291	372	484	493
Roumanie	13	9	13	1.771	2.461	3.394	5.014	8.437	..	8	6	6	760	1.089	1.450	2.266	3.179
Slovénie	..	25	33	31	30	50	81	75	82	96	8	10	7	10	28	50	47	43	46
Non UE																			
Algérie	3.429	3.405	3.332	3.647	3.809	4.117	4.272	4.505	4.255	4.115	1.033	1.007	1.023	958	1.001	1.044	1.080	996	999
Congo (RD)	4.608	4.914	5.389	6.307	7.004	7.005	8.712	9.126	9.075	8.913	2.121	2.299	2.688	3.017	2.934	3.887	4.116	4.132	4.114
Maroc	46.077	43.390	41.338	40.230	38.604	36.802	39.907	38.030	36.256	34.398	11.918	11.287	10.789	10.390	9.912	10.806	10.251	9.888	9.801
Tunisie	2.171	1.971	1.957	1.919	1.857	1.869	2.223	2.130	2.106	2.122	416	439	413	381	367	429	474	477	488
Turquie	31.561	26.598	23.979	21.905	20.952	20.246	21.129	19.333	18.024	17.048	9.988	8.908	7.973	7.263	6.832	6.959	5.952	5.482	5.023
Autres nationalités	39.727	39.235	44.903	51.310	55.118	56.614	67.080	72.143	73.073	72.179	14.003	16.120	18.638	20.250	19.552	24.408	27.918	28.501	29.715
Total étrangers	394.866	382.674	387.939	392.465	393.943	396.012	427.836	439.681	449.810	458.909	139.568	142.663	145.416	146.632	146.676	161.353	167.978	173.938	177.938
Dont UE	266.185	259.800	263.032	262.255	260.866	259.830	280.583	289.242	299.828	323.122	98.282	100.450	101.285	101.399	101.453	112.063	115.918	120.266	125.010
Total général	4.465.249	4.487.102	4.531.162	4.581.338	4.600.639	4.651.985	4.714.731	4.781.028	4.832.042	4.863.662	1.963.945	1.969.174	1.983.538	2.004.830	2.049.717	2.080.413	2.138.043	2.166.083	2.188.346

Sources: INASTI, CIMIRE, ONEAM, BNB, DGSIE (EFT), Coficis SPF ETCS.

1 A l'exclusion du solde frontalier: la population active étant calculée sur base de l'emploi intérieur.
 2 L'emploi intérieur des Belges est basé sur l'estimation de la Banque nationale de Belgique. La répartition par sexe a été estimée sur base de la répartition de l'enquête force de travail.
 3 Pour ces pays, les données n'incluent pas toujours les trois sous-catégories de la population active.



Annexe 12. Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage de la population belge et étrangère

		Population de 15 à 64 ans	Population occupée ¹	Chômeurs	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
2000	Belges	6.060.773	3.788.433	354.790	68,4%	62,5%	8,6%
	Hommes	3.037.666	2.169.988	146.724	76,3%	71,4%	6,3%
	Femmes	3.023.107	1.618.445	208.066	60,4%	53,5%	11,4%
	Etrangers	663.125	303.567	84.358	58,5%	45,8%	21,7%
	Hommes	347.960	200.670	44.601	70,5%	57,7%	18,2%
	Femmes	315.165	102.897	39.757	45,3%	32,6%	27,9%
	Total	6.723.898	4.092.000	439.148	67,4%	60,9%	9,7%
	Hommes	3.385.626	2.370.658	191.325	75,7%	70,0%	7,5%
	Femmes	3.338.272	1.721.342	247.823	59,0%	51,6%	12,6%
2001	Belges	6.094.672	3.842.587	346.286	68,7%	63,0%	8,3%
	Hommes	3.055.581	2.204.630	146.121	76,9%	72,2%	6,2%
	Femmes	3.039.091	1.637.957	200.165	60,5%	53,9%	10,9%
	Etrangers	648.667	307.413	85.042	60,5%	47,4%	21,7%
	Hommes	339.851	201.771	45.274	72,7%	59,4%	18,3%
	Femmes	308.816	105.642	39.768	47,1%	34,2%	27,3%
	Total	6.743.339	4.150.000	431.328	67,9%	61,5%	9,4%
	Hommes	3.395.432	2.406.401	191.395	76,5%	70,9%	7,4%
	Femmes	3.347.907	1.743.599	239.933	59,2%	52,1%	12,1%
2002	Belges	6.126.761	3.839.178	367.518	68,7%	62,7%	8,7%
	Hommes	3.071.947	2.186.537	161.961	76,4%	71,2%	6,9%
	Femmes	3.054.814	1.652.641	205.557	60,8%	54,1%	11,1%
	Etrangers	647.661	305.822	88.108	60,8%	47,2%	22,4%
	Hommes	339.503	199.592	47.712	72,8%	58,8%	19,3%
	Femmes	308.158	106.230	40.396	47,6%	34,5%	27,6%
	Total	6.774.422	4.145.000	455.626	67,9%	61,2%	9,9%
	Hommes	3.411.450	2.386.129	209.673	76,1%	69,9%	8,1%
	Femmes	3.362.972	1.758.871	245.953	59,6%	52,3%	12,3%
2003	Belges	6.151.296	3.842.849	413.124	69,2%	62,5%	9,7%
	Hommes	3.084.505	2.167.284	185.648	76,3%	70,3%	7,9%
	Femmes	3.066.792	1.675.565	227.476	62,1%	54,6%	12,0%
	Etrangers	653.513	302.151	93.847	60,6%	46,2%	23,7%
	Hommes	341.629	196.728	52.604	73,0%	57,6%	21,1%
	Femmes	311.884	105.423	41.243	47,0%	33,8%	28,1%
	Total	6.804.809	4.145.000	506.971	68,4%	60,9%	10,9%
	Hommes	3.426.134	2.364.012	238.252	76,0%	69,0%	9,2%
	Femmes	3.378.675	1.780.988	268.719	60,7%	52,7%	13,1%
2004	Belges	6.174.832	3.843.599	443.296	69,4%	62,2%	10,3%
	Hommes	3.096.936	2.166.689	201.146	76,5%	70,0%	8,5%
	Femmes	3.077.896	1.676.910	242.150	62,3%	54,5%	12,6%
	Etrangers	660.346	328.401	99.426	64,8%	49,7%	23,2%
	Hommes	343.142	211.705	54.777	77,7%	61,7%	20,6%
	Femmes	317.205	116.696	44.649	50,9%	36,8%	27,7%
	Total	6.835.178	4.172.000	542.722	69,0%	61,0%	11,5%
	Hommes	3.440.078	2.378.394	255.923	76,6%	69,1%	9,7%
	Femmes	3.395.101	1.793.606	286.799	61,3%	52,8%	13,8%
2005	Belges	6.205.139	3.872.953	468.394	70,0%	62,4%	10,8%
	Hommes	3.112.259	2.160.865	210.417	76,2%	69,4%	8,9%
	Femmes	3.092.880	1.712.088	257.977	63,7%	55,4%	13,1%
	Etrangers	673.740	339.047	100.634	65,3%	50,3%	22,9%
	Hommes	348.255	217.127	54.576	78,0%	62,3%	20,1%
	Femmes	325.486	121.920	46.058	51,6%	37,5%	27,4%
	Total	6.878.879	4.212.000	569.028	69,5%	61,2%	11,9%
	Hommes	3.460.513	2.377.992	264.993	76,4%	68,7%	10,0%
	Femmes	3.418.366	1.834.008	304.035	62,5%	53,7%	14,2%
2006	Belges	6.246.374	3.905.670	476.562	70,2%	62,5%	10,9%
	Hommes	3.132.684	2.170.143	219.102	76,3%	69,3%	9,2%
	Femmes	3.113.690	1.735.527	257.460	64,0%	55,7%	12,9%
	Etrangers	695.129	353.430	96.380	64,7%	50,8%	21,4%
	Hommes	358.208	224.505	52.209	77,2%	62,7%	18,9%
	Femmes	336.921	128.925	44.171	51,4%	38,3%	25,5%
	Total	6.941.503	4.259.100	572.942	69,6%	61,4%	11,9%
	Hommes	3.490.892	2.394.648	271.311	76,4%	68,6%	10,2%
	Femmes	3.468.396	1.864.452	301.631	62,5%	53,8%	13,9%
2007	Belges	6.289.960	3.990.050	414.703	70,0%	63,4%	9,4%
	Hommes	3.154.030	2.203.829	190.516	75,9%	69,9%	8,0%
	Femmes	3.135.930	1.786.221	224.187	64,1%	57,0%	11,2%
	Etrangers	721.754	374.950	83.959	63,6%	51,9%	18,3%
	Hommes	371.788	236.115	44.856	75,6%	63,5%	16,0%
	Femmes	349.966	138.835	39.103	50,8%	39,7%	22,0%
	Total	7.011.714	4.365.000	498.662	69,4%	62,3%	10,3%
	Hommes	3.525.818	2.439.944	235.372	75,9%	69,2%	8,8%
	Femmes	3.485.896	1.925.056	263.290	62,8%	55,2%	12,0%

Sources: DGSIE, INASTI, CIMIRE, ONEM, BNB. Calculs SPF ETCS

1 A l'exclusion du solde frontalier, la population active occupée étant calculée sur base de l'emploi intérieur.



Annexe I.3. Répartition de l'emploi intérieur salarié par nationalité

	Dont femmes																			
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
UE																				
Belgique ¹	3.008.141	3.065.444	3.140.773	3.199.722	3.201.326	3.210.589	3.215.437	3.242.380	3.270.228	3.349.800	1.344.845	1.382.349	1.409.525	1.422.665	1.441.917	1.455.825	1.487.168	1.513.361	1.561.602	
UE																				
Allemagne	6.149	6.275	6.446	6.497	6.750	6.963	7.739	8.226	8.847	9.323	2.509	2.640	2.686	2.855	3.030	3.327	3.546	3.788	4.066	
Autriche	349	382	393	417	453	440	485	486	489	515	169	183	196	214	208	234	247	255	275	
Danemark	461	480	541	528	550	532	574	569	585	567	252	298	276	276	275	295	288	301	284	
Espagne	17.809	17.815	17.845	17.567	17.187	16.475	16.567	16.332	16.020	15.983	7.233	7.372	7.350	7.276	7.017	7.234	7.149	7.056	7.016	
Finlande	295	343	369	395	433	394	450	478	481	486	209	225	235	268	253	288	308	315	309	
France	43.412	47.296	53.609	56.158	56.633	57.174	60.618	63.369	68.882	74.588	17.113	19.362	20.635	21.206	21.567	23.369	24.577	26.698	29.127	
Grèce	4.053	4.136	4.187	4.196	4.040	3.786	3.813	3.700	3.481	3.377	1.609	1.666	1.692	1.615	1.526	1.553	1.513	1.435	1.394	
Irlande	738	767	801	795	827	860	887	873	855	870	439	460	450	446	460	471	456	441	441	
Italie	68.209	65.330	64.578	63.239	61.082	57.661	57.373	55.424	54.550	54.066	20.655	20.847	20.801	20.510	19.484	19.812	19.371	19.524	19.634	
Luxembourg	972	977	982	978	945	936	939	935	933	930	366	386	386	372	383	388	397	401	392	
Pays-Bas	21.456	22.320	22.840	22.907	23.126	23.212	25.144	26.904	29.196	30.861	7.607	8.008	8.233	8.464	8.644	9.543	10.335	11.475	12.513	
Portugal	8.589	8.885	9.186	9.262	9.459	9.720	10.271	10.791	10.951	11.515	3.736	3.839	3.861	3.942	4.068	4.364	4.556	4.713	5.130	
Royaume Uni	5.972	6.147	6.430	6.475	6.553	6.249	6.629	6.568	6.488	6.511	2.323	2.477	2.518	2.560	2.461	2.613	2.594	2.582	2.611	
Suède	740	752	786	820	814	790	884	912	939	958	320	340	348	363	357	399	401	447	467	
Nouveaux Etats UE																				
Bulgarie	684	834	890	969	2.002	359	467	502	588	993	
Chypre	..	8	10	17	16	25	38	35	29	27	4	4	9	16	23	23	18	18		
Estonie	..	19	18	14	18	36	50	48	56	67	9	9	9	14	28	37	32	37	51	
Hongrie	..	187	242	267	277	321	397	360	425	513	116	148	165	171	195	231	209	239	264	
Lettonie	..	18	31	31	38	56	89	78	81	105	8	18	20	29	41	68	19	61	77	
Lituanie	..	13	31	32	41	64	106	106	128	185	8	20	23	30	48	77	69	76	114	
Malte	..	15	16	19	23	28	41	38	37	38	5	6	7	6	9	18	17	17	19	
Pologne	..	1.564	1.805	2.311	2.659	2.997	4.039	5.347	6.897	10.020	955	1.075	1.370	1.584	1.720	2.296	2.863	3.539	4.734	
République tchèque	..	104	154	181	224	298	362	336	386	495	58	93	108	127	175	223	201	220	265	
République slovaque	..	70	146	198	231	305	378	407	644	744	33	69	96	118	168	208	214	302	349	
Roumanie	1.288	1.578	1.718	1.969	3.451	595	819	931	1.198	1.896	
Slovenie	..	25	33	31	30	50	67	57	59	74	8	10	7	10	28	39	34	31	32	
Non UE																				
Algérie	1.815	1.812	1.787	1.917	2.004	2.049	2.379	2.316	2.344	2.374	468	438	432	414	379	450	429	442	471	
Congo (RD)	2.644	2.968	3.351	3.637	3.785	3.880	4.855	4.900	5.202	5.485	1.189	1.333	1.494	1.538	1.513	2.011	2.062	2.198	2.358	
Maroc	25.257	23.323	22.112	21.548	19.804	17.745	20.467	19.276	19.284	19.601	4.939	4.493	4.368	4.157	3.813	4.586	4.659	4.692	5.104	
Tunisie	1.270	1.118	1.125	1.180	1.162	1.093	1.290	1.277	1.330	1.330	235	253	233	220	205	240	253	275	281	
Turquie	17.807	13.412	11.570	10.813	9.933	9.125	10.241	10.014	9.716	9.727	4.425	3.611	3.254	2.834	2.600	2.854	2.708	2.674	2.626	
Autres nationalités	21.862	20.995	24.803	27.948	30.577	30.175	38.979	41.157	43.552	45.415	7.421	8.690	9.867	10.940	10.491	14.166	15.254	16.614	18.181	
Total étrangers	249.859	247.556	256.227	260.278	259.674	255.411	278.563	284.620	295.772	312.200	84.421	88.373	91.129	92.568	92.116	102.703	106.217	112.652	121.492	
Dont UE	179.204	181.905	188.993	190.234	188.852	185.192	197.940	203.379	211.459	228.268	64.540	68.103	69.667	70.367	69.733	77.110	79.419	83.971	92.471	
Total général	3.258.000	3.313.000	3.397.000	3.460.000	3.461.000	3.466.000	3.494.000	3.527.000	3.566.000	3.662.000	1.429.266	1.470.722	1.500.654	1.515.233	1.534.033	1.558.528	1.593.385	1.626.013	1.683.094	

Sources: C/MIRE, BNB, DGSIE (EFT), Calculs SPF ETCs.
 1 L'emploi intérieur des Belges est basé sur l'estimation de la Banque nationale de Belgique. La répartition par sexe a été estimée sur base de la répartition de l'enquête force de travail.

Annexe I 4. Répartition de l'emploi intérieur non-salarié par nationalité

	Dont femmes																		
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Belgique¹	648.326	651.785	647.660	642.865	637.852	632.260	628.162	630.573	635.442	646.250	253.966	236.096	228.433	229.976	233.648	221.085	224.920	222.167	226.683
UE																			
Allemagne	2.100	1.823	1.794	1.814	1.803	1.736	1.872	1.922	2.012	2.084	693	693	709	704	657	743	781	814	828
Autriche	150	149	148	144	150	153	159	156	163	168	61	63	61	58	60	63	58	63	67
Danemark	154	167	164	161	156	152	166	168	178	186	71	68	57	53	49	53	61	60	65
Espagne	1.993	1.739	1.692	1.698	1.696	1.658	1.688	1.673	1.669	1.686	562	550	571	551	514	530	541	542	551
Finlande	98	84	91	100	105	99	87	89	96	102	45	54	57	63	54	44	43	48	52
France	7.824	6.799	6.837	6.826	6.750	6.649	6.867	7.029	7.412	7.613	2.810	2.822	2.844	2.763	2.613	2.654	2.734	2.919	2.984
Grèce	1.512	1.428	1.406	1.356	1.322	1.246	1.283	1.242	1.208	1.138	415	398	394	364	340	357	359	352	325
Irlande	212	222	227	230	238	234	240	257	255	267	80	84	84	86	83	85	96	91	101
Italie	12.785	9.714	9.657	9.459	9.196	8.909	8.941	8.817	8.740	8.779	2.653	2.672	2.592	2.456	2.280	2.290	2.259	2.228	2.147
Luxembourg	368	293	296	281	282	273	279	285	287	298	90	91	81	83	82	85	88	88	97
Pays-Bas	10.727	9.243	9.315	9.429	9.228	9.264	9.723	10.190	10.568	10.838	2.818	2.874	2.975	2.833	2.759	2.925	3.181	3.412	3.471
Portugal	1.765	1.700	1.606	1.624	1.616	1.790	1.829	1.847	1.987	2.102	319	319	329	304	340	360	387	395	386
Royaume Uni	2.198	2.096	2.161	2.169	2.146	2.125	2.216	2.238	2.244	2.270	622	615	597	573	546	563	602	604	637
Suède	350	279	279	272	269	258	256	250	259	264	80	84	78	79	77	75	80	91	97
Nouveaux Etats UE																			
Bulgarie	634	885	889	1.996	202	316	294	497
Chypre	4	5	7	13	11	0	0	0	4	2
Estonie	1	4	5	8	7	0	3	5	8
Hongrie	75	103	125	114	120	32	39	57	49	49
Lettonie	7	3	7	13	15	3	1	6	10	10
Lituanie	35	56	80	78	81	15	21	38	34	30
Malte	5	4	5	7	9	1	0	2	4	2
Pologne	559	773	872	1.068	1.302	1.736	2.738	4.516	5.510	6.683	247	285	314	295	344	457	838	792	943
République tchèque	16	41	173	156	177	6	15	70	26	53
République slovaque	39	47	76	85	95	22	26	50	53	57
Roumanie	471	875	1.666	2.380	4.378	156	263	511	654	914
Slovénie	0	6	8	14	14	0	4	5	5	9
Non UE																			
Algérie	229	208	208	192	176	190	177	201	179	193	44	55	53	43	53	45	57	42	49
Congo (RD)	358	370	392	402	369	370	334	349	297	317	123	127	119	97	92	81	89	79	85
Maroc	1.896	1.831	1.692	1.627	1.500	1.529	1.523	1.671	1.567	1.688	338	321	300	236	214	195	238	215	235
Tunisie	247	202	189	158	146	139	222	135	127	123	22	19	18	19	16	15	23	20	15
Turquie	1.760	1.772	1.742	1.557	1.412	1.398	1.435	1.718	1.633	1.817	480	457	380	303	253	236	310	260	300
Autres nationalités	6.389	6.323	6.572	6.568	6.286	6.177	6.025	6.638	7.511	7.281	1.715	1.873	1.900	1.699	1.646	1.563	1.819	2.018	2.278
Total étrangers	53.674	47.215	47.340	47.135	46.148	46.740	49.838	54.427	57.658	62.750	14.288	14.524	14.513	13.662	13.307	13.993	15.703	16.273	17.343
Dont UE	42.236	35.736	35.673	35.563	34.957	34.547	38.613	41.164	43.075	51.380	11.319	11.387	11.429	10.970	10.454	11.395	12.340	12.691	14.382
Total général	702.000	699.000	695.000	690.000	684.000	679.000	678.000	685.000	693.100	709.000	268.254	250.620	242.946	243.638	246.955	235.078	240.623	238.440	244.027

Sources: INASTI, BNB, DGSI (EFT), Calculs SPF ETCs.

¹ L'emploi intérieur des Belges est basé sur l'estimation de la Banque nationale de Belgique. La répartition par sexe a été estimée sur base de la répartition de l'enquête force de travail.



Annexe 15. Répartition des chômeurs¹ par nationalité

	Dont femmes																		
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
UE	413.916	387.199	354.790	346.286	367.518	413.124	443.296	468.394	476.562	414.703	225.567	208.066	200.165	205.557	227.476	242.150	257.977	257.460	224.187
Allemagne	1.116	1.084	996	911	1.019	1.149	1.291	1.485	1.538	1.328	604	551	495	555	636	706	823	806	707
Autriche	36	31	35	20	26	48	64	73	78	60	20	21	11	13	26	39	35	41	37
Danemark	45	34	37	41	40	48	50	59	51	51	25	28	29	22	28	29	34	28	25
Espagne	3.779	3.446	3.052	2.923	3.098	3.285	3.481	3.548	3.533	3.234	1.888	1.672	1.614	1.704	1.752	1.876	1.853	1.832	1.609
Finlande	24	22	36	21	30	46	28	19	52	41	13	24	11	17	20	18	9	34	24
France	9.558	9.242	8.342	8.249	8.303	9.192	10.182	10.679	10.245	9.140	5.174	4.778	4.806	4.761	5.181	5.689	5.931	5.655	5.045
Grèce	1.625	1.559	1.420	1.279	1.274	1.345	1.406	1.372	1.372	1.178	766	723	644	629	655	656	648	627	559
Irlande	61	53	44	46	44	52	68	75	74	64	34	25	22	23	24	33	30	35	34
Italie	23.534	22.032	20.196	18.701	18.654	19.522	19.983	19.852	19.536	16.725	11.380	10.808	10.191	9.880	10.146	10.354	10.180	9.824	8.184
Luxembourg	219	190	182	189	171	191	200	226	231	206	87	84	87	75	84	81	96	107	96
Pays-Bas	2.234	2.061	1.874	1.910	2.085	2.634	3.085	3.824	4.123	3.658	1.185	1.104	1.120	1.150	1.400	1.688	1.996	2.164	1.917
Portugal	1.825	1.749	1.549	1.556	1.625	1.836	2.092	2.092	2.098	1.917	913	843	857	898	961	1.090	1.082	1.077	992
Royaume Uni	657	630	563	585	649	686	733	797	782	637	321	274	289	314	327	354	355	327	276
Suède	32	26	40	27	39	57	68	69	77	66	13	25	13	21	26	31	40	47	40
Nouveaux États UE																			
Bulgarie	1	1	0	2	1	3	321	251	..	1	0	0	1	1	1	206	154
Chypre	1	3	6	5	1	1	1	5	3
Estonie	9	6	10	8	9	4	8	6
Hongrie	96	83	93	67	62	95	98	97	106	88	43	55	33	35	55	59	59	66	55
Lettonie	21	17	27	30	19	14	19	19	22
Lituanie	13	24	28	20	10	21	21	21	16
Malte	1	1	1	3	3	6	4	4	..	1	1	1	3	3	3	2	2
Pologne	453	482	543	645	798	875	968	1.094	997	915	313	351	439	539	596	691	775	689	642
République tchèque	80	74	75	56	58	54	54	54	40
République slovaque	98	198	242	187	57	108	129	87	87
Roumanie	13	9	13	12	8	10	665	608	..	8	6	6	9	7	8	414	369
Slovénie	8	10	9	8	7	8	8	7	5
Non UE																			
Algérie	1.385	1.385	1.337	1.538	1.629	1.878	1.716	1.988	1.732	1.548	521	514	538	501	569	549	594	512	479
Congo (RD)	1.606	1.576	1.646	2.268	2.850	2.755	3.523	3.877	3.576	3.111	809	839	1.075	1.382	1.329	1.795	1.965	1.855	1.671
Maroc	18.924	18.236	17.534	17.055	17.300	17.528	17.917	16.383	15.405	13.159	6.641	6.473	6.121	5.997	5.885	6.025	5.354	4.981	4.462
Tunisie	654	651	643	581	549	637	711	725	702	669	159	167	162	142	146	174	198	182	192
Turquie	11.994	11.414	10.667	9.535	9.607	9.723	9.453	7.601	6.675	5.504	5.083	4.840	4.339	4.126	3.979	3.869	2.934	2.548	2.097
Autres nationalités	11.476	11.917	13.528	16.894	18.255	20.262	22.076	24.348	22.010	19.483	4.867	5.557	6.871	7.611	7.415	8.679	10.845	9.869	9.256
Total étrangers	91.333	87.903	84.372	85.052	88.121	93.861	99.435	100.634	96.380	83.959	40.859	39.766	39.774	40.402	41.253	44.657	46.058	44.171	39.103
Dont UE	44.745	42.159	38.366	36.458	37.057	40.091	44.030	45.699	45.294	43.474	22.423	20.960	20.189	20.062	21.266	23.558	24.159	23.604	18.157
Total général	505.249	475.102	439.162	431.338	455.639	506.985	542.731	569.028	572.942	498.662	266.426	247.832	239.939	245.959	268.729	286.807	304.035	301.631	263.290

Source: ONEM

1 Demandeurs d'emploi inoccupés : chômeurs complets indemnisés + autres inscrits obligatoirement inoccupés + demandeurs d'emploi libres inoccupés

Annexe 16. Taux d'activité, d'emploi et de chômage selon la nationalité et le pays de naissance en 2007 (EFT)							
	Popula- tion de 15 à 64 ans	Actifs occupés	Chômeurs	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage	
Belges	6.366.987	4.005.195	289.936	67,5%	62,9%	6,8%	
Hommes	3.196.122	2.210.852	136.932	73,5%	69,2%	5,8%	
Femmes	3.170.865	1.794.342	153.004	61,4%	56,6%	7,9%	
Etrangers UE	427.352	261.458	28.456	67,8%	61,2%	9,8%	
Hommes	224.812	156.068	16.578	76,8%	69,4%	9,6%	
Femmes	202.540	105.390	11.878	57,9%	52,0%	10,1%	
Etrangers Non-UE	213.474	81.403	34.211	54,2%	38,1%	29,6%	
Hommes	103.147	54.089	20.500	72,3%	52,4%	27,5%	
Femmes	110.326	27.314	13.710	37,2%	24,8%	33,4%	
Total	7.007.813	4.348.056	352.603	67,1%	62,0%	7,5%	
Hommes	3.524.082	2.421.009	174.010	73,6%	68,7%	6,7%	
Femmes	3.483.731	1.927.047	178.593	60,4%	55,3%	8,5%	
Personnes nées en Belgique	6.015.895	3.836.009	253.229	68,0%	63,8%	6,2%	
Hommes	3.041.169	2.122.235	119.222	73,7%	69,8%	5,3%	
Femmes	2.974.726	1.713.775	134.007	62,1%	57,6%	7,3%	
Personnes nées à l'étranger (UE)	447.295	260.051	25.516	63,8%	58,1%	8,9%	
Hommes	217.636	144.264	13.230	72,4%	66,3%	8,4%	
Femmes	229.660	115.787	12.286	55,8%	50,4%	9,6%	
Personnes nées à l'étranger (non-UE)	544.623	251.995	73.858	59,8%	46,3%	22,7%	
Hommes	265.277	154.510	41.558	73,9%	58,2%	21,2%	
Femmes	279.346	97.485	32.300	46,5%	34,9%	24,9%	
Total	7.007.813	4.348.056	352.603	67,1%	62,0%	7,5%	
Hommes	3.524.082	2.421.009	174.010	73,6%	68,7%	6,7%	
Femmes	3.483.731	1.927.047	178.593	60,4%	55,3%	8,5%	

Source: DGSIE (EFT)

Annexe 17. Répartition de la population active par niveau de qualification selon la nationalité et le pays de naissance en 2007				
	Belges	Hommes	Femmes	Etrangers UE
	23,3%	25,8%	20,3%	28,6%
	40,0%	41,7%	37,9%	34,2%
	36,7%	32,5%	41,8%	37,3%
	31,7%	35,6%	32,8%	35,6%
	24,0%	32,1%	43,9%	32,1%
	43,0%	44,2%	40,8%	43,0%
	31,6%	33,0%	26,2%	31,6%
	24,1%	39,5%	36,4%	24,1%
	26,7%	41,0%	32,3%	26,7%
	20,9%	37,5%	41,6%	20,9%
	22,6%	42,4%	32,5%	22,6%
	25,1%	42,4%	32,5%	25,1%
	19,6%	38,4%	42,0%	19,6%
	28,6%	32,0%	39,5%	28,6%
	31,3%	32,7%	36,0%	31,3%
	25,2%	31,0%	43,8%	25,2%
	38,7%	31,9%	29,4%	38,7%
	40,9%	32,2%	26,9%	40,9%
	35,3%	31,5%	33,3%	35,3%
	24,1%	39,5%	36,4%	24,1%
	26,7%	41,0%	32,3%	26,7%
	20,9%	37,5%	41,6%	20,9%

Source: DGSIE (EFT)





Annexe 18. Taux de chômage par région selon la nationalité et le pays de naissance en 2007

	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne	Pays
Belges	16,3%	4,0%	10,0%	6,8%
Hommes	16,1%	3,3%	8,3%	5,8%
Femmes	16,6%	4,7%	12,0%	7,9%
Etrangers UE	11,5%	6,5%	11,7%	9,8%
Hommes	12,1%	6,4%	10,9%	9,6%
Femmes	10,8%	6,6%	12,9%	10,1%
Etrangers Non-UE	34,1%	21,6%	37,0%	29,6%
Hommes	32,2%	20,3%	31,4%	27,5%
Femmes	38,0%	23,7%	47,8%	33,4%
Total	17,2%	4,4%	10,5%	7,5%
Hommes	17,3%	3,8%	9,0%	6,7%
Femmes	17,0%	5,1%	12,5%	8,5%
Personnes nées en Belgique	14,1%	3,7%	9,6%	6,2%
Hommes	14,3%	3,1%	7,9%	5,3%
Femmes	13,8%	4,4%	11,7%	7,3%
Personnes nées à l'étranger (UE)	9,7%	6,9%	10,5%	8,9%
Hommes	10,4%	6,6%	9,0%	8,4%
Femmes	8,9%	7,4%	12,6%	9,6%
Personnes nées à l'étranger (non-UE)	28,8%	15,7%	24,8%	22,7%
Hommes	27,1%	13,9%	23,9%	21,2%
Femmes	31,6%	18,2%	26,2%	24,9%
Total	17,2%	4,4%	10,5%	7,5%
Hommes	17,3%	3,8%	9,0%	6,7%
Femmes	17,0%	5,1%	12,5%	8,5%

Source: DGSIE (EFT)

Annexe 19. Taux de chômage par niveau de qualification selon la nationalité et le pays de naissance en 2007

	Basse	Moyenne	Haute
Belges	11,7%	7,0%	3,4%
Hommes	10,0%	5,3%	3,2%
Femmes	14,3%	9,2%	3,5%
Etrangers UE	14,5%	11,0%	5,1%
Hommes	13,2%	10,9%	4,7%
Femmes	16,9%	11,2%	5,6%
Etrangers Non-UE	35,3%	28,5%	21,2%
Hommes	32,9%	25,1%	20,7%
Femmes	39,9%	34,3%	22,2%
Total	13,0%	7,6%	3,8%
Hommes	11,4%	6,1%	3,7%
Femmes	15,5%	9,7%	3,9%
Personnes nées en Belgique	10,7%	6,6%	2,9%
Hommes	8,9%	5,1%	2,8%
Femmes	13,6%	8,6%	3,1%
Personnes nées à l'étranger (UE)	13,7%	10,2%	4,5%
Hommes	12,8%	9,1%	3,9%
Femmes	14,9%	11,6%	5,1%
Personnes nées à l'étranger (non-UE)	28,8%	21,4%	16,1%
Hommes	27,4%	18,1%	15,4%
Femmes	31,1%	26,4%	16,8%
Total	13,0%	7,6%	3,8%
Hommes	11,4%	6,1%	3,7%
Femmes	15,5%	9,7%	3,9%

Source: DGSIE (EFT)

Annexe 20. Taux d'emploi par région selon la nationalité et le pays de naissance en 2007					
	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne	Pays	
Belges	55,6%	66,7%	57,7%	62,9%	
Hommes	61,1%	72,6%	64,6%	69,2%	
Femmes	50,1%	60,6%	50,8%	56,6%	
Etrangers UE	63,1%	66,6%	55,2%	61,2%	
Hommes	69,9%	73,6%	65,5%	69,4%	
Femmes	56,9%	57,8%	43,6%	52,0%	
Etrangers Non-UE	37,4%	41,9%	32,1%	38,1%	
Hommes	51,1%	56,3%	47,8%	52,4%	
Femmes	23,2%	29,7%	17,4%	24,8%	
Total	54,8%	66,1%	57,0%	62,0%	
Hommes	61,4%	72,3%	64,3%	68,7%	
Femmes	48,3%	59,8%	49,6%	55,3%	
Personnes nées en Belgique	58,5%	67,3%	58,2%	63,8%	
Hommes	62,4%	73,0%	65,2%	69,8%	
Femmes	54,5%	61,4%	51,3%	57,6%	
Personnes nées à l'étranger (UE)	63,6%	61,8%	51,2%	58,1%	
Hommes	72,3%	68,7%	60,3%	66,3%	
Femmes	56,2%	54,9%	42,6%	50,4%	
Personnes nées à l'étranger (non-UE)	42,6%	50,0%	45,6%	46,3%	
Hommes	53,7%	63,7%	56,5%	58,2%	
Femmes	31,8%	37,7%	34,9%	34,9%	
Total	54,8%	66,1%	57,0%	62,0%	
Hommes	61,4%	72,3%	64,3%	68,7%	
Femmes	48,3%	59,8%	49,6%	55,3%	
Source: DGSIE (EFT)					

Annexe 21. Taux d'emploi par niveau de qualification selon la nationalité et le pays de naissance en 2007				
	Basse	Moyenne	Haute	
Belges	40,8%	66,5%	84,6%	
Hommes	49,5%	74,2%	87,4%	
Femmes	31,8%	58,2%	82,1%	
Etrangers UE	44,1%	63,3%	80,3%	
Hommes	54,1%	73,5%	86,0%	
Femmes	32,1%	51,6%	74,8%	
Etrangers Non-UE	28,4%	45,8%	53,5%	
Hommes	43,2%	59,0%	65,0%	
Femmes	16,2%	31,7%	41,1%	
Total	40,5%	65,9%	83,7%	
Hommes	49,6%	73,8%	86,8%	
Femmes	31,1%	57,3%	80,9%	
Personnes nées en Belgique	41,4%	67,1%	85,4%	
Hommes	49,9%	74,6%	88,0%	
Femmes	32,3%	58,9%	83,1%	
Personnes nées à l'étranger (UE)	39,9%	60,8%	79,4%	
Hommes	48,7%	71,1%	85,5%	
Femmes	31,0%	50,8%	74,0%	
Personnes nées à l'étranger (non-UE)	33,9%	52,6%	64,4%	
Hommes	47,1%	64,7%	72,1%	
Femmes	22,4%	39,8%	56,9%	
Total	40,5%	65,9%	83,7%	
Hommes	49,6%	73,8%	86,8%	
Femmes	31,1%	57,3%	80,9%	
Source: DGSIE (EFT)				





Annexe 22. Statut professionnel des actifs occupés selon la nationalité et le pays de naissance (2007)

	Privé - ouvrier	Privé - employé	Public - statutaire	Public - contractuel	Indépendant et aidant	Total
Belges	26,4%	35,8%	16,7%	6,9%	14,1%	100,0%
Hommes	34,2%	29,8%	15,1%	4,3%	16,6%	100,0%
Femmes	16,9%	43,2%	18,7%	10,1%	11,1%	100,0%
Etrangers UE	29,1%	34,6%	11,2%	6,0%	19,0%	100,0%
Hommes	35,1%	29,8%	9,4%	3,6%	22,1%	100,0%
Femmes	20,3%	41,7%	14,0%	9,6%	14,4%	100,0%
Etrangers Non-UE	55,7%	23,2%	2,4%	5,8%	12,9%	100,0%
Hommes	58,0%	21,2%	2,1%	4,0%	14,6%	100,0%
Femmes	51,1%	27,1%	3,0%	9,2%	9,5%	100,0%
Total	27,2%	35,5%	16,1%	6,8%	14,4%	100,0%
Hommes	34,8%	29,6%	14,5%	4,2%	16,9%	100,0%
Femmes	17,6%	42,9%	18,2%	10,1%	11,2%	100,0%
Personnes nées en Belgique	26,1%	36,1%	16,9%	6,8%	14,1%	100,0%
Hommes	33,9%	30,2%	15,3%	4,1%	16,6%	100,0%
Femmes	16,4%	43,5%	18,9%	10,2%	11,1%	100,0%
Personnes nées à l'étranger (UE)	26,6%	34,9%	13,7%	6,6%	18,2%	100,0%
Hommes	31,8%	30,5%	12,5%	3,9%	21,3%	100,0%
Femmes	20,2%	40,4%	15,2%	9,8%	14,3%	100,0%
Personnes nées à l'étranger (non-UE)	44,4%	27,2%	6,8%	6,9%	14,7%	100,0%
Hommes	49,8%	21,9%	5,3%	5,4%	17,7%	100,0%
Femmes	35,8%	35,7%	9,3%	9,4%	9,9%	100,0%
Total	27,2%	35,5%	16,1%	6,8%	14,4%	100,0%
Hommes	34,8%	29,6%	14,5%	4,2%	16,9%	100,0%
Femmes	17,6%	42,9%	18,2%	10,1%	11,2%	100,0%

Source: DGSIE (EFT)

Annexe 23. Salariés avec contrat atypique selon la nationalité et le pays de naissance (2007)				
en % du nombre de travailleurs salariés				
		Temps partiel	Emploi temporaire	Contrat à durée déterminée
Nationalité	Belges	25,7%	8,2%	3,7%
	Hommes	8,3%	6,3%	2,6%
	Femmes	45,8%	10,3%	4,9%
	Etrangers UE	23,5%	11,2%	5,7%
	Hommes	10,0%	8,9%	4,3%
	Femmes	41,8%	14,3%	7,5%
	Etrangers Non-UE	25,7%	24,0%	9,9%
	Hommes	14,5%	20,9%	7,6%
	Femmes	46,7%	29,8%	14,1%
	Total	25,6%	8,6%	3,9%
	Hommes	8,5%	6,8%	2,8%
	Femmes	45,6%	10,8%	5,2%
	Personnes nées en Belgique	25,6%	7,9%	3,6%
	Hommes	8,2%	6,1%	2,5%
Femmes	45,9%	10,1%	4,9%	
Pays de naissance	Personnes nées à l'étranger (UE)	25,2%	11,3%	5,4%
	Hommes	9,4%	8,8%	4,0%
	Femmes	43,4%	14,2%	7,1%
	Personnes nées à l'étranger (non-UE)	25,7%	16,5%	6,6%
	Hommes	13,1%	15,2%	6,0%
	Femmes	43,8%	18,3%	7,6%
	Total	25,6%	8,6%	3,9%
	Hommes	8,5%	6,8%	2,8%
	Femmes	45,6%	10,8%	5,2%

Source: DGSIE (EFT)





**Annexe 24. Situation en 2007 des personnes qui occupaient un emploi
1 an avant l'enquête**

	Actifs occupés même emploi	Actifs occupés autre emploi	Chômeurs	Inactifs
Belges	89,6%	5,9%	1,9%	2,5%
Hommes	89,7%	6,2%	1,8%	2,3%
Femmes	89,5%	5,7%	2,0%	2,8%
Etrangers UE	85,9%	7,6%	3,5%	3,0%
Hommes	85,9%	8,3%	3,7%	2,0%
Femmes	85,9%	6,5%	3,1%	4,4%
Etrangers Non-UE	75,1%	8,8%	10,1%	4,8%
Hommes	75,8%	10,2%	10,0%	3,1%
Femmes	73,6%	5,7%	10,4%	8,3%
Total	89,1%	6,1%	2,1%	2,6%
Hommes	89,2%	6,4%	2,1%	2,3%
Femmes	89,1%	5,7%	2,1%	3,0%
Personnes nées en Belgique	89,8%	5,9%	1,8%	2,4%
Hommes	90,0%	6,1%	1,7%	2,2%
Femmes	89,6%	5,7%	1,9%	2,8%
Personnes nées à l'étranger (UE)	86,3%	7,7%	2,5%	3,4%
Hommes	85,8%	8,7%	2,6%	2,9%
Femmes	87,0%	6,4%	2,3%	4,2%
Personnes nées à l'étranger (non-UE)	81,6%	7,1%	6,9%	3,8%
Hommes	81,2%	8,2%	7,4%	2,8%
Femmes	82,3%	5,1%	6,3%	5,7%
Total	89,1%	6,1%	2,1%	2,6%
Hommes	89,2%	6,4%	2,1%	2,3%
Femmes	89,1%	5,7%	2,1%	3,0%

Source: DGSIE (EFT)